

TABLE DES MATIERES

Introduction générale	1
Problématique liée au territoire de l'aire métropolitaine	8
Méthodologie d'approche	13
	14
Chapitre premier : Le milieu innovateur, territoire et nouvelle géographie économique	
1- Définition.....	14
2- L'intelligence économique territoriale et pôles de compétitivité	14
3- Les réseaux d'innovation et milieu innovateur.....	17
3.1- Les réseaux d'innovation	17
3.2- Les milieux innovateurs et réseaux d'innovation.....	19
4- L'organisation des réseaux d'innovation	20
4.1 La division du travail et le leadership.....	20
4.2 L'évolution des réseaux d'innovation.....	21
5- Les relations entre le milieu innovateur et le réseau d'innovation.....	22
5.1- L'apport du milieu innovateur aux réseaux.....	22
5.2- L'apport des réseaux d'innovation au milieu.....	22
5.3- La notion d'attractivité territoriale.....	23
5.4- L'interaction des milieux et réseaux d'innovation.....	24
5.5- L'agglomération des PME : un atout à l'émergence de milieu Innovateur.....	26
5.6 Les parcs scientifiques ou technopôles.....	26
5.7 Les technopoles.....	27
5.8 Les systèmes ou réseaux d'innovation.....	29
5.9 Rôle des brevets en matière de développement technologique des PME.....	31
Chapitre deuxième : Les politiques publiques de développement et milieu innovateur : quelles lectures et enseignements en Algérie ?	33
6- Quelques réflexions méthodologiques sur les notions de développement.....	33
7- L'entrepreneuriat et le développement industriel	47
	57
Chapitre troisième : Le rôle et impacts des systèmes productifs locaux dans la stimulation du milieu innovateur dans l'espace métropolitain d'Oran	
8- Quelle grille d'analyse adopter à l'espace métropolitain Oranais ?.....	57
9- Quel est le rôle des institutionnels dans la sphère locale.....	60
10- L'agglomération d'Oran et milieu innovateur.....	77
10.1 Le poids d'Oran dans la structuration de l'espace environnant.....	78
10.2 La forme d'organisation en systèmes productifs localisés et milieu innovateur : étude de cas.....	81
	96
Chapitre quatrième: le système d'information au service de l'intelligence territoriale	
11- le système d'information et déclinaisons territoriales.....	98
Conclusion	118
1 Résultat de l'enquête terrain sur 15 PME innovantes- 2. Résultat de l'enquête terrain sur l'entrepreneuriat	
Annexes	121
Bibliographie	139

Remerciements

Ce travail de recherche en Géographie économique à été effectué sous la direction du Maitre de Conférences Monsieur MUSTAPHA CHACHOUA que je remercie vivement pour sa patience et ses conseils judicieux sur le plan méthodologique et scientifique.

Je veux également exprimer ma gratitude à mon ami le professeur Ait HABBOUCHE de l'Institut des Sciences Economiques d'Oran pour ses encouragements.

J'adresse tout mes remerciements aux examinateurs qui ont bien voulu prendre un peu de leur temps pour examiner ce travail. Pour terminer, un grand merci à l'équipe de DIPMEPI de Ain témouchent et particulièrement le service informatique ainsi que ma famille pour l'aide et surtout mon épouse pour sa patience et fidélité.

AVANT PROPOS

Le choix de l'aire métropolitaine oranaise s'explique en partie par mes activités professionnelles qui m'ont amené comme acteur à initier un certain nombre d'actions de développement à Oran et Temouchent et surtout notre participation comme intervenant dans le projet de recherche : **innovation, réseaux, et territoires**¹ avec les chercheurs : Mr mustapha CHACHOUA qui a intervenu d'une façon décisive, dans ma réflexion sur le plan théorique autour des notions de géographie économique, de proximité et de la dimension territoriale et également Mr Ait Habbouche, qui m'a beaucoup apporté sur le plan théorique sur des notions économique liées au milieu innovateur.

Sans complexe, je souscris pleinement aux remarques et critiques de ce travail qui je l'avoue a abordé une thématique nouvelle et difficile ou les références bibliographiques sont rares. Loin de séparer observation de terrain et travail théorique, je pense qu'il s'agit de deux aspects complémentaires de la démarche du géographe déformé par la pratique professionnelle dans le domaine de l'entrepreneuriat. A cet égard le présent travail est tributaire de la réflexion théorique amorcée depuis deux décennies sur un certain nombre de domaines jusque la délaissés : géographie économique, milieu innovateur, réseaux, innovation, système productif localisé, proximité, technopole, district industriel qui traduisent effectivement le contexte désormais nouveau dans lequel évoluent les grandes villes.

Le recours à l'enquête, pleinement justifié dans toute recherche scientifique s'est avéré complexe dans notre cas, du fait que le domaine des faits – milieu innovateur- sur lequel j'ai enquêté est difficile à circonscrire dans des questions concise et surtout des réponses aux questions souvent en dehors des véritables préoccupations des acteurs. En fait, je n'ai bien compris cette lacune qu'au cours de la rédaction, quand je me suis astreint à serrer de près mes données de terrain et à les ordonner en un ensemble cohérent, j'ai dû me rendre compte à l'évidence que la cohérence des idées et des faits me conduisent à l'hypothèse qu'il y'a dans la réalité de l'aire métropolitaine oranaise , objet de mutations et de transformations liées au rôle de la métropole oranaise dans la nouvelle configuration économique non pas une cohérence harmonieuse mais des mouvements complexes et contradictoires.

Si l'objet du premier et deuxième chapitre était essentiellement consacré à saisir dans ses composantes principales les notions de milieu innovateur tel que développé dans des contextes de pays développés, j'ai essayé dans le troisième et quatrième de m'intéresser à quelques projets innovants qui s'appuient sur les savoirs faire locaux et filières innovantes.

(1) Projet de recherche intitulé : innovation, réseaux et territoires dans l'espace métropolitain d'Oran, Centre de recherche en Anthropologie sociale CRASC, année 2008, Laboratoire LARAFIT, UNIV d'Oran, dirigé par Pr abdelmajid AIT HABBOUCHE.

RESUME

Notre recherche actuelle est essentiellement consacrée à comprendre le lien entre la notion de " milieu innovateur " qui intègre la dimension géographique comme critère déterminant dans la nouvelle économie et l'approche entrepreneuriale qui repose avant tout sur l'initiative individuelle à l'échelle de l'aire métropolitaine oranaise. En effet, le "milieu innovateur" se définit comme un ensemble territorialisé dans lequel les interactions entre agents économiques est forte (notion de réseau) et aussi par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources.

Ainsi, les territoires se présentent comme les milieux actifs au sein desquels naît l'innovation. Ceci nous amène dans notre recherche à s'interroger dans quelle mesure, ces assertions et réflexions se vérifie-elle dans notre espace d'étude ?

L'analyse sous l'angle de la "nouvelle géographie économique et l'économie géographique" renvoie de fait à considérer le milieu géographique comme un système formé de l'ensemble des éléments capables de fournir à l'entreprise innovante les intrants qui lui sont indispensables pour valoriser le territoire et cela renvoie forcément aux notions de "synergies locales" ou de " synergies territoriales".

L'esquisse d'une réponse à cette question centrale se fera à partir de notre analyse de quelques entreprises productives situées dans le périmètre d'étude et également certaines formes d'organisations innovantes mises en place localement, en occurrence le système productif localisé, filières innovantes : viticulture, pierre dimensionnée et les initiatives locales d'emplois, projets pilote à Ain Temouchent.

Le dénominateur commun de ces projets est le recours aux ressources locales pour développer et manager le territoire, considéré comme matrice de base de l'innovation.

Mots clés : milieu innovateur, innovation, réseau, territoire, SPL, proximité géographique, valeur ajoutée, espace, filière, pôle de compétitive.

INTRODUCTION EN GUISE DE PROBLEMATIQUE GENERALE

Notre réflexion dans le cadre de ce travail de recherche s'intéresse à la nouvelle géographie économique et plus précisément à une thématique nouvelle liée aux concepts de territoire et milieu innovateur sur laquelle s'est développée toute une littérature dans les pays développés utilisant des concepts connexes tels que le réseau, compétitivité et attractivité pour désigner des formes d'organisation innovante des territoires.

IL s'agit en fait d'essayer de comprendre à partir du cas d'un territoire, en l'occurrence l'aire métropolitaine oranaise et partant d'une situation historique, économique et sociale donnée, comment les acteurs (entreprises, collectivités locales, et recherche) font face à l'enjeu de la compétitivité et l'attractivité territoriale dans un contexte de plus en plus ouvert et concurrentiel ?

Dans la première partie de ce travail, nous nous attacherons à définir certaines notions et concepts relatifs aux milieux innovateurs à savoir : les réseaux et les territoires innovants, ensuite nous insisterons sur l'origine de cette théorie, son application et son émergence dans notre espace d'étude en l'occurrence : l'aire métropolitaine oranaise. Dans la deuxième partie, notre approche analytique portera sur les mécanismes de la compétitivité des territoires dans le contexte économique contemporain où l'innovation est et demeure la condition du développement durable et un processus continu qui dépasse le stade de la recherche en s'appuyant sur l'analyse de certaines filières innovantes.

Si dans un premier temps et surtout durant la période de la révolution industrielle, les travaux des chercheurs étant beaucoup plus axés sur la notion d'entrepreneuriat, en mettant l'accent sur le terme entrepreneur et l'entreprise comme vecteur important de croissance de l'économie régionale sur le plan de l'emploi et la productivité, en sachant que le terme entrepreneur n'évoque pas la même représentation chez tous les chercheurs. Il est désormais unanimement admis que la dimension territoriale et les modes d'organisation mis en place par les acteurs sont déterminants dans l'émergence de territoires innovants. Afin de mieux comprendre ces notions, une rétrospective historique s'impose.

A partir des travaux historiques de von Thunen (1827) et Christaller (1933), une branche de l'analyse économique s'est engagée sur la compréhension des conséquences économiques de l'espace. Initié par Walter Isard en science régionale et William Alonso (1964) en économie urbaine. On distingue une approche régionale incarnée par François Perroux ou Jacques Boudeville en France.

Paul Krugman à son tour redynamise la science régionale qui devient, au cours des années 1990 la nouvelle économie géographique. Les ressorts de base de cette nouvelle théorie ne sont plus les avantages comparatifs, mais les économies d'agglomération. En 2000 Paul Krugman et Masahisa Fujita ont mis au cœur de la théorie la question des externalités d'agglomération. Aussi la notion de proximité géographique et proximité organisée a donné lieu à une pluralité de définitions (Torre, Rallet 2005) et aussi des territoires dans les chaînes de valeur mondialisées et économie résidentielle.

Pour revenir sur la dimension géographique du développement qui est portée depuis les années 1990 par Krugman, Thisse, Prager, Venables ou Fujita. Dans l'expression "géographie économique" tout comme dans "économie géographique" il y'a le mot "géographie". Et comme l'exercice de toute science exige un certain nombre de précautions, en particulier : manier avec prudence les données empiriques à partir desquelles on raisonne.

Dans le rapport annuel de la Banque Mondiale sur " la géographie économique" en 2009, il est clairement souligné le rôle moteur des économies d'agglomération pour la croissance.

A ce titre la notion des trois D (densité, distance, division) qui correspondent à la situation des pays industriels dans leurs déploiement spatial, sont présentés comme le sésame du développement spatial compétitif plutôt qu'harmonieux : le Japon y est présenté comme le champion de la densité humaine productive optimale, les Etats unis comme celui de la mobilité qu'abolit les distances d'un territoire d'échelle continentale, l'Europe comme celui de l'intégration qui a su effacer les divisions, les frontières et les pays en développement comme celui du rattrapage ou de la mise à niveau des territoires.

Partant de la dimension spatiale mal comprise par les économistes selon Thisse, il s'agit de comprendre l'apparition du vocable "géographie de l'innovation" qui permet de déceler une certaine "fixité" de l'innovation dans le temps et l'espace. Faut-il pour cela parler de "territoires innovants" ?

L'avantage de la géographie à cerner l'innovation par rapport aux autres théoriciens de l'économie (Shumpter, Samuelson et Solow) et de parvenir à fixer l'innovation par la carte. Mieux cerner les modalités complexes de la diffusion des connaissances dans l'espace, tel est l'enjeu majeur d'une meilleure polarisation géographique des activités d'innovations.

D'autres chercheurs dont Julien (2003) énumère aussi les variables structurelles et conjoncturelles : la demande, la qualité et la variété de la main d'œuvre ou encore la présence de ressources complémentaires, télécommunications que des infrastructures, des sources de financement, des services aux entreprises, la réglementation, y compris les contraintes administratives et l'accompagnement. Pour Mustar (1997), la connexion à divers réseaux est bien le principal critère distinctif discriminant les projets d'innovation qui réussissent, en termes de croissance de l'effectif et du chiffre d'affaires, par rapport à ceux qui défontent.

Le rôle de l'information a également été souligné par Fourcade (1994), qui fait remarquer que ce type de ressource est primordial pour des petites entreprises innovantes, l'information permet de découvrir des potentialités d'affaires et fait naître l'innovation. La pérennité de l'entreprise innovante dépend aussi en grande partie de sa capacité à adopter et générer des innovations. Comme l'environnement des petites entreprises est évolutif, c'est-à-dire dynamique et marqué par le changement continu, Hdjmanolis(2000) note que seul le maintien d'un niveau élevé d'innovation, en combinant des ressources rares ou originales au regard d'une certaine doctrine du marché, peut maintenir cette entreprise en vie.

Le concept d'innovation s'est élargi et incorpore maintenant des dimensions autres que technologiques. Depuis 1993, la publication du manuel d'Oslo par L'O.C.D.E¹ qui stipule que l'innovation est définie par la présence ou non du développement ou de l'amélioration des produits ou des procédés de fabrication. De ce fait, le concept de l'innovation n'est pas déterminé uniquement par des facteurs internes de la firme mais aussi de l'environnement de l'entreprise. Ce concept est un processus interactif impliquant des échanges entre les firmes et d'autres acteurs. Il n'est pas déterminé seulement par l'apprentissage isolé mais aussi par un processus social d'échange de connaissance

Cependant, les territoires se présentent comme les milieux actifs au sein desquels naît l'innovation. Perrin (1991) avance que "le système territorial, qui était un obstacle à la logique de marché, devient pour l'innovation technologique un vecteur irremplaçable de synergie, en particulier la région "et pour AYDALOT, 1986 "l'entreprise innovante ne préexiste pas aux milieux locaux, elle est secrétée par eux, les comportements innovateurs dépendant essentiellement des variables définies au niveau local ou régional".

1. OCDE : organisation de développement économique créée en 1961

En effet, le passé des territoires, leur organisation, leurs capacités à générer un projet commun, le consensus qui les structure sont à la base de l'innovation. L'accès à la connaissance technologique, la présence de savoir faire, la composition de marché de travail et bien d'autres composantes des milieux locaux déterminent des zones de plus ou moins grande innovation.

Le terme territoire n'est apparu dans la littérature économique qu'avec Marshall(1980)et de façon plus récente, avec Perroux (1950) considérant qu'il ne contribue en rien en la compréhension des phénomènes économiques et l'explication des équilibres, le territoire a souvent fait l'objet dans la théorie standard, de rejets systématiques ; Toutefois, la croissance de l'analyse spatiale et des modèles de Von Thunen (1926), d'Isard (1954) et plus récemment des adeptes de l'économie géographique que sont Krugman (1995) et Arthur(1995), montre l'importance croissante que revêt l'analyse spatiale en sciences économique (la prise en compte de l'espace physique dans l'analyse économique de l'évolution de la firme).

Depuis les années 80, les études se sont multipliées sous différentes formes autour de l'économie territoriale. Le territoire qui était simplement un lieu d'intervention, source de coûts et support passif de facteurs productifs de développement, notamment technique, est devenu porteur d'un effet externe que représentent les interactions entre les acteurs locaux qui partagent une culture commune.Les principaux apports des travaux italiens sur les districts industriels sont l'obtention de fortes performances compétitives d'entreprise de type PME, inscrites dans un territoire porteur d'externalités positives, développant entre elles des stratégies à la fois de concurrence et de coopération¹.

Parallèlement, quelque chercheurs français² organisent et orientent leurs travaux autour de la notion de proximité. Ils distinguent une **proximité physique et une proximité organisée** et considèrent que la dernière "traite de la séparation économique dans l'espace et les liens en termes d'organisation de la production alors que la première traite de la séparation dans l'espace et des liens en termes de distance³ .De cette séparation analytique des définitions, on peut déduire des définitions précises des **notions d'espace, de réseau et de territoire. Le terme espace évoque une proximité physique entre les acteurs, le terme réseau évoque une proximité organisée et enfin le terme de territoire correspond à la conjonction d'une proximité physique et d'une proximité organisé.**

¹ Becattini 1979 et 1987 et Garofoli 1981 et 1991

² B.Pecqueur, Y.Lung, J.-B Zemmerman, J-P.Gilly, A.Rallet

³ A.Torre et J.P.Gilly 2000

Et plus récemment, de nombreuses contributions empiriques récentes sont à l'origine de l'idée que la croissance est localisée et dépend de facteurs propres à certains sites. Face à cet axe théorique, se situent les chercheurs, regroupés au sein du GREMI (groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs). Pour ces chercheurs, **le milieu est considéré comme incubateur de l'innovation**. Il est défini comme un ensemble territorialisé dans lequel des interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font des transactions multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources (**Maillat, Quévit, Senn, 1993**).

Le territoire est en effet appréhendé comme un environnement "milieu ambiant", un environnement des ressources, un contexte qui conserve les traces du passé des sociétés, de leurs mode de vie, de leurs système de valeurs et de leur culture en général, et qui à ce titre est porteur de dynamiques entrepreneuriales, mais c'est aussi un sujet agissant, un sujet acteur de son développement, un acteur collectif porteur d'un projet de développement local (Peyrach-Gadeau, 1999).

De ce fait, le milieu est vu comme un système formé de l'ensemble des éléments capables de fournir à l'entrepreneur innovateur les éléments différenciés qui lui sont indispensables. Parmi ces éléments, on peut citer l'offre de ressource (infrastructures, facteurs de production, externalités, les mécanismes de coordination, la dynamique d'apprentissage). Le territoire est à la fois un espace-lieu (géographique) doté de ressources (matières première, actifs productifs, compétences relations) et un espace vécu dans le temps, doté d'une cohésion sociétale. C'est un lieu où se construisent des ressources spécifiques et uniques : compétences, savoir faire, qualification, mais aussi manière de faire et d'agir (**Maillat, kebir 2001**).

Si les matricielles qui renvoient traditionnellement aux infrastructures (réseaux de transport, de télécommunication, institutions de recherche et d'éducation) sont nécessaires, elles sont suffisantes pour l'entrepreneur innovateur ; les ressources spécifiques sont cruciales. Ces actifs sont spécifiques au sens de Williamson, c'est-à-dire qu'ils peuvent être délocalisés sans supporter des pertes fatales, donc ce ne sont pas des ressources générique mobiles, dont seraient dotés les différents espaces, ce sont des ressources spécifiques créées par les acteurs, accumulées dans les routines individuelles et organisationnelles des entreprises et des organisations et à ce titre peu mobiles. Pour **Billaudot (2004)** le territoire est un espace institué à la fois pour contenir des ressources et systèmes de règles, pour lui l'essentiel des connaissances qui sont mises à disposition des activités d'un territoire donné se nourrissant de l'activité économique elle-même : qualification de la main d'œuvre, réseaux de coopération, recherches- entreprises, système éducatif, entreprises. Un territoire est un réservoir ou ressources publiques créés dans un espace : ressources externalités et produits libres (non vendus, produits par les administrations publiques).

Ainsi, le territoire n'est pas un lieu où se passe seulement des transactions marchandes, c'est un lieu dans lequel il y a aussi des échanges, des confrontations, des négociations ; des collaborations, des synergies, des projets collectifs partagés, des transactions hors marché (**Camagni, 1991**). Ces interactions non marchandes jouent un rôle non négligeable dans le processus innovateur.

Les entreprises innovantes dépendent fortement de ressources de savoirs externes. La complexité et la diversité croissante de savoirs et savoir-faire mobilisés par les firmes, coût de la recherche et la durée de l'apprentissage dans les technologies nouvelles obligent les entreprises à coopérer entre elles et avec d'autres acteurs, grâce aux alliances stratégiques et aux réseaux d'innovations qu'elles mettent en œuvre.

La coopération inter-firmes est une réponse formulée par les entreprises pour pallier le manque de coordination entre les agents économiques, ou plus concrètement, pour pallier les surcoûts de l'entreprise lorsque celle-ci a recours au marché pour satisfaire ses besoins de fonctionnement (accès à l'information, suivi et intégration des innovations du secteur, développement des marchés concurrentiels, gestion des délais client – fournisseurs).

Le système territorial, qui était un obstacle à la logique du marché, devient pour l'innovation technologique un vecteur irremplaçable de synergie (Perrin 1991). Les réseaux prennent souvent forme à travers des acteurs qui se connaissent depuis longtemps du fait de leurs études, ou de leur passé professionnel, ces trajectoires professionnelles sont donc capitales dans l'émergence de réseaux d'innovation.¹ Le territoire joue un rôle fondamental dans la constitution d'un réseau de relations sociales et inter-individuelles, sans le capital relationnel, les acteurs ne peuvent entreprendre une démarche plus créatrice, plus risquée, typique du projet d'innovation. De ce fait plus les entreprises innovantes ne sont intégrées dans un réseau régional de relations en matière de conseil, transfert, finances et affaires, plus leurs chances de réussir augmentent.

Les interactions dynamiques entre les entreprises innovantes et leur environnement local s'accroissent en fonction du contenu technologique des innovations. Plus le niveau est élevé, plus les ressources requises sont collectives et spécifiques, et plus les entreprises sont dépendantes d'un "environnement d'innovations" qu'elles contribuent à créer. La territorialisation d'une entreprise progresse ainsi avec le niveau de ses innovations.² Les territoires peuvent également soutenir la capacité d'innovation des PME en se présentant comme un support de coordination.

Un système territorial de production dynamique est celui qui sait non seulement identifier ses ressources, en particulier ses ressources spécifiques, mais aussi les mettre en œuvre par la coordination entre les acteurs (problématique de la gouvernance).

¹ Maillat, Crevoisier, Lecoq 1993.

² Perrin 1992.

Les modes de coordination en vigueur sur le territoire, reflètent son degré d'autonomie, c'est à dire sa capacité, en tant que système à gérer ses relations avec son environnement et à orienter sa politique de développement économique et d'innovation de manière à maintenir sa compétitivité.¹

Le soutien du territoire à la coordination économique peut constituer un axe important des stratégies de développement local, notamment pour l'action des structures d'interface. Les institutions d'interface vont en particulier jouer un rôle déterminant. **(Krugman 1994)**, avance que les institutions formelles et informelles nationales jouent un rôle significatif dans le succès et l'échec des entreprises sur la scène internationale, au niveau régional et territorial, ce sont surtout les institutions informelles qui sont fondamentales, plus précisément, la formation de réseaux et les processus de maillage dont dépendent les acteurs territoriaux.

Ce sont ces acteurs qui forgent et adaptent les règles contribuant à ces mises en relations et à la circulation des informations stratégiques. L'interconnexion des acteurs territoriaux qui développent des compétences spécifique au sein d'un projet territorial construit ainsi en permanence un contexte dans lequel évolue le créateur d'entreprise. Les autorités régionales ont la charge de déterminer le "mix" des actions les plus efficaces pour favoriser la performance de systèmes d'innovation, pour positionner avec succès leur territoire. Généralement, l'action collective est accompagnée par des actions menées par les organismes institutionnels des territoires qui intègrent et complètent celles construites par le réseau d'entreprise. On peut dire que les acteurs régionaux et locaux doivent agir de façon complémentaire et non de façon concurrente et rechercher la cohérence de l'ensemble du dispositif et leur logique doit être de se préoccuper de l'offre de biens publics locaux et de l'adaptation du capital public aux besoins des habitants et des entreprises. Celle-ci reflète **la capacité collective des acteurs à modifier leur comportement** en fonction des transformations que subit leur environnement. C'est grâce à cette dynamique que sont développés de nouveaux savoir faire et de nouvelles techniques et que l'équilibre entre les relations de coopération et de concurrence se transforme.

L'approche du GREMI souligne que "le rôle du milieu local en tant que générateur de comportement innovants, grâce aux processus d'apprentissage collectif qui accroissent la créativité locale et la capacité de création technologique" **Camagni(1991)**. Partant de ce référentiel conceptuel, notre recherche portera tout d'abord sur les logiques d'innovation et de promotion des entreprises au niveau local, sachant que les politiques de développement initiées au niveau local ont pour objectifs de préparer les conditions infrastructurelles de base pour l'émergence de PME innovantes et la création de 200 000 entreprises à l'horizon 2014 !.

2 Grosjean, 2001. 3. Amin et Thrift, 1993.

Aussi, il s'agit de comprendre la nouvelle vision renouvelée du développement territorial en Algérie, qui ne doit plus considérer le développement comme un événement qui vient de l'extérieur mais comme un processus, dans lequel les acteurs au niveau local sont actifs plutôt que passifs. Dans ce sens les initiatives innovantes menées au niveau de l'aire métropolitaine oranaise :SPL, initiatives locales pour l'emploi ou également mise en place de structures d'accompagnement entrepreneuriale et restitués dans ce cadre et seront d'un intérêt certain pour d'autres territoires. Notre implication en tant qu'acteur local dans ce processus nous autorise à tirer les enseignements utiles pour asseoir une dynamique positive des territoires et inscrire notre démarche dans une vision du long terme basée sur un référentiel théorique et conceptuel.

Problématique spécifique à l'Aire métropolitaine d'Oran

Les intenses processus de changements structurels que vit le monde économique d'aujourd'hui posent des questions fondamentales sur l'évolution des stratégies des acteurs ou agents économiques au niveau local. En effet, le concept de développement économique local ne se limite plus à la promotion des investissements extérieurs mais prend également en compte les investissements internes, le potentiel social endogène du territoire. Aujourd'hui, le développement économique et technologique se concentre de façon claire au niveau local ou régional (cluster, incubateur, pépinière, district industriel, système de production local.....).

La problématique s'efforce de comprendre comment les combinaisons spécifiques de ressources surtout immatérielles peuvent elle conduire a la génération d'externalités positives spécifiques de « milieu » assurant un avantage comparatif aux acteurs locaux.¹ Le processus de mise en place d'outils innovants pour l'accompagnement et l'entrepreneuriat relève d'une dynamique liée aux conditions sociales et économiques au niveau local et aussi aux caractéristiques socioprofessionnelles des acteurs locaux : entrepreneurs, institutionnels, chercheurs. Comprendre les éléments porteurs d'un milieu ou territoire : outils, entrepreneur innovant, filière dynamique susceptible d'induire un développement durable revêt une importance majeure. Les enjeux de l'ouverture économique (accord d'association avec l'Union européenne, adhésion à L'OMC) induisent des questions de la compétitivité des entreprises et des territoires comme déterminants de l'intégration économique au marché mondial.

En effet, dans ce contexte d'ouverture et de mondialisation des économies, la compétitivité des entreprises grandes ou petites et par conséquent des territoires villes, régions, bassin d'emplois qui les portent reposent essentiellement sur un agent majeur l'innovation.

1. Bernard Planque et Nathalie Gaussier, ancrage territorial du développement durable, Harmattan p 273-286/1999 ISBN.

Dysfonctionnements ou simple évolution socio économique ?

Les constats et bilans divers traduisent à l'échelle globale du territoire de l'aire métropolitaine oranaise des dysfonctionnements liées (i) l'absence d'organisation des opérateurs économique (ii) une relation difficile entre l'entreprise et la recherche universitaire (iii) l'inertie en matière d'innovation (iv) des ressources humaines sous utilisés (v) une faiblesse de solidarités inter entreprises (vi) faible implication des structures locales (vii) la dimension liée a la pollution de l'environnement. En somme, l'aire métropolitaine oranaise tourne elle le dos aux bases et principes d'un milieu innovateur ?

Les outils concrets de création de richesse, les infrastructures mis en place par la politique nationale de développement sont ils incorporés dans une démarche de milieu innovateur ?

Aussi la question centrale qu'on doit légitimement se poser est la suivante : la politique industrielle et les différentes politiques d'appui à l'innovation technologique sont elle compatible avec le système d'organisation local et aspirations des acteurs locaux ?

Autrement dit, la réussite d'une action de développement locale n'est elle pas liée à des changements nécessaires des pratiques, des usages, a une transformation du système d'organisation du territoire ? le déroulement du processus de développement local de l'aire métropolitaine oranaise analysé en fonction de références existantes (système local) est il en adéquation avec les objectifs des milieux innovateurs ?

Les enquêtes et les réflexions du GREMI visent à développer une analyse territorialisée de l'innovation en mettant en évidence le rôle de l'environnement, et plus spécifiquement celui du milieu dans les processus de création technologique. L'objet de ce travail de recherche est précisément de comprendre comment le milieu se transforme à travers des interactions multiples, de mettre en évidence les différents réseaux qui participent au processus d'innovation et , plus généralement, de montrer en quoi et comment les relations entre les forces productives, d'une part, et le milieu urbain et régional, d'autre part, se transforment.

L'hypothèse que nous sommes amené à élucider dans le cas de l'aire métropolitaine oranaise est qu'il ne suffit pas de disposer d'infrastructures, d'activités et d'une densité pour parler de territoires innovants. Même si notre démarche méthodologique à pour but de distinguer le rôle du territoire dans l'émergence d'externalités, il est cependant jugé trop technocratique par les acteurs locaux concernés c'est à dire les représentants du monde entrepreneurial. En effet, ils ne prennent pas en compte la dimension endogène de production d'externalités des systèmes productifs locaux.

On peut dès lors faire l'hypothèse que cet espace métropolitain oranais trouve les bases de ses avantages comparatifs à travers un certain mode de régulation locale qui pénètrent tous les acteurs du territoire contribuant à le déterminer comme un véritable pôle de commandement de sa région et constitue un facteur d'explication de son poids économique et géographique.

Notre objectif aussi à travers ce travail de recherche est donc de déterminer sur quoi repose ce système productif métropolitain oranais. Par système productif, on entend un réseau d'acteurs concentrés au plan géographique qui sont souvent en contact, et pour lesquels cette interaction est essentielle pour leur effort d'innovation. Partant des analyses en terme de milieu innovateur (**G Becattini 2000**) affirme que "la raison ou l'essence du milieu innovateur est l'entreprise, qu'elle soit grande moyenne ou petite, cela ne signifie évidemment pas snober l'entreprise qui reste un des passages essentiel et décisifs de l'approche par les districts d'une part et d'autre part, de ne pas susciter des espérances difficiles sinon impossible à réaliser".

Dans les nouvelles configurations des petites entreprises par groupes et par filières, plus ou moins intégrées a permis d'apporter les outils analytiques pour appréhender le système. En effet, on suppose l'existence d'externalités ou d'économies produites par les entreprises. On distingue donc les économies internes à l'entreprise, et les économies externes à l'entreprise mais interne au système.

La difficulté est dès lors double, d'une part, il s'agit d'identifier ces externalités et d'autre part de déterminer les mécanismes par lesquels elles sont générées. Le premier problème peut être résolu dans une certaine mesure par une méthode quantitative en mesurant ce qui échappe aux entreprises. La littérature portant sur les systèmes locaux de production et d'innovation a relevé deux types de mécanismes :

La dynamique d'apprentissage collectif porté par un niveau collectif et intermédiaire à l'entreprise. Les mécanismes de fonctionnement du système local fournissent la capacité des acteurs du système à s'adapter aux transformations de leur environnement de façon collective. Le système local est donc perçu comme le lieu de construction de la compétitivité des entreprises, alors que le marché au sens plus large qui s'étend au marché international est le lieu de concurrence dans lequel se détermine les performances.

Ces dynamiques sont produites à un niveau intermédiaire et collectif plus ou moins identifiables, connexes à l'entreprise en elle-même. Généralement dans le cas des systèmes locaux d'innovation et de production, ces organisations émanent directement des entreprises dans le sens où l'initiative revient au monde de l'entrepreneuriat, en coopération éventuelle avec d'autre, comme les pouvoirs publics. Il faut par ailleurs souligner que devant les mutations structurelles du capitalisme auxquelles se conjuguent les avancées technologiques notamment en matière d'information et de communication, on assiste depuis quelques années à **une résurgence du territoire** en tant que niveau d'analyse et lieu de pointage d'intervention pertinent.

Cela s'est produit dans un premier temps dans les analyses socio-économique qui ont produit une littérature prolifique à travers l'observation d'expériences originales (Nord Est et Centre de l'Italie, Silicone valley, Allemagne du sud,..). ces travaux, qui avaient des finalités analytiques différentes, ont permis de construire de véritables modèles d'analyse en terme de districts industriels, de spécialisation flexible, de systèmes productifs localisés.

Aujourd'hui, l'idée d'un développement économique soutenue par une action localisée a fait son chemin chez les décideurs si bien qu'on admet que "les incidences des solutions de nature macro-économique nationales ou externes sont limitées, car ses réponses globales ne peuvent prendre en compte des conditions locales extrêmement diversifiées¹". De la théorisation d'un modèle d'analyse, on est passé à son opérationnalisation en modèle de développement local.

Pendant, face à cette recrudescence du localisme, on se heurte à deux difficultés d'ordre analytiques et pratiques. En premier lieu, le statut d'universalité- au moins implicite- de l'application de telles thèses peut être discuté, surtout qu'elles reposent presque exclusivement sur l'observation de cas d'entreprise ou territoires 'gagnants'.

Cela accentue la tentation des pouvoirs publics de s'inspirer des politiques économiques décentralisées des pays développés en transposant le modèle des (districts industriels, pépinière, incubateur, pôle de compétitivité) quel que soit le contexte socio-économique. En second lieu la portée analytique et les conditions d'opérationnalisation des concepts mobilisés au niveau du territoire s'avère souvent complexe.

En effet, dans la mesure où les concepts mobilisés pour ce type d'analyse coopération, concurrence, relèvent de divers champs disciplinaires, on a tendance à perdre de la profondeur dans la réflexion conceptuelle qui gêne en dernier ressort l'opérationnalisation en terme d'application sur le terrain.

Avec l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association avec L'Europe, qui dessine les lignes d'un partenariat global politique, économique et financier, L'Algérie entre dans un espace la soumettant à la nouvelle logique d'intégration des économies mondiales qui sera consacré davantage par sa prochaine adhésion à l'organisation mondiale du commerce.

Alors elle doit parvenir à diversifier son économie et se préparer à plus grande ouverture commerciale, avec un objectif nouveau : la création et le développement d'entreprises capable d'exporter sur les marchés régionaux, africains et européens. Ce défi à l'exportation rejoint celui de la mise à niveau des entreprises, processus amorcé aujourd'hui en Algérie.

Désormais l'objectif central de la stratégie de réformes est la diversification de la base de production industrielle, en produisant en Algérie certains des produits qui sont aujourd'hui importés, car le pays dispose maintenant des moyens pour pouvoir produire sur place certains de ces produits, et même d'avoir un panel de PME/PMI exportatrices, d'autant plus que les ressources énergétiques sont moins cher. La stratégie de l'Etat concernant la promotion des PME doit viser à développer et diversifier les produits exportables et contribuer au développement local et régional. Autrement dit, la relance économique repose essentiellement sur la politique économique locale dans laquelle les PME auront un rôle important à jouer. En effet le développement des PME, un secteur désormais prioritaire et créateur de richesse et de valeur ajoutée, est un des point décisif en vue de la diversification de l'économie algérienne et du développement économique hors hydrocarbures. Dans cette optique, notre recherche nous mène à cerner notre problématique autour de la question centrale suivante :

Quel est le rôle du territoire dans l'émergence d'un tissu d'entreprises innovantes ?

De cette question principale, découle d'autres questions secondaires :

Quels sont les obstacles qui entravent le développement d'un milieu innovateur ?

L'aire métropolitaine oranaise composée d'Oran, Ain Temouchent et Mostaganem possède elle les capacités de se restructurer et d'être compétitive?

Quels sont les filières ou savoirs faire à développer ?

Il s'agit pour nous de comprendre les changements technologiques et les changements d'orientations rapides et profondes qui sont survenus durant les deux dernières décennies et qui ont donné lieu à un nouvel environnement économique souvent désigné par les expressions types « nouvelle économie géographique et nouvelle géographie économique ».

Deuxièmement, il s'agit de montrer l'importance de la géographie dans les nouvelles technologies qui ont changé l'échelle spatiale des processus de production, le territoire s'en est sorti renforcé et admis désormais comme dimension incontournable dans la nouvelle économie.

Troisièmement, montrer le renforcement du processus de concentration géographique des ressources physiques, technologiques en faveur surtout des grandes agglomérations. Depuis deux décennies, la littérature économique et géographique propose un foisonnement de termes qui évoquent directement ou indirectement les mutations économiques et le développement des villes.

Ces concepts économique comme mondialisation, globalisation, concentration, proximité, économie d'agglomération ou de géographie industrielle, système productif localisé, technopole, cluster, district industriel, traduisent effectivement le contexte désormais nouveau dans lequel évoluent les grandes villes.

Cette littérature traduit le contexte dans lequel les métropoles s'inscrivent ainsi que les rôles qu'elles jouent dans cette nouvelle configuration économique.

L'étude du contexte économique constitue donc la base de l'analyse qui permet de comprendre les processus qui sont à l'origine des mutations importantes subies par les métropoles. Il s'agit d'apporter un éclairage sur la conséquence que ces phénomènes produisent sur le fonctionnement de la métropole oranaise.

METHODOLOGIE D'APPROCHE

Dans le premier chapitre, j'aborderai le thème des : milieux innovateurs, je mettrai l'accent sur le territoire et la nouvelle géographie économique : l'aire métropolitaine oranaise se définissant comme un espace géographique présentant un environnement spécifique ou un groupe d'acteurs et un ensemble d'infrastructures structurantes peuvent jouer un rôle déterminant dans l'émergence d'un milieu innovant.

Le second chapitre portera une réflexion sur les territoires et innovations en Algérie : le territoire étant le lieu privilégié de l'innovation ou politiques publics de l'innovation, celui-ci doit être favorisée en réactivant toutes les options de créativité : idées, invention industrielle et développement afin que l'entrepreneur innovateur baigne dans un environnement propice car "innover aujourd'hui c'est créer les emplois de demain". Cette politique qui émerge et qui vise en Algérie à encourager tous les systèmes qui permettent la compétitivité industrielle serait un appui et un potentiel d'excellence aux PME(s).

Dans sa démonstration André LETOWSKI note que " peu de créateurs se comportent comme des entrepreneurs et que les créateurs entrepreneurs sont minoritaires". Cette approche nous permet de déduire que l'innovation n'est plus un but mais un des moyens du développement des territoires.

Enfin le troisième et quatrième chapitre, nous mènera vers une tentative d'approche de concepts de systèmes productifs territorialisés dans la stimulation du milieu innovateur dans l'aire métropolitaine oranaise. A ce titre, le rapprochement entre les concepts de développement économique, géographique et innovation permet de mieux comprendre les besoins des entreprises plus particulièrement des petites et moyennes entreprises, afin d'assurer un développement plus équilibré du territoire en Algérie.

"Il ne saurait y avoir de territorialisation durable des politiques de recherche- développement et d'innovation sans un renforcement du niveau régional passant lui-même d'abord et avant tout par le renforcement des capacités et des moyens dans ce domaine de chaque espace géographique du pays".

CHAPITRE PREMIER : LE MILIEU INNOVATEUR, TERRITOIRE ET NOUVELLE GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

1- Définition

Les processus d'innovation peuvent être appréhendés simultanément à travers les quatre préconisations suivantes : l'innovation est un processus **fondamentalement collectif, complexe et interactif**, il procède de la **combinaison créatrice de savoir-faire et compétences spécifiques**¹ et enfin, l'organisation territoriale est une composante essentielle de la création technico-économique. Étant donné les préconisations précédentes, le marché ou la hiérarchie dans le cadre de leur dynamique régulière se révèle inadaptée pour donner vie au processus d'innovation. Celui-ci suppose préalablement une innovation de type organisationnel : ce mode d'organisation spécifique s'appelle le réseau d'innovation. Ces dernières années, une importante littérature relative au concept de réseau s'est développée. Sans chercher ici à reprendre l'exhaustivité des débats, nous nous arrêterons sur les quatre dimensions suivantes qui permettent de saisir le concept :

Une dimension économique : le réseau serait perçu comme « un mode d'organisation hybride s'inscrivant d'un point de vue théorique dans un dépassement de la dualité firme/marché ». Dans cette perspective, l'argumentation des coûts de transaction définis dans ce sens justifierait l'émergence de modes d'organisation spécifique que sont les réseaux².

Une dimension historique : un réseau suppose un système de relations de long terme entre différents acteurs, basé sur des règles de confiance et de connaissance mutuelles, de réciprocité et de priorité. Le réseau est un mode d'organisation des transactions qui se développe dans le temps. Il n'est donc pas figé, mais évolutif.

Une dimension cognitive : l'organisation réticulaire est dépositaire d'un savoir faire collectif supérieur à la somme des savoir faire individuels des acteurs. L'intérêt de ce mode d'organisation est de permettre le développement de processus d'apprentissage collectif.³

Enfin, **une dimension normative** : tous les réseaux se caractérisent par un système propre de règles destinée à définir un espace de réseaux d'innovation et dynamique territoriale : le cas de l'Arc Jurassien.

2- L'intelligence économique territoriale et pôles de compétitivité : étude de cas

L'étude du cas français nous semble pertinente, l'intelligence économique territoriale est l'élaboration de stratégies de réseaux d'acteurs dans l'objectif de créer, d'orienter et de motiver les liens tissés entre des acteurs au service d'un projet commun. L'ambition des pôles de compétitivité est clairement stratégique dans la mesure où ils promeuvent une intelligence économique territoriale.

1. Amandola, Gaffard 1988 et Planque 1990, Perrin 1990, 2. Lecoq 1990 et Williamson 1975 3. Guilhon et Gianfaldoni 1990.

En effet, la labellisation de 67 pôles de compétitivité répartis dans toutes les régions françaises peut être perçue comme une volonté politique par les pouvoirs publics en France de fortifier chaque territoire à partir de réseaux d'acteurs mobilisés autour d'objectifs de compétitivité et d'attractivité communs. Les pôles de compétitivité sont centrés sur la notion principale de réseaux : réseaux interentreprises (TPE, PME, grands groupes), réseaux entre le secteur privé (entreprises) et public (les collectivités locales, la recherche) et réseaux entre les entreprises, les centres de recherche et les organismes de formation.

L'objectif clairement affiché est la collaboration de l'ensemble de ces partenaires autour de projets de coopération technologique en vue d'une meilleure compétitivité. Les différents acteurs d'un pôle de compétitivité ont des objectifs différents, parfois divergents, ce qui les conduit à des comportements divers quant à la politique de développement. Si les réseaux sont au centre d'une démarche d'intelligence économique territoriale, c'est parce que leur caractère informel génère des gains de productivité très importants.

La mise en place d'un système d'intelligence économique territoriale doit permettre une rencontre et un transfert des compétences disponibles localement. Pour que l'intelligence économique territoriale soit effective, elle doit provenir d'acteurs mobilisés et volontaires. L'objectif est bien de faire émerger une intelligence collective active qui a pour but de transformer l'état actuel des choses pour l'améliorer. En effet, la créativité et l'innovation proviennent de la circulation fréquente et répétée des hommes qui diffusent les savoirs tacites.

Ce sont les relations informelles ainsi que la proximité géographique des acteurs qui permettent de mettre en relation des partenaires issus de domaines différents autour d'objectifs fédérateurs. Les réseaux sont donc une nécessité pour les territoires; les pôles de compétitivité s'affirment comme étant des réseaux d'excellence de par leurs complémentarités.

Dans la même optique, l'intelligence économique territoriale est définie comme étant un processus en trois étapes : "les acteurs échangent de l'information; ils accordent du crédit à l'information reçue; le processus de communication ainsi établi, les acteurs établissent les réseaux appropriés et transfèrent leurs compétences"¹.

L'intelligence économique territoriale a donc pour objectif de renforcer les compétences d'un territoire tout en anticipant les tendances des autres territoires en matière d'innovation afin de conserver un avantage concurrentiel. C'est donc une véritable arme de stratégie basée sur la prospective. L'intelligence économique territoriale doit être perçue comme une véritable politique de développement qui permet d'analyser le marché d'un

territoire, et de détecter les menaces et les opportunités qui en découlent. C'est l'intelligence économique territoriale donc l'analyse et le traitement de l'information collective qui va permettre aux décideurs de comprendre et d'interpréter l'évolution et la réalité des marchés, le positionnement et les orientations de ses concurrents ainsi que les attentes des clients et des partenaires.

1. Yann Betachini 2003

2.1 Les pôles de compétitivité :

L'écosystème des pôles est constitué par un ensemble d'éléments qui contribuent à favoriser l'innovation et à générer la croissance. Les pôles de compétitivité visent à mobiliser en réseau les acteurs économiques et académiques, dans un espace géographique donné, autour de stratégies de développement et de projet commun à fort contenu innovant et en valeur ajoutée. L'originalité de l'approche réside dans la coopération effective de trois types d'acteurs : Les entreprises, les centres de recherche, les organismes de formation.

Les coopérations croisées entre ces trois acteurs doivent se concrétiser par la mise en œuvre d'actions spécifiques telles que le partenariat entreprises-centres de formation, formations spécialisées, gestion des compétences, notamment les idées et les talents, ainsi que les moyens financiers tels les financements privés (investisseurs providentiels ou business angels), capitaux risqués, et les aides publiques ciblées, sont la « sève » de ces pôles de compétitivité. Elles conditionnent largement leur dynamisme et leur développement. L'ancrage du pôle dans son territoire est lié à la définition même d'un pôle de compétitivité. Le pôle, tout en s'appuyant sur les structures existantes (tissu industriel, campus, infrastructures communes, etc.), doit avoir comme objectif :

Le développement des projets structurants permettant de renforcer les collaborations entre ses membres et avec d'autres acteurs : plates-formes d'innovation et de services, campus, laboratoires d'usage. Le recours à une politique foncière et de développement urbain propre à assurer un développement cohérent du tissu industriel, des capacités de recherche publique et des établissements d'enseignement supérieur.

Le rôle des clients et des fournisseurs spécialisés : La présence à proximité des pôles, de fournisseurs spécialisés, mais aussi de clients susceptibles d'adopter de manière précoce des solutions innovantes, voire de les tester avant leur mise sur le marché et de contribuer à leur amélioration comme c'est le cas dans les laboratoires d'usage, constitue un atout essentiel.

Au-delà de ces dispositifs, les pôles doivent devenir de véritables écosystèmes de développement de la connaissance. Pour cela ils doivent programmer leur développement international, rechercher des coopérations technologiques avec des pôles ou « clusters » étrangers afin d'y trouver des points technologiques manquants ou de nouveaux marchés.

Il s'agit de contribuer à la mise en place de formations susceptibles de répondre aux besoins de leurs membres, et notamment des entreprises, et plus largement intégrer la problématique de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

3- Réseaux d'innovation et milieu innovateur

3-1- Réseaux d'innovation

L'analyse plus approfondie de la genèse et du fonctionnement des réseaux d'innovation devrait nous permettre d'aller dans ce sens. Certes, l'étude des réseaux d'innovation et de leurs rapports au milieu est encore embryonnaire. Néanmoins, des études empiriques apportent peu à peu les éléments qui permettent de constituer une théorie plus élaborée.

Le réseau d'innovation: quelle est sa genèse, son architecture, son mode de fonctionnement, sa stratégie, enfin son évolution ? Comment les processus d'apprentissage se développent-ils à l'intérieur du réseau d'innovation ? **Les relations entre le milieu et le réseau d'innovation:** quel est le rôle du milieu dans le réseau d'innovation et sur son évolution ?

Les effets du réseau d'innovation sur le milieu: quel est l'impact sur le milieu local des processus d'apprentissage qui sont engendrés par le réseau d'innovation? Comment ceux-ci contribuent-ils à l'accroissement des capacités créatrices du milieu ?

La présente synthèse cherche à rendre compte de la capacité des régions à intégrer dans leur tissu productif les nouveaux paradigmes du système techno-industriel, et ce au travers des notions de milieu innovateur et de réseaux d'innovation.

Les concepts

Selon la définition du groupe de recherche européen en milieu innovateur GREMI, le milieu est constitué par un ensemble de relations intervenant dans une zone géographique qui regroupe dans un tout cohérent, un système de production, une culture technique et des acteurs. L'esprit d'entreprise, les pratiques organisationnelles, les comportements d'entreprises, la manière d'utiliser les techniques, d'appréhender le marché et le savoir-faire sont à la fois partie intégrante et partie constitutive du milieu. Le milieu se présente comme un " processus de perception, de compréhension et d'action continue" ¹. Ajoutons que le milieu repose sur un système relationnel de type coopération/concurrence des acteurs localisés. Le milieu recouvre donc:

Un ensemble spatial: il s'agit d'un espace géographique qui n'a pas de frontières a priori, qui ne correspond pas à une région donnée, mais qui présente une certaine unité et une certaine homogénéité qui se traduisent par des comportements identifiables et spécifiques et une culture technique; un collectif d'acteurs: ces acteurs (entreprises, institutions de recherches et de formation, pouvoirs publics locaux, etc.) doivent avoir une relative

indépendance décisionnelle et une autonomie dans la formulation des choix stratégiques;

Des éléments matériels (entreprises, infrastructures) mais aussi des éléments immatériels (savoir-faire), et institutionnels (diverses formes de pouvoirs publics locaux ou d'organisations ayant des compétences décisionnelles); **Une logique d'interaction**: les acteurs doivent être en relation d'interdépendance, ce qui permet une meilleure valorisation des ressources existantes;

Une logique d'apprentissage, c'est-à-dire une capacité des acteurs, constituée au cours du temps (dimension historique), à modifier leur comportement en fonction des transformations de leur environnement. Ces logiques d'interaction d'apprentissage portent sur :

La formation de savoir-faire, qui permet la maîtrise du processus de production et la création de nouveaux produits et de nouvelles techniques; **Le développement de "normes de comportement"** qui porte sur la relation entre acteurs, la recherche d'un équilibre entre coopération et concurrence, afin de construire un espace de travail commun. La connaissance et la capacité d'identifier en tant qu'opportunité d'interaction les ressources spécifiques des différents acteurs ainsi que celles du milieu. La relation que les acteurs du milieu entretiennent avec l'environnement externe. Le milieu n'est pas isolé, il se situe dans un contexte technique et de marché qui est international et évolutif.

Au-delà des externalités qui proviennent d'une culture industrielle commune, de l'interaction et de la mobilité des individus sur le marché du travail, de la facilité des contacts personnels et de la transmission des informations, le milieu se caractérise donc aussi par des coopérations plus directes entre les acteurs locaux (privés, publics et collectifs). Ces coopérations qui interviennent dans une aire géographique déterminée s'effectuent généralement sous la forme de réseaux.

Ainsi le milieu, parce qu'il se caractérise par des phénomènes de type "convention", c'est-à-dire qu'il est régi par un système d'attentes réciproques sur les compétences et les comportements attendus, peut donner lieu à une organisation de type réticulaire.

On peut définir le concept de réseau de diverses manières¹. La définition admise est la suivante: un réseau est un ensemble formé de liens sélectionnés et explicites avec des partenaires préférentiels inscrits dans la perspective des relations de marché d'une entreprise et de sa recherche de ressources complémentaires ayant comme objectif principal la diminution de l'incertitude. Cette définition est complétée par celle d'économie réticulaire: une économie réticulaire est celle dans laquelle le foyer dominant de la constitution de la valeur consiste dans des architectures flexibles et inter-reliées qui permettent la gestion de relations individuelles en tant qu'ensemble.

Les réseaux sont caractérisés par le fait qu'ils ne sont pas définis a priori, mais qu'ils trouvent leur origine dans les interactions stratégiques entre partenaires. Quelle que soit la définition que l'on donne du réseau, celle-ci repose sur un postulat très largement admis: l'interdépendance généralisée entre les agents économiques en vue de tirer avantage de relations synergétiques avec d'autres agents. Dans une telle perspective, la notion de

réseaux est étroitement associée à l'analyse dynamique de l'environnement de l'entreprise. Nous savons que l'entreprise ne vit pas en vase clos, ni ne se limite à des échanges de biens et de services. Elle recherche dans des échanges d'information et de savoir-faire une source supplémentaire de valeur ajoutée. C'est principalement ce dernier aspect qui nous intéresse. La notion de réseau est une composante essentielle de la vie des entreprises et de leurs modes d'organisation.

1. Bramanti et Senn, Camagni et Pompili 1992.

Elle permet de suivre le cheminement des interactions entre les agents économiques. En somme, cette activité réticulaire permet aux entreprises d'agir de manière très flexible et de gérer la complexité sans abandonner leur identité, c'est-à-dire en conservant dans leur sein les fonctions stratégiques.

3.2 Les milieu innovateur et réseaux d'innovation

On peut définir le milieu innovateur comme un ensemble territorialisé dans lequel des interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font de transactions multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources. L'innovation est donc, selon le GREMI, considérée comme un processus d'intégration d'éléments qui déterminent et favorisent la dynamique et la transformation du système techno productif territorial¹ De ce fait, le milieu innovateur se caractérise par l'intégration de dynamiques internes et de changements survenus à l'extérieur. Le milieu est innovateur lorsqu'il est capable de s'ouvrir à l'extérieur et d'y recueillir des informations, voire des ressources diverses. Le milieu innovateur par essence s'ouvre sur la diversité de l'environnement en s'enrichissant dans la réceptivité au changement.

Le milieu est innovateur lorsque ses ressources sont organisées, coordonnées et mises en relations par des structures économiques, culturelles et techniques qui rendent les ressources exploitables pour de nouvelles combinaisons productives. Lorsque des relations de collaboration s'élaborent dans un milieu innovateur entre plusieurs acteurs et qu'elles ont pour objet précis l'innovation, lorsqu'elles s'établissent sur la base de la confiance réciproque et qu'elles ne sont pas occasionnelles (maîtrise du temps), elles constituent un véritable mode d'organisation qui porte le nom de réseau d'innovation. La constitution des réseaux d'innovation résulte du fait qu'aujourd'hui l'innovation n'est pas une simple fonction de l'aptitude de l'entrepreneur et de l'entreprise isolée², ni des institutions scientifiques, ni de la simple coordination institutionnelle. Le réseau d'innovation participe de l'idée que le processus d'innovation a un caractère multifonctionnel qui présuppose, à partir de l'action conjuguée de ces organisations, une articulation complexe et non linéaire de compétences spécifiques et de processus d'acquisition des connaissances tout au long d'une chaîne de production³.

L'expérience montre que cela peut aller d'une incitation d'un organisme public local ou extra local à l'initiative d'une grande entreprise, d'une offre

¹ Gordon 1993.

² Denis Maillat, Michel Quévit, Lanfranco et Senn 1992

³ Planque 1993.

commune de services en passant par des formes de coopération entre petites et moyennes entreprises.

Le choix des partenaires est dès lors lui aussi généralement déterminé par des motivations multiples dont les dénominateurs communs sont au moins la compétence et la complémentarité des savoir-faire scientifiques et technologiques. Souvent les partenaires ont déjà acquis une culture de coopération et ont l'expérience d'une certaine pratique de l'externalisation, laquelle est devenue nécessaire en raison de l'incertitude de la démarche innovatrice.

Dès lors, ces relations ne sont pas uniquement d'ordre économique ou industriel: elles reposent sur la préexistence d'un capital relationnel (relations formelles ou informelles) qui va leur permettre d'élargir le champ de leurs relations et de formuler des projets communs. Il peut s'agir de relations professionnelles nées de l'appartenance à une même entreprise ou à un même métier, de relations nouées lors des études ou de la formation suivie, ou tout simplement de relations contractées par la participation à des activités associatives.

4- Organisation des réseaux d'innovation

L'organisation d'un réseau d'innovation repose nécessairement sur une contractualisation plus ou moins formalisée entre les partenaires. En principe, les réseaux d'innovation n'ont pas pour but la constitution de sociétés conjointes, bien que les différents partenaires soient généralement d'accord pour partager les risques d'un échec de leur coopération. Le contrat spécifie non seulement les apports financiers de chacun, mais il définit généralement les contributions de chaque partenaire, les modes de fonctionnement et les partages des résultats.

Les contrats sont généralement établis pour une certaine durée qui est fonction de la nature des projets et du degré de confiance entre les partenaires. Celle-ci est une condition essentielle de survie du réseau et de son bon fonctionnement. Cette confiance ne s'acquiert que par la force de l'expérience et du précédent. A contrario, on peut même affirmer qu'une culture de défiance généralisée empêche non seulement la constitution de véritables réseaux d'innovation, mais aussi leur permanence, d'autant qu'elle fait engendrer des comportements opportunistes de membre du réseau qui sont une menace pour leur stabilité.

4-1 La division du travail et le leadership

Le réseau d'innovation se caractérise par une division du travail qui repose sur la responsabilisation et l'acceptation d'un rôle actif de chaque partenaire selon son apport spécifique. Cette organisation ne peut s'appuyer sur une division du travail du type taylorien. Elle implique la flexibilité et l'acceptation d'un leadership fonctionnel.

Le leadership se transforme au fur et à mesure des contraintes auxquelles les acteurs sont confrontés dans l'avancement du projet. Chaque partenaire exerce dans le déroulement des activités du réseau une parcelle minimale d'autorité liée à son apport spécifique. Cette répartition fonctionnelle du leadership n'exclut pas l'émergence de certains phénomènes de domination

et de pouvoir au sein des réseaux, mais ceux-ci ne peuvent pas, au risque d'éclatement du réseau, aboutir à des comportements opportunistes.

Certes, selon la configuration des réseaux, une entreprise qui se situe au centre du réseau possède une vue globale de l'ensemble du processus qui lui donne une position dominante. Inversement, une entreprise située à la périphérie du réseau a un champ d'action forcément plus limité. Il n'en reste pas moins vrai qu'un réseau d'innovation ne peut fonctionner sur un mode de gestion rigide et fortement hiérarchisé car chaque membre doit être reconnu comme partenaire à part entière du projet.

Dans la réalité, la distribution du leadership dépend de la nature du réseau d'innovation et de son projet. Dans certaines circonstances, le leadership est constant et stable, dans d'autres il varie en fonction des problèmes à résoudre. Chaque réseau d'innovation nécessite la réalisation d'un projet dont il n'est pas le seul résultat.

La participation à un réseau d'innovation développe chez ses membres, par le processus de "learning by networking" une capacité à saisir les opportunités de s'inscrire dans d'autres réseaux (phénomène des réseaux croisés) ou de prolonger l'activité du réseau sur la base de nouveaux projets.

En définitive, la participation à un réseau d'innovation accélère la capacité d'apprentissage de comportements nouveaux et procure à ses membres un surplus de valeur ajoutée dérivée de la dynamique organisationnelle du réseau.

4-2 Evolution des réseaux d'innovation

Les réseaux d'innovation ont par nature un caractère évolutif et produisent leurs effets au fur et à mesure de leur développement. Certes, le réseau d'innovation vise la réussite d'un objectif et tend vers un résultat positif pour ses membres mais, de par le caractère incertain qui caractérise la démarche d'innovation, il est très difficile d'anticiper sur le résultat final et, dès lors, de connaître sur le plan théorique la chronologie exacte du processus innovateur.

Si, d'une manière générale, les processus d'innovation ont comme point de départ la décision de lancer un projet, la décision d'investir dans une activité de recherches et de développement, dans la réalité, la démarche d'innovation ne peut être réduite à une succession d'états datés et planifiés de manière précise. Celle-ci est aléatoire, non-linéaire.

Il est par conséquent difficile de la décomposer en une suite d'opérations logiques de type amont-aval telle que peut le faire la démarche des filières de production, allant de la conception d'un produit à son industrialisation pour aboutir à sa commercialisation, étapes s'articulant parfaitement les unes aux autres.

Les travaux antérieurs du GREMI ont d'ailleurs montré que les processus territorialisés d'adaptation au nouveau système techno-industriel suivent des trajectoires technologiques diversifiées qui s'écartent de ce modèle de relation linéaire¹

Dans la perspective d'une création de technologie, les réseaux d'innovation sont étroitement reliés à la production de la connaissance et à la

¹Maillat et Perrin 1992.

recherche technologique tandis que dans le cas d'une innovation de produit intégrant des technologies existantes, ils sont plus directement connectés aux demandes du marché, notamment dans les relations de l'entreprise avec ses clients.

Il s'ensuit que l'évolution du réseau d'innovation est étroitement déterminée par la nature du projet d'innovation et poursuit des trajectoires très diversifiées qui ne peuvent se référer à un modèle d'évolution unique et rigide.

5- Les relations entre le milieu innovateur et le réseau d'innovation

Le milieu participe à la constitution des réseaux d'innovation et intervient dans leur dynamique. Réciproquement, les réseaux d'innovation enrichissent le milieu, ils contribuent à accroître les capacités créatrices de celui-ci. En d'autres termes, il s'établit entre le réseau d'innovation et le milieu une interaction dialectique, qui fait que le milieu par ses apports représente un avantage comparatif et reçoit en retour des réseaux d'innovation des retombées positives qui agissent sur son processus de structuration et de constitution. Cette interaction du milieu et du réseau d'innovation génère des trajectoires différentes: soit la situation d'un milieu innovateur qui rencontre un réseau d'innovation, soit la situation d'un milieu qui devient innovateur par la dynamique des réseaux d'innovation, soit un milieu innovateur qui transforme des réseaux en réseaux d'innovation. Deux cas nous intéressent particulièrement. Celui du milieu innovateur qui agit sur les réseaux en les transformant en réseaux d'innovation et celui des réseaux d'innovation qui transforment le milieu en milieu innovateur.

5-1 Les apports du milieu innovateur aux réseaux

L'hypothèse sous-jacente à la notion de milieu innovateur est que les réseaux d'innovation se forment à partir de relations déjà existantes. Il est certain que le facteur de proximité joue un rôle très important dans les partenariats ayant pour but l'innovation. La proximité géographique et culturelle facilite la circulation du flux des informations et leur accumulation nécessaires à la création technologique, en favorisant l'émergence de nouveaux canaux et de nouvelles normes de comportement. Une proximité spatiale durable est un facteur irremplaçable de synergie entre des partenaires multiples. Dès lors un réseau dont les composantes sont voisines bénéficie d'un avantage qualitatif, avantage comparatif de milieu lié au capital relationnel qui peut être déterminant¹

Il est important de noter que le milieu innovateur aide un réseau à se transformer en réseau d'innovation dans la mesure où il offre une ouverture vers l'extérieur qui inscrit le réseau dans un contexte de compétitivité globale, lui permet une compréhension et une maîtrise des processus d'innovation et lui fournit un cadre organisationnel et/ou institutionnel favorable au changement et aux pratiques d'externalisations orientées vers des projets d'innovation, ainsi que vers de nouvelles combinaisons productives.

5-2 L'apport du milieu innovateur aux réseaux

¹ Quevit1993.

Le réseau d'innovation apporte au milieu l'expérience de formes d'organisation et d'apprentissage qui vont permettre d'ordonner les éléments constitutifs du processus d'innovation, c'est-à-dire, notamment, de nouvelles capacités créatrices en matière de recherches, de renouvellement de savoir-faire locaux et de création de formations nouvelles.

L'impact des réseaux d'innovation sur le milieu conduit à une redynamisation de l'activité productive, à la mise en place de nouvelles bases productives et à la capacité de réévaluer la compétitivité vis-à-vis de l'extérieur.

Il va de soi qu'il peut y avoir des milieux innovateurs qui ne transforment pas nécessairement des réseaux en réseaux d'innovation et des réseaux d'innovation qui ne transforment pas des milieux en milieux innovateurs. Mais c'est l'examen des mécanismes de transformations réciproques en milieux innovateurs et en réseaux d'innovation qui apporte de nouveaux éléments de connaissance des processus de mutation des systèmes productifs et de leur promotion, et par là sur les mécanismes du développement territorial. C'est ce que tentent de montrer par leur pluralité les études de cas présentées dans ce chapitre qui ne constitue qu'un essai de synthèse des éléments de convergence pour une meilleure compréhension de la dynamique des milieux innovateurs.

5-3 La notion d'attractivité territoriale

L'attractivité d'un territoire peut se définir comme sa capacité, pour une période donnée, à attirer toutes sortes d'activités économiques et facteurs de production mobiles (entreprises, événements professionnels, entrepreneurs, capitaux). Dans ce sens, c'est **le reflet de la performance d'un territoire** durant une période donnée et les déterminants de l'attractivité du territoire sont à rechercher parmi les facteurs de sa compétitivité. Une notion qui renvoie à une problématique basée sur un principe de mouvement, de dynamique, de composition et/ou de recombinaison des facteurs de développement endogène des territoires. Mais cette notion d'attractivité ne peut s'appréhender sans une approche relevant également du marketing territorial.

« Le marketing territorial est l'effort de valorisation des territoires à des marchés concurrentiels pour influencer, en leur faveur, le comportement de leurs publics par une offre dont la valeur perçue est durablement supérieure à celle des concurrents. Cette activité est généralement pilotée par des agences de développement pour le compte d'autorités publiques ou d'acteurs privés ».

Son champ d'application est étendu. Il peut s'appliquer à un projet ou service spécifique ou à une démarche d'ensemble visant à renforcer l'attractivité d'un territoire. Car, dans un environnement devenu extrêmement global et concurrentiel, la pratique du marketing territorial est désormais essentielle pour les responsables territoriaux. Elle permet d'apporter des méthodes, outils et pratiques particulièrement utiles pour contribuer à améliorer l'attractivité territoriale. Dernier point, l'attractivité d'un territoire ne saurait être perçue comme une réalité absolue, isolée et figée dans le temps mais à laquelle il convient d'introduire une **dimension temporelle**. Les analyses territoriales manquent souvent d'un **regard prospectif** sur les évolutions possibles de l'attractivité future de leur territoire. Il est devenu important de pouvoir anticiper les évolutions futures de l'attractivité ; dans un contexte de mobilité accrue des activités économiques comme des hommes, on ne saurait

se contenter d'une vision statique. Comment mesurer la performance des territoires en matière d'attractivité ?

L'analyse de l'attractivité territoriale suppose de rechercher **les indicateurs adéquats** permettant d'analyser le dynamisme du territoire concerné. Ensemble de mesures ou d'observations concernant l'état ou l'évolution d'un phénomène.

Ce sont les valeurs quantitatives ou qualitatives prises par une ou plusieurs variables sur un certain nombre d'individus (*individus = l'élément observé*). **Donnée(s) + sens = indicateur**, une donnée devient un indicateur lorsqu'on lui donne un sens ; il permet de caractériser une situation évolutive ou non, une action ou les conséquences d'une action, de façon à les évaluer et à les comparer dans le temps ou dans l'espace.

L'indicateur est considéré comme un outil d'information et d'analyse mais aussi de communication. Par leur fonction de vecteurs d'informations, ils sont des moyens de prises de décision et d'analyse des enjeux. L'utilisation des indicateurs et des informations les explicitant dépend aussi du public ciblé (citoyens et société civile, décideurs, experts) et il faut s'adapter au niveau de connaissance et aux attentes.

5.4 INDICATEURS PERMETTANT D'ÉVALUER L'ATTRACTIVITÉ

Il est important de souligner que chaque territoire doit chercher à s'interroger sur sa capacité à être réactif et à définir des politiques d'attractivité, au travers **d'indicateurs adaptés à son échelle géographique, à ses projets de développement et par rapport à son profil (rural ou urbain)**.

Ce qui varie de façon considérable, c'est l'importance relative accordée aux différentes dimensions de l'attractivité territoriale : économique, résidentielle, touristique, industrielle et la pratique de privilégier souvent l'analyse d'indicateurs dits « classiques » (situation géographique, accessibilité et desserte du territoire, accueil physique des activités économiques...) au détriment d'indicateurs plus pertinents qui concernent les « ressources immatérielles » comme la formation ou la qualification, les services aux entreprises, les attentes en matière de logement, d'aménités rurales ou urbaines, la définition d'une offre touristique différenciée, le cadre de vie et l'environnement ...

Les données démographiques sont des indicateurs largement utilisés ; mais la capacité à attirer les habitants ne concerne qu'un volet de l'attractivité territoriale et ne donnent qu'une image partielle du territoire. **L'analyse socio-démographique** ne se suffit pas à elle seule et doit être couplée avec des indicateurs sur **la dynamique économique locale**, révélant la spécialisation du territoire et ses compétences. La présence de compétences et de savoir-faire spécifiques s'impose en effet comme un vecteur essentiel tant pour attirer les investisseurs que pour développer des capacités internes au territoire (Pôles de compétitivité, Pôles d'excellence rural, incubateurs d'entreprises, ...).

En termes de développement et d'attractivité, **l'économie numérique**, est devenue récemment un poids significatif dans l'économie locale. On voit ainsi toute l'importance que revêtent pour un territoire, le déploiement

d'infrastructures et de réseaux haut débit et la capacité des entreprises industrielles et de services à utiliser toutes les potentialités des TIC. D'autre part, **la situation géographique** du territoire est importante et il convient donc de ne pas omettre l'approche comparative avec d'autres échelles spatiales (locale, régionale ou nationale) qui ouvre le champ d'étude et le degré d'évaluation de l'attractivité d'un territoire (appartenance à une aire métropolitaine ou urbaine attractive ou à une zone d'influence immédiate, ou à une zone méridionale et côtière.

Dans l'article intitulé «Territoires : les défis de l'attractivité généralisée», Vincent Gollain (directeur de l'attractivité durable du Territoire à l'Agence régionale de développement Paris Ile-de-France et président du CDEIF) propose sept règles élémentaires pour aider un territoire à rester ou à devenir attractif et identifie douze indicateurs clés pour mesurer l'attractivité territoriale :

- les entrepreneurs c'est à dire les porteurs de projets, de nouvelles entreprises à créer
- les entreprises (c'est souvent le cœur de marché), mais aussi les commerçants et artisans
- les associations et organisations nationales (administrations par exemple) ou internationales (ONG)
- des populations actives spécifiques telles que des chefs d'entreprises, chercheurs ou actifs qualifiés de certaines professions, des habitants, y compris les populations inactives comme les retraités (effets multiplicateurs de leurs dépenses)
- des événements festifs et récréatifs
- des événements et rencontres professionnels (Salons, Congrès, etc.)
- des touristes d'affaires, notamment en lien avec les événements accueillis
- des touristes de loisirs
- des consommateurs (par exemple pour des commerces de centre-ville ou des centres commerciaux)
- des capitaux mobiles (« business angels, investisseurs immobiliers, etc.)
- des grands équipements publics et privés (équipements de recherche, infrastructures, etc.)

Si certains déterminants de l'attractivité territoriale sont mesurables, d'autres sont difficilement quantifiables tels que **la qualité du cadre de vie et de l'environnement, l'image et la notoriété du territoire...** Ces aspects subjectifs qualifiés d'attractivité « *acquise* » ou « *quasi-naturelle* » sont aussi des facteurs d'attractivité non négligeables.

5.5 L'interaction transformatrice des milieux et des réseaux d'innovation et milieux innovateurs

Le développement d'une aire métropolitaine est de plus en plus fonction des effets croisés entre les systèmes économiques locaux et l'organisation en réseaux de leurs acteurs économiques. Ces effets jouent un rôle d'autant plus dynamique sur le développement local que les comportements innovateurs animent soit le milieu local, soit les différents types de réseaux qui se forment dans le milieu.

L'existence simultanée de milieux innovateurs et de réseaux d'innovation est un cas rare mais quand il se présente¹ le développement métropolitain s'accélère. Dans la réalité, nous nous trouvons en présence de situations plus complexes qui peuvent se regrouper autour de deux trajectoires spécifiques.

D'un côté, un milieu innovateur joue un rôle de transformation dans des réseaux traditionnels existants en leur permettant d'évoluer en réseaux d'innovation, plus ou moins ouverts vers l'extérieur².

De l'autre côté, on observe des situations où ce sont des réseaux d'innovation qui alimentent l'évolution (et la transformation) d'un milieu en un milieu innovateur, en introduisant des nouvelles structurations, combinaisons productives³ allant jusqu'à la constitution d'un "système" international de milieux innovateurs⁴.

5-5-L'agglomération des PME : un atout à l'émergence de milieu innovateur

Plus encore que les grandes entreprises, les PME ont besoin d'accéder à des sources externes d'information, de connaissance, de savoir-faire et de technologie pour bâtir leur propre capacité d'innovation et toucher les marchés qu'elles visent. Toutes les PME doivent donc être connectées aux sources les plus prolifiques de connaissances et de compétences nouvelles.

Ces grappes d'entreprises sont des systèmes locaux d'innovation où l'amélioration de la rentabilité des investissements publics et privés résulte d'une proximité physique ou culturelle qui encourage le développement de réseaux humains et facilite la création de flux de connaissances.

A travers la lecture de la «littérature» consacrée aux formes de regroupements, il se dégage en gros quatre formes d'agglomérations scientifiques et technologiques : les parcs scientifiques (ou technopôles), les technopoles, les districts industriels (ou clusters) et enfin les systèmes (réseaux) d'innovation nationaux et régionaux.

Une agglomération scientifique et technologique est, par définition, considérée comme étant constituée d'une « masse critique » de capital social, de savoir-faire et de compétences, d'infrastructures institutionnelles, de capital financier (disponibilité de capital de risque et de fonds de recherche), de ressources scientifiques et technologiques, de même que d'une culture entrepreneuriale. Ces formes d'agglomération se distinguent par leurs spécificités et caractéristiques qui sont les suivantes.

5.6 Les parcs scientifiques ou technopôles

¹ Maillat et al.1992.

² Gordon, de Bernardy, Guesnier et al.1992.

³ Quevit, Decosteret al, Toedding1993.

⁴ Bramanti et Senn1993.

Un parc scientifique est une initiative reposant sur une opération immobilière, qui entretient des liens formels et opérationnels avec une institution académique, qui doit encourager les entreprises et les organisations à forte valeur ajoutée intellectuelle et dont les managers ont une fonction de transfert de technologie et de savoir-faire.

Cette définition est celle qui autorise l'admission au sein de l'United Kingdom Science Parks Association, en Grande Bretagne. Elle se rapproche aussi du concept de « Science Parks » que l'on retrouve aux États-Unis et au Canada.

L'OCDE pour sa part, à une définition un peu moins limitative du parc scientifique et technologique que l'on associe plutôt au modèle de pôle technologique; d'où le terme « technopôle ». Un technopôle implique une forme de politique technologique à dimension immobilière, orientée vers la création d'un regroupement géographique d'entreprises et d'organismes appartenant au domaine de la haute technologie. Ils vont de la cité à forte concentration de savoir et de technologie créatrice d'activités, au petit centre incubateur ou aux parcs scientifiques implantés en zone urbaine.

En règle générale, le parc scientifique ou technopôle, couvre un territoire bien délimité où l'on retrouve une université, souvent propriétaire d'une partie du terrain et des installations, et divers centres de recherche, auxquels viennent se greffer quelques unités de production. On retiendra que de tous les types d'agglomérations scientifiques et technologiques, le parc scientifique ou technopôle, est le seul qui possède une dimension immobilière.

A titre d'exemple, aux États-Unis, on peut mentionner le « Stanford Research Park » en Californie et la plupart des parcs scientifiques rattachés à l'Association of University Related Research Parks. En Europe, les parcs scientifiques les plus étudiés sont le « Cambridge Science Park » en Angleterre et « Sophia- Antipolis » en France. Dans ce dernier cas, on observe toutefois que la distinction entre la notion de parc scientifique et celle de technopôle est faible.

5.7 Les technopoles

Les technopoles sont généralement des agglomérations scientifiques et technologiques beaucoup plus étendues que les parcs scientifiques selon (Lacave 2004) définissent la technopole comme étant un « système urbain articulé d'une part sur un partenariat des acteurs locaux et des représentants locaux d'acteurs nationaux, d'autre part sur une stratégie globale d'agglomération associant compétitivité des territoires et compétitivité des entreprises ».

De plus, une technopole est une "ville ou agglomération qui aurait une vocation à rassembler des activités recourant à l'innovation technologique. Elle pourrait réunir plusieurs technopôles, définis comme des parcs scientifiques ou

des zones d'innovation qui auraient des liens entre eux, mais des activités innovantes seraient présentes partout sur son territoire"¹ .

Les technopoles sont donc des agglomérations plus étendues que les parcs scientifiques et peuvent ainsi regrouper plusieurs pôles technologiques ou scientifiques. Elles se caractérisent principalement par une localisation à proximité, voire à l'intérieur, d'un milieu fortement urbanisé où l'on retrouve la gamme complète de services essentiels au développement technologique.

Leur mise en place ne s'appuie pas sur une opération immobilière. La région de la « Silicon Valley » en Californie et celle de la « Route 128 » près de Boston sont devenues aujourd'hui, les deux technopoles américaines qui définissent le mieux la portée de ce modèle. La technopole, prise dans son sens large, est donc d'abord l'affaire de la ville-région, comme lieu d'expression de la nouvelle économie du savoir et de la concurrence économique mondiale. On peut toutefois distinguer différents types d'espaces (aire de développement industriel, zone nouvellement industrialisée ou urbanisée) sur lesquelles elle se développe : région industrielle mûre, en voie de restructuration et espaces métropolitains; cas typiques : Montréal et Boston ; zone nouvellement industrialisée et urbanisée ; cas typique : Boulder/Denver, Colorado ; Vaste conurbation suburbaine (agglomération formée par plusieurs villes voisines dont les banlieues se sont rejointes) et espaces métropolitains ; cas typiques : Los Angeles et le sud de la Californie

Les districts industriels (ou clusters) ² : la notion de « district industriel » fut développée au début du XXe siècle par l'économiste Alfred Marshall "pour décrire et expliquer les interactions positives dont bénéficient les entreprises qui, regroupées dans un même site, parviennent à combiner concurrence, émulation et coopération "

Ce modèle s'applique à des milieux particuliers à l'intérieur desquels les activités économiques sont solidement ancrées dans les structures sociales et culturelles. Ce ne sont pas nécessairement des endroits de production de haute technologie, mais l'absence de telles institutions est compensée par une structure élaborée de spécialisation entre petites et moyennes entreprises complémentaires. Le district industriel est caractérisé par une division du travail structurée d'une manière horizontale.

"Un district industriel est une zone locale ou régionale (proximité géographique) où on retrouve une concentration de plusieurs petites entreprises d'une même branche (incluant la machinerie, les produits et les activités de services nécessaires au processus de production) s'appuyant sur une tradition artisanale ou industrielle et donc sur un savoir faire local favorable à l'innovation. Chaque PME est spécialisée dans une composante du même produit de sorte qu'il y a une division du travail entre les entreprises". Certains chercheurs utilisent ce modèle pour analyser le regroupement spatial

¹ Lacave M. 1995.

² Choay et Merlin 1999

d'entreprises de haute technologie (clusters analysis). Il est surtout défendu par certains chercheurs.¹

Le district industriel le plus souvent cité est celui de la région de « l'Emilia-Romagna » pierre angulaire du développement économique de la « troisième Italie ». En Allemagne, le « Land » de Bade-Wurtemberg est reconnu au plan économique comme le district industriel le plus florissant de l'ensemble de l'Union Européenne.

Enfin, aux États-Unis, le concept de district industriel est moins répandu puisqu'il est basé sur la flexibilité et le réseautage des PME de haute technologie. Or, ce n'est que depuis une dizaine d'années que les responsables politiques américains mettent l'accent sur le développement des PME technologiques.

Cette forme d'organisation qui n'est pas un endroit de conception mais plutôt d'utilisation de haute technologie grâce à une division du travail structurée horizontalement "permet aux PME d'un district donné de bénéficier d'économies externes dont l'effet principal est de réduire les frais généraux moyens en abaissant les coûts d'information sans accroître les coûts de coordination. Cette coopération intra-muros permet aux PME d'un même parc industriel de prendre un certain nombre d'initiatives communes, notamment en matière de R&D et de formation du personnel, qui permettent d'améliorer leur compétitivité sur le marché mondial". Le district industriel vise donc à renforcer la coopération entre les PME.

5.8 Les systèmes ou réseaux d'innovation

Le modèle de "système d'innovation" ou encore de "réseau d'innovation" (innovation network) est au plan spatial beaucoup moins structuré et peut regrouper des parcs scientifiques, des technopoles et même des districts industriels.

D'ailleurs, le concept de système d'innovation tend de plus en plus à remplacer celui de "technopole". L'accent est mis sur les processus liés à l'innovation (les interactions entre les entreprises et leur milieu socio-économique d'insertion constitué de réseaux et d'alliances et le contexte institutionnel). Un système ou un réseau d'innovation est caractérisé par l'irréversibilité, l'historicité et la spécificité. Il met en évidence le rôle des facteurs institutionnels et socioculturels dans le changement technologique : l'innovation participe d'un arrangement institutionnel et socioculturel spécifique qui comprend de multiples mécanismes formels et informels par lesquels le savoir se construit et se diffuse dans un milieu (universités, centres et laboratoires de recherche publics et privés, entreprises).

Le système (ou réseau) d'innovation est un modèle territorial variable ou on retrouve tout autant des analyses qui portent sur des systèmes nationaux d'innovation que d'autres qui parlent de système régional ou local. Ce type de modèle semble fréquemment utilisé dans les nouvelles approches en

¹ Merlin P et F.Choay 1996.

développement régional, notamment en ce qui concerne les régions périphériques.

Par ailleurs, ces regroupements créent une concentration de quantités d'informations qui permettent aux différents acteurs de se maintenir à la pointe de l'actualité scientifique et technologique. Nous pouvons donc dire qu'en matière de veille technologique, les agglomérations scientifiques constituent un vecteur important de transmission et de diffusions d'informations.

En effet, la collaboration ainsi que les interactions entre les différents acteurs de ces formes d'agglomérations, à savoir les universités, les centres de recherche et les entreprises, constituent à l'heure actuelle le plus important canal de partage et d'échange de connaissances. La collaboration entre ces différents acteurs est souvent présentée comme la pierre angulaire des agglomérations scientifiques et technologiques et représente l'un des principaux facteurs de leur réussite.

Ainsi, ces relations permettent de favoriser et d'accélérer le transfert de connaissances et de savoir-faire, sans oublier le fait qu'elles permettent une utilisation plus optimale des ressources matérielles, financières et humaines disponibles dans un milieu donné. D'un autre côté, la proximité géographique des acteurs est un élément important du succès de la collaboration universités, centres de recherche et industrie. En effet, les contacts qui se font face à face à l'intérieur d'une agglomération scientifique permettent de faciliter le développement des réseaux d'information et le transfert de connaissances, beaucoup plus que les publications ou la documentation échangées. Ainsi, et malgré la mise en place de réseaux de télécommunication, la proximité géographique joue un rôle important dans le développement des agglomérations scientifiques et technologiques.

Afin d'assurer leur développement, les entreprises se trouvant dans ces agglomérations scientifiques doivent accéder à deux types d'informations : des informations en amont qui leur permettraient de développer leur système de R&D, et des informations en aval qui donneraient accès aux données sur des produits qui seraient brevetés et qui pourraient être fabriqués localement, et qui permettraient aussi de trouver de partenariats. Les informations en amont n'étant pas d'une importance capitale dans le cadre des entreprises d'un pays en voie de développement, les informations en aval restent les seules informations nécessaires et obligatoires au bon développement des PME.

Il existe différents moyens d'accéder à ces informations. Les bases de données scientifiques ainsi que les bases de données brevets représentent les meilleures sources d'informations scientifiques et technologiques. Cependant, et contrairement aux bases de données scientifiques dont le coût d'accès est

élevé, les bases de données brevets sont la seule source d'information technologique gratuite ou à faible coût d'accès.

5.9 Rôle des brevets en matière de développement technologique des PME

Il est essentiel de rappeler qu'innovation ne rime pas toujours avec invention. En effet, l'adaptation d'un produit existant à un nouveau marché ou tout simplement le repositionnement d'un produit sur un segment de marché différent représente aussi une innovation.

Dans les pays en développement, tel que l'Algérie, le développement des PME pourrait être basé sur un transfert de technologies qui leur permettrait d'être innovantes. Les formes les plus courantes qu'il peut prendre peuvent comprendre les licences, les franchises, les joint-ventures, les liens entre firmes, l'acquisition de nouveaux produits ou procédés, la sous-traitance, la recherche en coopération, le recrutement de compétences.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que pour effectuer un bon transfert de technologie, il est nécessaire de trouver le bon partenaire. Par ailleurs, les PME qui ne peuvent pas fabriquer de nouveaux produits, peuvent fabriquer des produits déjà brevetés, sous licence ou en coopération avec d'autres entreprises. Pour se faire, ces PME doivent avoir accès à des informations scientifiques et technologiques, ainsi qu'à des données relatives à des entreprises qui pourraient devenir des partenaires potentiels pour ces PME.

En effet, il est apparu que l'information est devenue une matière première, d'une part extrêmement abondante, et d'autre part extrêmement importante. De nos jours, l'information est jugée aussi importante que tout autre type de matière première entrant dans les processus de production et de création de valeur dans l'entreprise.

La grande majorité des informations nécessaires aux entreprises sont disponibles de façon ouverte et dans un cadre légal. L'information technologique est en effet accessible soit par le biais des bases de données scientifiques et technologiques, mais dont le coût d'accès est élevé, soit par le biais des bases de données brevets qui restent gratuites et libres d'accès.

C'est ainsi que les informations issues des bases de données brevetés deviennent capitales pour ces PME et restent les seules données exploitables à faible coût. En effet, la mise en ligne de bases de données brevetées de la majorité des offices nationaux de propriété industrielle des pays de l'OCDE ainsi que de l'OEB, permet au public de les consulter sans frais, faisant ainsi de ces bases une source potentiellement inestimable d'informations techniques facilement accessibles par les chercheurs et les entreprises, et en particulier par les PME.

Pour ce qui est de leur contenu, les brevets sont un véritable “qui est qui” de la technologie et de l’industrie et révèlent avec précision quelles sont les entreprises qui fabriquent quels produits dans un domaine particulier.

Les principaux acteurs : inventeurs, demandeurs de brevet et détenteurs de licences peuvent rapidement être identifiés. Les brevets qui sont donc un outil fondamental en matière de veille technologique jouent un rôle essentiel dans la diffusion des nouvelles informations technologiques puisqu’ils sont publiés, dans la plupart des pays, 18 mois après le dépôt de la demande de brevet correspondante.

La fonction de divulgation du système de brevet facilite la circulation des nouvelles connaissances technologiques. D’après les estimations, les documents de brevets contiennent dans leur description, des données très précises sur les techniques utilisées dans la fabrication des produits présentés.

On estime qu’elles représentent environ 70% des connaissances techniques totales mondiales et que la plupart des informations contenues dans ces documents n’est jamais publiée ailleurs ou bien qu’elle est divulguée pour la première fois lors de la publication du brevet. Pour ce qui est des agglomérations scientifiques et technologiques, bien qu’elles soient reconnues comme étant un excellent moyen pour faciliter le développement des PME technologiques, l’Algérie ne dispose actuellement d’aucune des formes d’agglomération.

En effet, à notre connaissance, le seul projet qui existe actuellement est le projet appelé Cyberparc, situé au niveau de la ville nouvelle de Sidi Abdallah, en banlieue ouest d’Alger. Ce Cyberparc qui semble se rapprocher de la configuration d’une technopole, dont la mise en place remonte déjà à 2001. Par ailleurs, il est clair que même s’il existe en Algérie plusieurs pôles universitaires et des zones industrielles, aucune forme d’organisation en agglomération scientifique et technologique n’existe encore dans ces zones, comme par exemple les technopoles, qui seraient basées sur un partenariat entre les différents acteurs locaux (industriels, scientifiques, autorités locales).

Quant aux brevets, l’analyse ci-dessus montre que l’on peut facilement détecter les entreprises travaillant sur un domaine précis, permettant ainsi de nouer des relations de partenariat avec elles ou d’effectuer des transferts de technologies. Le traitement des brevets nous a permis de montrer qu’il est aussi possible de détecter les brevets tombés dans le domaine public, sachant qu’un brevet a une durée de protection limitée à 20 ans, et qu’au-delà de cette durée, son exploitation devient libre.

Le fait que 70% de l’information technique ne se trouve que dans les brevets, fait que les PME algériennes peuvent produire localement en s’inspirant de ces données techniques, tout en cherchant à éviter les brevets qui sont devenus obsolètes.

Il n’est pourtant pas difficile de prendre conscience de l’importance des informations brevets, mais les chiffres le montrent bien, les PME européennes sont loin d’admettre cette évidence. Qu’en est-il alors des entreprises des pays en voie de développement ? Et quelles sont en Algérie les entreprises ou les centres de recherche qui exploitent les fonds documentaires de brevets ?

Aucune enquête ne permet de le dire à ce jour ! Ainsi, nous pouvons dire que les solutions existent, mais que l’organisation et les moyens manquent encore. C’est pour cela qu’il est nécessaire que des entités économiques et politiques, aident et accompagnent les PME et les centres de recherche afin de

mieux s'organiser, en vue de contribuer à la redynamisation de l'économie nationale. C'est probablement là aussi une question de mode de gouvernance du développement, qui prendrait en charge à la fois la valorisation de la recherche et le développement des PME.

CHAPITRE DEUXIEME : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT ET MILIEU INNOVATEUR : QUELLES LECTURES ET ENSEIGNEMENTS EN ALGERIE ?

6- Quelques réflexions méthodologiques sur les notions de développement

Il est difficile d'aborder une problématique aussi complexe, encore moins lui apporter une réponse. Elle mérite néanmoins d'être posée, ne serait-ce que pour lever les nombreux implicites qu'elle recèle et, plus encore, certaines perceptions qui renvoient, de fait, à des matières différentes d'appréhender les problèmes qu'elle soulève localement. L'environnement actuel des territoires en Algérie est en pleine mutation, qu'il s'agisse du positionnement ou de la croissance des facteurs de production et des acteurs économiques. La conquête ou reconquête de leur attractivité oblige les territoires à se repositionner. La capacité à faire venir et/ou à retenir hommes et entreprises apparaît désormais comme un enjeu primordial dans les stratégies de développement local.

En effet au caractère global et incantatoire des stratégies au niveau national s'opposent donc les expériences de développement, le vécu et les pratiques des agents au niveau local. Les priorités nationales et sectorielles ne reflètent pas forcément les attentes des populations au niveau local (Nous pouvons citer à titre d'exemple le cas du foncier destiné à l'investissement qui montre le décalage entre la bonne intention et l'objectif louable des pouvoirs publics et ses déclinaisons pervers au niveau local). Ceci nous amène aussi, à nous interroger, dans un premier temps sur **le processus de développement** en soulignant que le terme « développement » peut désigner un état de développement des infrastructures permettant à long terme à ces populations d'améliorer leur niveau de vie.

Pour essayer de restituer ce processus, qui affecte notre pays depuis une trentaine d'années, une chose paraît certaine, c'est que l'émergence du local comme réalité est étroitement lié à la crise des modèles centralisateurs, et aux modernisations engagés dans les années 60 dans beaucoup de pays en développement dont l'Algérie.¹

Pourtant, si on y regarde de près, ces politiques de modernisation par le haut ont induit des effets pervers dans le sens où, tout en déniait fortement l'existence du local, elles ont contribué à sa requalification.

¹ Actes du colloque : le local dans les sciences sociales, Paris, 1991.

En Algérie, comme dans beaucoup de pays arabes (voir dossier le retour du local publié par le CRASC Oran), ce sont les politiques de modernisation qui, dans un souci de diffusion au plus profond des terroirs, qui donnent forme et vigueur aux configurations du local, et ce, tant au point de vue économique que politique.

Les politiques d'équilibre régional (voir les programmes spéciaux), puis de décentralisation et d'essaimage industriel, épaulées par une restructuration de l'armature urbaine, émergence des villes moyennes et de petites villes, (voir sur cette question M. Côte : L'Algérie.- Paris, Masson, 1996 et l'Algérie ou l'espace retourné.) et une densification de la carte universitaire, donnent forme et couleur aux configurations locales. La crise du modèle de modernisation, qui est d'abord celle du modèle redistributif et de la gestion de la société par le haut, met au devant de la scène le local. Concrètement le local est posé comme alternative à la saturation des grandes villes : parc immobilier urbain (grandes villes), marchés du travail centraux (pôles industriels) et offre de formation et des savoirs. La crise des années 90 accentue davantage ce « retournement vers l'intérieur » (expression reprise à M. Côte). Il semble bien à l'observation, que les configurations locales se requalifient et l'Etat lui-même se résout à une approche du « local en synthèse » (A. Mabileau) à savoir que le niveau local, désormais reconnu, est perçu comme un relais, sinon aux interventions, du moins aux incitations visant à donner forme et force au développement. On peut actuellement souligner quelques bifurcations essentielles ou la capacité d'épargne publique est orientée en priorité vers **l'investissement humain et surtout la formation, l'investissement collectif matériel** dans les infrastructures qui aménagent le territoire et les services collectifs qui fluidifient les relations et les échanges. L'ensemble de ces investissements soutenus par l'état vont produire des externalités positives, préparant les conditions favorables à l'investissement productif et créateur de richesse au niveau local.

L'introduction du vocable **local**, d'apparence insignifiante, ouvre à une démultiplication du degré de complexité à une augmentation du niveau de contrainte et à une difficulté accrue de réalisation du processus de développement. L'introduction du **territoire**, de la dimension « locale » c'est l'introduction de la **concurrence interterritoriale**, en d'autres termes c'est-à-dire que pour se développer, il ne suffit pas de créer des routes, des écoles, des universités, des centres de formations ... mais qu'il faut désormais mettre en place des modes d'organisation de ces processus au moins aussi efficaces que ceux à l'œuvre dans d'autres territoires.

Actuellement, la tendance constatée est celle d'une demande de proximité de plus en plus affirmée. Celle-ci passe par un besoin de dialogue entre toutes les catégories d'acteurs des territoires. Cette démarche de type participatif qui émerge aussi au niveau national, passe sans doute par des approches territoriales différenciées qui vont de la demande de dialogue interprofessionnel au besoin de transversalité et au croisement branches-territoires, d'initiatives plus spécifiques du type **système productif localisé**

SPL à des expériences d'initiatives locales d'emplois ¹ menées actuellement à titre pilote au niveau de Ain Temouchent et Blida.

Si la volonté de l'Etat à l'émergence d'un tissu de PME est clairement affichée, les structures d'accompagnement des jeunes désireux s'investir dans cette voie tarde à se mettre en place. En effet, il nous semble nécessaire et urgent la mise en place d'un réseau de centre de facilitation et de pépinières d'entreprises au niveau local pour répondre aux attentes des jeunes et libérer les énergies entrepreneuriales. Ceci étant dit, le dynamisme de l'esprit d'entreprise est fortement tributaire des conditions économiques, sociales et institutionnelles qui prévalent à l'échelon local et régional. La mise en place d'un environnement propice à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise dans lesquelles les jeunes entités innovantes peuvent croître rapidement une fois qu'elles ont été créées, nécessite un large éventail de politiques synergiques et de soutien. Aussi, la démarche est celle de :

- 1- développer une culture d'entreprise plus inventive et innovatrice. C'est-à-dire stimuler l'intérêt du milieu pour les nouvelles technologies et le développement de nouveaux créneaux. La culture est reconnue comme un facteur qui peut contribuer à la constitution d'une société entrepreneuriale, car elle détermine de manière importante les choix professionnels et joue un rôle dans l'attitude face à la prise de risque et sa rétribution.
- 2- Le renforcement des ressources financières dans la recherche scientifique et l'enseignement supérieur peut passer par une augmentation des budgets concernés, par la contribution des investisseurs privés de l'innovation et par l'accroissement du capital risque.
- 3- Mettre en place des structures pour développer les entreprises innovantes telles que des centres de transferts de technologie, incubateurs, sociétés de services et de conseils.
- 4- Redéfinir le rôle des collectivités locales dans le processus d'innovation. A coté des pratiques d'infrastructures et de l'accompagnement social, il appartient aux responsables locaux de mettre en œuvre des politiques utiles pour permettre à leurs entreprises d'innover et d'acquérir des savoir faire nouveaux et ceci en renforçant la base de connaissance de l'économie locale et les interactions entre les entreprises et avec les centres de recherches.

Notre proximité avec les acteurs locaux montre bien que l'organisation et l'écoute des opérateurs des zones industrielles et d'activités est aussi importante que l'aménagement de ces dernières. Pour sortir de la vision obsessionnelle du foncier, il y'a lieu d'agir sur deux volet : le premier, mettre en place les outils réglementaires (taxation) pour dissuader les pseudo-investisseurs et d'autre part élargir l'offre disponible. Aussi, il faut l'implication des collectivités locales non pas seulement pour demander aux opérateurs de

¹ Se referer au chapitre 3 pour plus de détail sur ces projets pilotes.

réaliser l'investissement mais aussi pour accompagner et inciter les entreprises à innover, à s'organiser, à développer leurs productions et d'investir les créneaux porteurs.

Parmi les éléments susceptibles de favoriser l'implantation des PME-TPE, les services qu'ils soient destinés directement aux entreprises ou qu'ils s'adressent aux personnes, constituent un facteur déterminant. Les services aux entreprises jouent en effet un rôle stratégique qui tient moins à leur contribution directe à l'emploi qu'à leur pouvoir d'attraction sur d'autres activités, pouvoir qui s'exerce surtout pour les activités les plus techniques ou à forte valeur ajoutée.

Au-delà de la volonté incantatoire, décliner un service de proximité signifie de disposer de moyens et d'une organisation très localisés. Ces projets ne peuvent être portés que par des organisations déjà implantées localement - notamment celles des chambres de commerce et d'industrie particulièrement proches du tissu économique et considérées comme crédibles par les PME ; les projets peuvent alors conduire à renforcer de nouveaux services de proximité.

Les questions du financement doivent ici être abordées avec une double préoccupation : celle de mettre en avant les spécificités liées à la dimension des entreprises visées (PME-TPE) et celle de prendre en compte la dimension territoriale avec une stratégie d'ensemble relativement diversifiée, dans laquelle les considérations de développement local, par le biais notamment de l'emploi, sont jugées prioritaires. A ce titre, il faut repenser les activités à développer et à financer par les dispositifs actuels (ANSEJ, CNAC) et ce pour éviter **une véritable hémorragie de main d'œuvre** des entreprises surtout du bâtiment qui vont vers des créneaux saturés et sans valeur ajoutée.

Le développement des compétences dans les PME-TPE doit être une priorité car c'est à la fois un facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité des territoires. Plus généralement, contribuer à revaloriser l'image de la PME et en développer la connaissance, particulièrement auprès des jeunes. Il n'y a pas de solution universelle au développement territorial, il y a des pistes à creuser ; celles du développement par les compétences n'est pas la seule, mais elle est essentielle

La réponse ne se situe pas qu'au niveau régional, mais le développement et la formation du capital humain est un facteur de développement économique vital pour les territoires. Ce doit être l'affaire de tous les acteurs des territoires. La capacité de développement des PME de l'industrie ne peut plus s'inscrire désormais dans une logique purement territorialisée : elle s'établit de fait dans un processus global d'échanges interindustriels fondé sur l'abolition des distances et sur une rationalisation mondiale des activités productives.

En conséquence, l'intervention publique au plan territorial, pour être favorable, doit pouvoir intégrer les exigences d'une logique industrielle globale, en centrant son rôle sur les facteurs d'optimisation de la compétitivité et de l'attractivité régionale susceptible de renforcer le développement des PME/TPE régionales. Le cas de création de nouvelles zones industrielles doit s'inscrire dans cette vision est l'exemple de Tamazoura 200 hectares doit intégrer la vision régionale du pôle d'Oran. Le cloisonnement sectoriel et l'absence d'un espace géo économique ne favorise pas les complémentarités. Dans ce sens, **la contribution au développement des TPE-PME de l'Agro-alimentaire et ce par la :**

- Promotion des échanges filières et territoires pour partager une vision globale et une ambition comme dans le cadre du développement durable.
- Accompagner les projets de développement portés par les secteurs : investissements, recherche innovation, promotion, tant au niveau des entreprises que des exploitations agricoles.
- Proposer des infrastructures et un environnement en phase avec les attentes des filières : formation, services, logistiques.

Les projets territoriaux porteurs d'intérêt communs nés de synergies locales et de convergences entre les différentes parties prenantes, font apparaître le besoin de formes d'intermédiation (Chefs d'entreprises, structures communes, chambres d'industrie, associations) entre les différents acteurs en présence afin d'installer la confiance entre les acteurs. Un des axes majeurs, au-delà du dialogue entre institutions, consiste à intégrer les représentants socio-économiques à la détermination et la mise en œuvre des projets territoriaux (un travail de proximité avec les opérateurs au niveau local).

La construction de politiques d'emploi et de formation au plan local, impulsée notamment par les partenaires sociaux locaux, constitue une avancée susceptible de favoriser l'adhésion des PME/TPE et de leurs salariés à l'action publique. Il s'agit en effet d'une forme de reconnaissance des orientations issues de la concertation entre organisations paritaires et entreprises.

Il faut tout d'abord souligner que le renforcement des capacités des PME s'inscrit dans le cadre d'un processus de développement global amorcé à partir de 1999 où l'économie Algérienne a renoué avec des indicateurs macro-économiques stables qui ont permis un retour global à la croissance économique. Le rétablissement des équilibres budgétaires et la volonté politique de développement clairement affichée (taux d'intérêt attractif à

l'investissement, balance commerciale excédentaire) a permis d'engager dès cette date, un processus de réformes structurelles dans plusieurs secteurs, dont celui de la petite et moyenne entreprise.

En accompagnant ces réformes, le programme de soutien à la relance économique lancé en 2001 totalisant une enveloppe budgétaire de 07 milliards de dollars, consolidé par le programme complémentaire de soutien à la croissance doté de 60 milliards de dollars ont privilégié la mise a niveau du territoire en axant sur le développement de l'infrastructure de base, ressources humaines et développement d'un tissu productif de PME performantes. L'intérêt accordé par les pouvoirs publics à la PME comme vecteur de croissance s'est notamment affirmé avec la promulgation de la loi 2001 portant orientation PME qui a permis la mise en place de certains instruments financiers et organisationnels en faveur du secteur.

Nous pouvons citer le premier programme de mise à niveau ciblant les entreprises industrielles, la mise en place du fond de garantie destiné exclusivement aux PME, la création d'un réseau de structure (centre de facilitation, pépinière, incubateur) dont l'objectif essentiel est d'encadrer les entreprises productives et ce pour atténuer la dépendance vis-à-vis des exportations d'hydrocarbures en favorisant le secteur productif qui ne participe qu'à hauteur de 2.2% du volume global des exportations. A cet enjeu, s'ajoute les impératifs liés à l'ouverture de notre économie à l'international. Ces enjeux de l'ouverture économique (OMC, Accord d'association) amènent les petites et moyennes entreprises à être concurrentielle et à se préparer à une diversification de leurs bases industrielles.

La stratégie de l'Etat concernant le développement de la PME doit viser à développer les PME productives en mesure de contribuer au développement local et régional. Autrement dit, la relance économique repose essentiellement sur la politique économique locale dans laquelle la PME aura un rôle déterminant à jouer. En effet, l'examen rapide du dispositif mis en place par l'Etat à travers les différents politiques menées, montre l'intérêt croissant des pouvoirs publics à la question de l'entreprenariat et l'innovation mais dont les déclinaisons au niveau local restent à consolider et cela par le renforcement du savoir donnant lieu à l'émergence d'un nouveau régime de croissance.

A ce titre, il serait judicieux de mettre en cohérence les outils de planification spatiale (schémas, plan d'aménagement de wilaya, politique industrielle ...) pour faire ressortir une vision pragmatique qui s'appuie sur les réalités de l'économie locale et l'ancrage de la PME au niveau territorial.

La démarche idoine pour le suivi de la population des PME au niveau local est l'élaboration d'un instrument de veille sur les phénomènes de polarisation des entreprises, outil d'information sur l'évolution des principaux

indicateurs du secteur. L'élaboration d'une note de conjoncture de la PME permet d'orienter les pouvoirs publics sur les actions ou correctifs à apporter au niveau local.

Cette note élaborée semestriellement doit répondre à une série de questions essentielles relatives aux nouveaux paradigmes de la connaissance, le rôle de la PME dans la nouvelle configuration territoriale, l'identification de réseaux et l'enjeu de l'innovation.

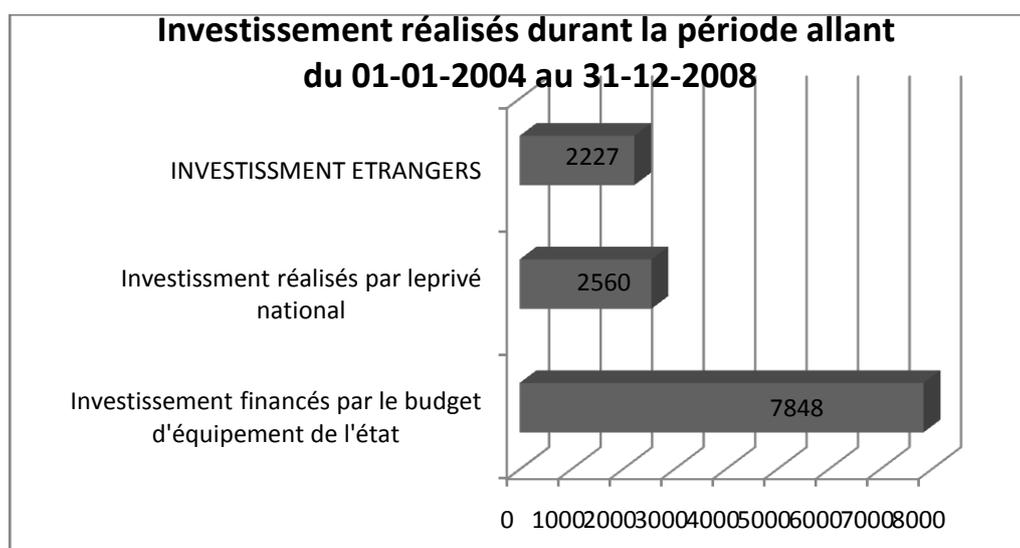
Concernant les structures et contrairement à ce que l'on imagine, la création d'une multitude d'outils au niveau local n'est pas un facteur souvent positif mais le signe parfois de certaines interférences de missions. Aussi l'harmonisation des dispositifs de soutien (pépinière, centre de facilitation, ANSEJ, ANEM, CNAC, système productif localisé, incubateur, mise à niveau) permet aux acteurs locaux et porteurs de projets une certaine visibilité des actions à mener.

A ce titre, les outils disponibles actuellement (comité local des études de financement de projets, comité d'assistance local des projets d'investissement) permettent certes de développer des projets dans des secteurs utiles pour la collectivité mais sans grande valeur ajoutée sur le plan de la croissance économique et création d'externalités positives sur le territoire.

En ce sens et partant du postulat que le local et le niveau d'analyse et lieu de pointage d'intervention pertinent, il s'agit donc de construire à partir des études citées précédemment de véritables modèles d'analyse en terme de spécialisation des territoires et de mise en place de systèmes productifs locaux autour de petites entreprises d'une même filière et proches géographiquement bénéficiant d'un soutien massif des collectivités locales et du secteur de la recherche et ce pour permettre l'émergence de territoires innovants.

INVESTISSEMENT REALISES DURANT LA PERIODE ALLANT DU 01-01-2004 AU 31-12-2008 (Figure1)

Désignation	National 2004	National 2005	National 2006	National 2007	National 2008	Total 2004-2008
A- INVESTISSEMENT LOCAL						
1- Investissement financés par le budget d'équipement de l'état	652	730	1947	2519		7848
2- Investissement réalisés par le privé national Dont :						
* Investissement réalisés dans le cadre de l'ANSEJ	14	28	24	23	30	119
* Investissement réalisés dans le secteur de l'agriculture	52	54	68	39	23	236
* investissement réalisés financés par les banques (hors ANSEJ et Agriculture)	190	167	321	503	1024	2205
TOTAL	908	979	2360	2565	3596	10408
B- INVESTISSEMENT ETRANGERS						
1- Investissement dans le cadre de l'ANDI	154	113	253	145	897	1562
2- Investissement dans le secteur de l'Energie et Mines	112	95	150	168	140	665
TOTAL	226	208	403	313	1037	2227
TOTAL GENERAL	1174	1187	2763	2878	4633	1235



**EMPLOIS CREEES DURANT LA PERIODE ALLANT DU 01-01-2004 AU 31-12-2008
(Figure2)**

Désignation	Emploi créés du 01-01- 1999 au 31-12- 2004	Emploi créés du 01-01-2005 au 31-12-2008	Emploi créés du 01-01-1999 au 31-12-2008
A- EMPLOI CREEES PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET LES ENTREPRISES			
1- Entreprise publique (EPE-EPIC - Autres entreprise)	381 191	597 022	978 213
2- Emplois créés au sein de la fonction publique	173 010	500 916	673 926
3- emploi créés dans le cadre des investissements réalisés dans le secteur agricole	303 160	589 158	892 318
4- Emploi créés dans le cadre des inves tissements financés par les banques (Hors ANSEJ et Agriculture)	81 556	156 436	237 992
5- Emploi créés dans le cadre du dispositif (contrat pre-emploi)	41 651	258 869	300 520
6- Dispositif d'aide a l'insertion professionnelle (DAIP)	/	164 296	164 296
7- Emploi créés dans le cadre du micro credit (ANSEJ- ANJEM- CNAN)	103 272	276 174	379 446
TOTAL	1 083 840	2 542 871	3 626 711
B- EQUIVALENTS EMPLOIS PERMANENTS SUR UNE ANNEE CREEE DANS LE CADRE DES CHANTIERS DE HAUTE INTENSITE DE MAIN D'OEUVRE			
1- Emplois créés dans le cadre des dispositifs (AIG- TUP HIMO- ESIL)	905 034	1 726 299	2 631 333
TOTAL	905 034	1 726 299	2 631 333
TOTAL GENERAL	1 988 874	4 269 170	6 258 044

Infrastructures socio économiques réalisées durant la période allant du 01-01-2004 au 31-12-200 (Figure3)

Désignation	Unité	2004		2005		2006		2007		2008		Total 2004-2008	
		National	Ain Temouchent	National	Ain Temouchent								
Habitat	Nombre	116 438	23 753	132 479	25 385	177 792	27 229	179 983	24 252	220 843	26 917	827 535	127 536
Education Nationale	Nombre	1 105	256	1 146	257	825	257	1 269	257	1 103	261	5 475	1 288
Formation professionnelle	Nombre	56	12	64	12	75	13	61	13	95	13	351	63
Enseignement Supérieur	Nombre	81 833	/	96 777	/	109 303	/	86 071		155 458	/	529 445	/
Jeunesse et sport	Nombre	226	102	307	102	163	89	255	155	392	202	1 343	650
Santé	Nombre	157	127	161	129	118	130	156	136	102	145	694	667
Culture	Nombre	72	14	69	10	12	14	39	10	80	10	272	58
Energie et Mines	Nombre foyers	189 120	88 482	106 648	94 631	166 397	94 631	215 314	105 881	229 003	116 086	906 482	506 110
Ressources en eau	Nombre	1 106	232	1 613	230	1 152	230	967	231	1 286	256	6 124	1 180
Travaux publics	Linéaire	4959 Km	1233 Km	4298 Km	1 249	10260 Km	1 249	12529Km	1 278	16 222	1 329	48268Km	6 363
Transport	Linéaire	107 Km	55 Km	76 Km	55 Km	131 Km	55Km	334Km	55Km	433Km	55Km	1081Km	55Km
Agriculture	ha	2 944 500	203 582	2 799 725	203 582	2 897 445	203 884	3 112 694	203 584	2 843 168	203 584	14 597 472	1 018 216
Intérieur	Nombre	/	10 802	/	12 239	9 665	158 731	40 818	22 457	33 299	16 451	83 782	77 680

A un autre niveau, il s'agirait aussi de consolider les acquis des jeunes promoteurs innovants en mettant en place localement des structures d'accompagnement légères (consortium, fondation, autres) dont l'objectif principal est de sélectionner les projets innovants et productifs financés localement pour leur assurer un suivi continu, en leur facilitant l'insertion dans la sphère économique locale, régionale, nationale voire même internationale. L'entreprise est le moteur de la croissance et du développement. L'appui des pouvoirs publics est indispensable pour l'émergence de l'entreprise innovante.

Dans ce cadre l'Etat algérien a mis en place des programmes destinés à prendre en charge 20 000 PME à l'horizon 2014 (programme national de mise à niveau) pour assurer une compétitivité du tissu des PME algériennes. Le budget consacré à cette opération est de 386 Milliards de dinars. La période 2010-2011, a été fortement marquée par l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et des conditions touchant à la création de l'entreprise et de l'entrepreneuriat dont l'allégement des formalités administratives, conjugué à la création de 48 guichets uniques décentralisés par wilaya, des mesures et incitations fiscales au profit de l'entreprise, l'accès à un faible coût au foncier, le traitement de l'endettement à des conditions très favorables, l'accès facilité aux entreprises, et à des taux très intéressants, aux crédits à l'investissement par la mobilisation de fonds d'investissements de wilaya.

D'autre part, l'instauration du prix de l'innovation destiné aux entreprises innovantes existantes a pour objectif de stimuler les entrepreneurs innovants. Il s'agit aussi de promouvoir les partenariats entre l'industrie/entreprise pour développer les collaborations et synergies. Les pouvoirs publics ont un rôle déterminant dans la construction du milieu innovateur. Pour les pouvoirs publics en Algérie, les secteurs innovants sont la chimie pharmaceutique, l'ISMME et l'Agro-alimentaire. L'effort de modernisation des grandes villes algériennes s'appuie sur le fait que l'innovation est un facteur d'émergence et de performance de la fonctionnalité économique et urbaine des métropoles.

A ce titre la révision des politiques publiques, les récents décrets exécutifs ayant trait à la valorisation des résultats de la recherche et la création des centres de transferts technologiques par région vont dans le sens de développer des territoires "innovants" productifs de sens. Le projet de modernisation de la ville d'Oran et l'idée d'une technopole à Bir el djir répond-elle aux marqueurs et standards internationaux ?

La révision des textes de la formation professionnelle par l'introduction de nouvelles formations qualifiantes s'inscrit aussi dans cette quête des pouvoirs publics de développer une approche par compétence en valorisant les métiers professionnels, du moment où le problème de la main d'œuvre qualifiée se pose avec acuité au niveau national.

Donc en conclusion, l'enjeu pour les pouvoirs publics c'est la compétitivité et la croissance des PME (200 000 à créer objectif 2010- 2014), l'objectif est de promouvoir également les connaissances et leur articulation avec l'entreprise productive.

La stratégie déclinée par les pouvoirs publics s'articule d'une part sur la définition des priorités scientifiques (PNR) et sectoriels et l'articulation à la politique industrielle et d'autre part redéfinir le rôle du secteur privé et publique. Il s'agit aussi d'inciter les entreprises à faire de la recherche (investissement immatériel). En troisième lieu développer des instruments comme les pôles d'innovation (Cyberpark de Sidi Abdellah activité polarisée autour des TIC / 40 entreprises domiciliées), rassembler les ressources au niveau des métropoles (Oran, Alger, Constantine).

L'objectif d'atteindre 10% du PIB en 2014 par l'industrie, demeure prioritaire et demeure sous tendu par le développement des groupes d'entreprises industrielles au titre de la mise en œuvre de leurs plans d'investissements, de développement et du partenariat pour l'apport de technologie et ou marché à l'export. La création de centre d'excellence technologique ou scientifique en relation avec l'industrie, les incitations fiscales à destination des PME innovantes et aussi :

- Développer de nouvelles formes de collaboration par le biais des systèmes productif locaux, incubateur publique universitaire (Start up) pépinières d'entreprise, centre de facilitation qui représente les instruments de la politique publique d'innovation territorial.
- La décision du conseil National de l'investissement de créer 42 zones industrielles totalisant 7000 hectares s'inscrit dans une démarche d'attractivité territoriale initiée par les pouvoirs publics.
- La mise en place de centre régionaux d'innovation, la question centrale soulevé est liée au suivi et la coordination des intervenants, comment mettre en synergie les compétences algériennes et valoriser la production scientifique des 800 laboratoires en Algérie, comment rentabiliser les 22 centres de recherches et les 05 centres de transferts technologique une fois mis en place par l'Etat pour développer le tissu économique productif.

Il est envisagé également la création de 05 incubateurs à court terme et ce en prévision d'une couverture de l'ensemble des universités à moyen et long terme. La mise en place de 5 délégations régionales de recherches au niveau des régions qui s'insère dans le cadre du système national de l'innovation.

Il faut par ailleurs préciser que si les politiques de recherche et d'innovation sont nécessaires pour le développement, il faut reconnaître qu'un milieu innovateur le devient lorsque il intègre une série de facteurs déterminants (acteurs, ressources spécifiques, technologie, ressources informationnelles, réseaux, valeur comportementale des acteurs...) tout cela suscite l'innovation incrémentale au niveau des territoires.

6. 1 Un potentiel de recherche conséquent à valoriser au profit du développement économique de l'espace métropolitain.

Le périmètre de recherche composé des wilayas d'Oran, Ain-Temouchent et Mostaganem regroupe l'essentiel des structures de recherches universitaires de l'espace régional Nord /Ouest avec la présence de 18 facultés, 04 instituts, et 89 départements. En effet, la formation en graduation concerne un total de 90469 étudiants pour l'année universitaire 2010/2011 dont les filières technologies représentent 17,13%. Durant la période 2007-2010 les universités et centres de l'espace métropolitain ont formés l'équivalent de 45170 diplômés en graduation, les inscrits en doctorats sont au nombre de 254. Le nombre de laboratoires pour l'année universitaire 2010/2011 était de 108 encadrés par 2222 chercheurs. Il faut tout d'abord souligner, l'évolution remarquable du nombre de laboratoires qui passe de 182 en 2008/2009 à 203 en 2010/2011 soit une progression de 5,6%. Aussi, le nombre de chercheur à évolué de 4046 à 4737 soit une évolution de 8,32% durant la même période. Les projets de recherches en cours sont au nombre de 486 encadrés par 1825 chercheurs. Il faut également souligner l'importance du nombre des professeurs 405 chargés de l'encadrement de la post graduation.

Cette importance en termes de structures de recherche et de compétences de recherche induit elle une différenciation de l'espace métropolitain en termes de développement comparativement à d'autres territoires ?

La valorisation des travaux de recherches au profit du monde industriel est faiblement perçue par les gérants des entreprises productives existantes ou naissantes a connotation technologique , nous pouvons citer quelques exemples de PME telles : INOTIS spécialisée dans le non tissé , Nutri œuf dans l'élevage du poulet , Bya électronique, ICA Chiali dans le Caoutchouc , Polyor dans la construction navale , Alfatron dans l'électronique, Geopharm dans le pharmaceutique, Knauf dans le plâtre et dérivés , Technitube dans la fabrication de tuyaux , Habitex dans la fabrication de bande alcoolisés pour ne citer que quelques unes des entreprises de notre périmètre d'étude. La proximité géographique des acteurs locaux ne peut en aucune manière soustraire au projet territorial concertée. L'absence également de structures innovantes tel que les incubateurs en milieu universitaire, tentative louable au niveau de l'USTO, ne favorise pas les synergies entre acteurs. L'expérience de l'incubateur interuniversitaire IMPULS en France montre l'incidence positive de cette structure sur l'économie régionale par le biais d'une structuration du réseau des compétences. ¹

Cette expérience est confortée par Jean pierre Brocard de l'université Euro-Med TETYS qui considère la cellule de recherche comme cadre idoine pour les jeunes diplômés et chercheurs dans la validation de projets de création d'entreprises. L'expérience tunisienne à travers le cas de la technopole "FIQRE" montre le rôle de l'université dans la définition de la stratégie nationale d'incitation à la création d'entreprises.

Clicours.COM

1. jean pierre Christian Rey, Maxime defous 2010.

Au niveau de notre périmètre de recherche, ce rapprochement entre structures de recherches, institutions et opérateurs économiques tarde à se mettre en place pour impulser une réelle dynamique de développement.

Il faut toutefois mettre en exergue l'effort entrepris ces dernières années après la signature du protocole d'accord de 2001 suivi par la circulaire interministérielle tendant à raffermir le lien entre recherche (ANVREDET) et les institutionnels au profit de l'entreprise.

Nous devons également s'interroger sur l'opportunité de présence géographiquement parlant, d'un groupe international, en occurrence KNAUF à Benfriha à l'Est d'Oran qui opère dans un créneau à forte intensité d'innovation (production de PACO PLATRE) et les grandes possibilités de sous-traitance et d'organisation de l'espace en fonction des attributs de cette multinationale ?

L'autre dynamique est celle relative à l'installation du groupe industriel RENAULT à Oued Tlalat et TSYALI à Bethioua et ses incidences sur les nouvelles spécialités à promouvoir et les nouveaux métiers à développer dans l'espace métropolitain. Le marketing des espaces industriels doit nécessairement intégrer la promotion du territoire comme matrice incontournable de toute politique de développement. En d'autres termes, il faut mettre en place des modes d'organisation efficace que ceux conçus dans les pays développés.

La relation entre les laboratoires de recherches universitaires et les entreprises industrielles reste en deçà des attentes et du potentiel existant dans l'espace métropolitain. Les initiatives menées par la cellule de valorisation des résultats de la recherche présidée par Mme DAOUD et les directeurs de laboratoires à l'USTO et la cellule de partenariat Université/PME créée le 11 Mai 2010 par la Direction de l'Industrie s'inscrivent dans le cadre des recommandations ministérielles du 26/27 Janvier 2010 qui plaident pour le développement de la recherche scientifique et technologique au service de l'Industrie. Le budget de 100 milliards de dinars inscrit pour la période 2010-2014 (PNR) traduit concrètement cette volonté de l'Etat à impliquer les chercheurs dans le développement de l'entreprise et le territoire.

Les entreprises industrielles à l'instar d'Alfon SPA à longtemps travaillé avec le département de Métallurgie et du Génie mécanique, le cas également d'ALVER dans les domaines de l'Automatisme, circuits pneumatiques, électriques, verre. Cette relation crée de la valeur au sein du territoire métropolitain.

Les résultats de l'étude du CREAD¹ portant sur un échantillon de 12 entreprises domiciliées à Bejaïa réalisée en 2002 a permis de confirmer concernant les filières de textile, agro-alimentaire, bois et dérivés que le système d'information assure la veille technologique et crée une synergie utile à l'innovation. L'enjeu actuellement pour les acteurs locaux est de rendre ce territoire métropolitain capable de retenir et aussi de rémunérer convenablement les investissements productifs. **A ce titre la dimension géographique et territoriale prend dans la phase actuelle une importance capitale.**

7. L'entrepreneariat et le developpement industriel

La stratégie industrielle de l'après indépendance était fondée sur les filières de l'industrie lourde et orientée exclusivement vers le marché intérieur. C'était la période propice soutenue par l'aisance financière de l'Etat qui a vu l'édification de grands complexes et usines dans l'ensemble des branches d'activités : sidérurgie- métallurgie, constructions métalliques, électriques et électroniques, agroalimentaires, matériaux de construction, textiles, chimie, pétrochimie, hydrocarbures et mines dans lesquelles, eu égard au rôle prépondérant de l'Etat dans le processus de développement économique et social, ont été créés une douzaine de sociétés nationales chargées de la gestion de ces complexes, de créer des emplois, de fournir des produits à faibles coûts et d'assurer un développement régional équilibré.

Outre les difficultés de financement apparues avec le deuxième choc pétrolier en 1984, le secteur industriel a subi de plein fouet, dès le début des années quatre-vingt, les effets des réformes économiques qui se sont traduites par une série de restructurations organiques et financières des entreprises publiques, la décentralisation relative du mode d'allocation des ressources financières, une réorientation des investissements et un assouplissement des conditions d'intervention des opérateurs privés, non soutenus par les mesures d'accompagnement nécessaires à chaque réforme. Ainsi, les entreprises demeuraient caractérisées par un déficit en organisation et en management, une sous utilisation des capacités, et une forte dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs aux plans des approvisionnements et de la technologie.

Après la longue période de désinvestissements et le recul de la production industrielle, vint l'étape de transition vers l'économie de marché qui s'est caractérisée par une profonde réorganisation du secteur public marchand. Des sociétés holdings ont été constituées à l'effet de préparer notre pays à l'avènement de l'économie de marché. Depuis une décennie et à la faveur des plans de soutien à la relance économique, le secteur industriel connaît une nouvelle dynamique visant la rentabilisation du tissu industriel existant, par la relance de son investissement et l'amélioration de ses performances. L'approche des pouvoirs publics, en la matière, repose sur le renforcement du potentiel productif par l'amélioration de la compétitivité des filières industrielles, la modernisation de l'outil de production et le renforcement de l'environnement de l'entreprise industrielle.

Ainsi l'objectif principal du plan quinquennal 2010-2014 est d'augmenter la part de l'industrie dans le PIB pour atteindre les 10%, à la faveur des mesures visant la relance de la croissance économique. C'est une démarche qui vise, essentiellement, l'intégration et la diversification économique ainsi que la substitution aux importations par :

- Les plans de développement et de modernisation des grands groupes industriels publics (ciment et matériaux de construction, médicament, mécanique, électronique, industrie manufacturières, transformation sidérurgique, électronique, chimie,..) ;
- Le partenariat ciblé autour d'une part des industries structurantes (véhicule automobile, véhicule industriel, textiles et confection,..) à fort effet d'entraînement de PME sous-traitantes et de densification du tissu industriel et d'autre part d'industries complémentaires (remontée de filière type sidérurgie produits longs et produits plats, métallurgie,..).
- L'accompagnement à la consolidation des PME existantes (mise à niveau) et la mise en place par les pouvoirs publics d'un cadre favorable à l'entrepreneuriat et la création de nouvelles PME (objectif de 200.000 nouvelles PME sur la période de l'actuel plan quinquennal).

La diversification du tissu économique demeure une nécessité impérieuse pour l'ensemble des branches d'activités et, principalement, celles de l'industrie dont l'avenir dépend de sa capacité à relever au moins deux défis majeurs, à savoir :

- La mise à niveau technologique des entreprises et leur ouverture sur
- l'innovation, clés de la qualité et de la compétitivité ;
- L'engagement d'actions de valorisation des matières et de leur transformation industrielle, afin d'opérer l'introversión, de notre outil de production et réduire les importations pouvant être substituées par une production nationale de qualité.

De même, L'Etat œuvre à la réalisation de structures d'appui et d'animation économique locale, structures appelées à accompagner les porteurs de projets dans le processus de création de leurs propres entreprises. C'est, ainsi, que nous comptons aujourd'hui 35 centres de facilitation et 25 pépinières d'entreprises, avec pour objectif de mettre en service la totalité des 63 structures projetées à l'horizon 2014. Des actions structurantes ont été décidées telle que la promotion de clusters, la création de centres techniques dont le premier sera dédié à l'agroalimentaire ainsi que la constitution de consortiums d'exploitation, et, outre la poursuite de la mise à niveau de 20.000 PME.

Concernant la population des **PME**, l'Etat cherche à impulser un développement économique et social fondé sur la densification du tissu du **PME** et une bonne répartition géographique des **700.000 PME (90%** du tissu industriel et **35%** de la valeur ajoutée de l'économie nationale) employant **1,7 millions** de personnes dont près de **95%** de type (très petites entreprises). Entre **2003** et **2010**, le nombre des **PME** a doublé. Les pouvoirs publics comptent créer d'ici **2014**, **200.000 PME**, soit **30** unités pour 1000 habitants et mettre à niveau **20.000 PME nécessitant 4 Milliards d'euros pour leur mise à niveau**

7.1 Les pôles industriels

L'objectif de la politique publique est de rétablir le secteur industriel dans la place qui doit être la sienne dans l'économie nationale et porter sa contribution dans le PIB de **5% à 10%** à l'horizon **2014** tout en visant son insertion dans l'économie mondiale.

D'autres actions ont été engagées depuis 2011 qui se rapportent à l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et s'inscrivent dans le cadre des travaux de la tripartite. Dans ce cadre, de nombreuses mesures ont été décidées en faveur des entreprises et concernent entre autre la facilitation de l'accès aux crédits et aux garanties pour les PME, la mise à niveau, la protection des investisseurs, l'assouplissement des procédures administratives liées à l'acte d'investir, l'allégement de la fiscalité des PME.

La question relative aux pôles industriels renvoie plus à la question du foncier industriel qui constitue depuis longtemps une contrainte majeure à l'investissement notamment industriel qu'au concept de pôles. C'est pourquoi, L'Etat s'est attelé d'abord à trouver une réponse à la question de la disponibilité foncière. A ce titre, la création de 42 nouvelles zones industrielles a permis de porter cette disponibilité à 9.000 ha supplémentaires pour une enveloppe de plus de 80 milliards de DA.

Sur un autre plan, il a été engagé la réhabilitation de 15 zones industrielles pour un montant de 19 milliards de DA. Depuis la mise en place de ce programme de réhabilitation des zones industrielles et zones d'activité, toutes les wilayas du pays ont bénéficié au moins d'une opération de réhabilitation. A ce titre, certaines régions telles que Constantine pour la mécanique, Sidi Bel Abbes pour l'électronique ou Béjaia pour l'agroalimentaire en constituent des exemples.

Mais cette labellisation dépend plus de la dynamique et de la volonté des acteurs que d'un simple acte administratif. C'est pourquoi, les pouvoirs publics prévoient la spécialisation selon la prospective des projets de développement au niveau des régions. Pour la mise à niveau du secteur public marchand, un programme ambitieux a été arrêté par le Conseil des participations de l'Etat (**CPE**) visant à moderniser le secteur public productif. Ce programme lancé dès 2009 a touché jusque là l'ensemble des **SGP**, Groupes et **EPE** activant dans les domaines suivants :

Pour ce qui est de l'orientation de l'industrie privée vers d'autres secteurs que l'agroalimentaire, il faut rappeler que cette industrie produisait 70% de la valeur ajoutée du secteur industriel privé en l'an 2000 contre 63% en 2010.

Ce léger recul est le fait des forces du marché au regard de la concurrence et des efforts des pouvoirs publics de diversification et d'orientation des investissements vers d'autres secteurs (sidérurgie mécanique et électrique ; chimie caoutchouc et plastique et matériaux de construction).

Les plans de développement des entreprises publiques adoptés entre 2009 et 2012, notamment, en ce qui concerne entre autres, le textile, la confection ; la mécanique, l'électronique, sont à même d'apporter une croissance supplémentaire et consolider ainsi la part de l'industrie dans le PIB, nonobstant leur effet d'entraînement sur les PME

du secteur privé. A côté de cela, il y a le dispositif CKD-SKD (assemblage) mis en place depuis 2000 qui a permis d'orienter le secteur privé vers les industries de l'électronique et de l'électroménager.

Concernant l'industrie mécanique dont le caractère structurant est connu, il est prévu un programme important pour sa dynamisation et évidemment le développement corolaire de la sous-traitance, qui devra offrir de nouvelles opportunités pour le secteur privé. Le secteur du textile et de la confection bénéficiera lui aussi d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics pour sa relance.

L'ensemble de ces efforts sont appuyés par la création des divers centres techniques industriels à même d'apporter l'assistance et l'appui nécessaires à ces industries dans le sens d'une diversification plus accrue de notre industrie.

Dans le secteur sidérurgique, chaque année l'Algérie importe près de 10 milliard de dollars de produits sidérurgiques, soit environ 20% des importations globale. La consommation annuelle interne est de 5 millions de tonnes, alors que le complexe d'El Hadjar produit en moyenne environ 600.000T/an, tous produits confondus.

Avec la réalisation des investissements de mise à niveau qui devraient être opérationnels à la fin 2014, la capacité totale du complexe d'El Hadjar atteindrait à peine 1,5 million de tonnes, ce qui traduit l'urgence à réaliser de nouvelles capacités de production sidérurgique.

7.2 Améliorer les performances des PME

Les petites et moyennes entreprises constituent, présentement, des acteurs majeurs de la croissance de l'économie nationale et de la création d'emplois. A cet égard, il faut rappeler qu'actuellement les **659 309 PME** existantes emploient **1,7 millions** de salariés. Il convient de noter, également, l'impact non négligeable des **PME** dans l'aménagement du territoire et l'équilibre régional en termes économique. Néanmoins, sans compétitivité, c'est-à-dire sans couple prix/qualité compétitifs accompagné bien entendu par une démarche qualité, nos entreprises ne peuvent conquérir des marchés.

La PME, demeure un secteur dynamique, mais fragile en raison des contraintes et les nombreuses difficultés auxquelles elle de trouve confrontée :

- Une faiblesse des capacités managériales, techniques et technologiques ;
- Un niveau de compétitivité en deçà de celui constaté dans les pays de la rive nord de la méditerranée accompagné de l'absence de l'esprit d'innovation ;
- Insuffisante connaissance des marchés ;
- Un recours quasi inexistant aux services du conseil, de l'expertise et de la formation ;
- Gestion de type familial ;
- L'absence d'un centre spécialisé dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information économique au profit des **PME** et des pouvoirs publics.

L'entrée en vigueur effective de l'accord d'association avec l'Union Européenne en Septembre **2005** et l'adhésion attendue à l'**OMC** auront sans nul doute des impacts directs sur l'entreprise Algérienne ;

- Il s'agit de mettre à profit la période de 12 ans au démantèlement tarifaire dégressif avec l'**UE**, pour asseoir la mise à niveau et la compétitivité de nos **PME** ;

L'accompagnement des PME par les pouvoirs publics avec, bien entendu, une contribution effective des chefs d'entreprises, est, également, dicté par le processus de mondialisation de l'économie, dont l'impact sur nos PME n'est pas à minimiser, si elles ne sont pas soutenues par des programmes qui améliorent le niveau de la qualité de leurs moyens humains, financiers, et techniques.

C'est pourquoi, les pouvoirs publics ont lancé en février 2011 un programme national de mise à niveau de la PME. L'objectif général du programme est de se mettre au niveau des exigences du libre-échange et de la circulation des biens et des services entre l'Algérie et le reste du monde impliquant l'impératif d'une économie plus compétitive.

Réaliser cette ambition demande de la part des entreprises une adaptation dans les méthodes et pratiques d'organisation notamment par la maîtrise de la qualité, le renforcement de la qualification du personnel, l'acquisition de nouvelles technologies ainsi que l'acquisition d'un nouveau savoir-faire et la consolidation financière de l'entreprise.

C'est dans cet objectif qu'a été formulé le nouveau programme national de mise à niveau de la **PME** en tenant compte :

- Des expériences et des enseignements tirés des programmes antérieurs ;
- Des conclusions de la Commission de la mise niveau de l'entreprise ; qui regroupe en son sein un panel important de représentants institutionnels, d'opérateurs économiques, de représentants des associations professionnelles et des bureaux d'études et de conseil des entreprises ;
- Des résultats des groupes intersectoriels consolidés pour définir les fondamentaux du nouveau programme national de mise à niveau de la **PME**.

Le nouveau programme national de mise à niveau de la **PME**, a été adopté par le Conseil des Ministres du 11 juillet 2010, qui a rendu un programme au profit de **20 000 PME** sur une période de cinq (5) ans pour un montant global de **386 Milliards de DA** sur concours définitifs et plus de **1000 milliards de DA** en bonifications des taux d'intérêts des crédits bancaires.

Les activités concernés :

- Les activités éligibles : Agroalimentaires, industrielles, TP et Hydraulique, Pêche, Tourisme hôtellerie, Services, Transports, Services postaux et **TIC**.
- Les entreprises éligibles : Les entreprises Algériennes telles que définies par la **loi 01-18 du 12 décembre 2001**, en activité depuis deux ans, présentant des agrégats économiques positifs.

Effectivement, eu égard à l'importance du dossier mise à niveau des entreprises, il est très important de signaler d'une part, que c'est pour la première fois qu'une telle enveloppe est mobilisée par les pouvoirs publics pour la mise à niveau de nos entreprises. D'autre part, il importe aussi de souligner que c'est aussi la première fois que des aides liées aux investissements matériels sont prises en charge par ce fonds appelé »fonds national de mise à niveau des **PME** ».

Ce programme national de mise à niveau des PME comporte les composantes suivantes : Pré-diagnostic ; Diagnostic ; Investissements immatériels ; Investissements matériels de productivité ; Investissement matériels à caractère prioritaire ; Investissement technologiques et les systèmes d'information ; et la formation et l'assistance spécifique ;

Dans les programmes antérieurs de mise à niveau, seules les actions d'ordre immatérielles étaient retenues. Or pour ce programme que l'ont été introduites, c'est ainsi que pour la mise en œuvre de ce programme ambitieux, qui vise un objectif de **20.000 entreprises**, ont été adoptées des mesures visant à rendre ce programme attractif.

Au passage il faut signaler qu'un engouement particulier se fait sentir à travers le nombre des adhésions des **PME** à ce programme qui s'élève, présentement, à **1 512** dossiers (**PME**) traités. L'appui institutionnel aux **PME** d'inscrit dans un processus global sous-tendu par des actions initiées par des organismes étatique visant à améliorer l'environnement immédiat des **PME**, ainsi que l'encadrement et l'accompagnement à la création et à la pérennisation des entreprises. Nous travaillons ainsi à la réalisation de structures d'appui et d'animation économique locale, appelées à accompagner les porteurs de projets dans le processus de création de leurs propres entreprises, mais aussi à la lutte contre la mortalité précoce des **PME**.

Une nouvelle démarche intégrée est ainsi mise en œuvre avec comme objectif, d'assurer des prestations de services aux porteurs de projets en temps réel et dans un seul espace. Aujourd'hui, nous comptons **38** centres de facilitation et **25** pépinières d'entreprise. L'objectif est de mettre en service la totalité des **63** structures projetées à l'horizon **2014** et qui seront encadrées par des contrats de performance. Dans cet ordre, l'Etat a pris également de nouvelles mesures en vue de renforcer les acquis du Fond de Garantie à la **PME (FGAR)** et la Caisse de Garantie des Crédits d'investissement à la **PME (CGCI PME)**. Ces mesures induiront une diversification de l'ordre de garantie qui permettra de couvrir en sus des crédits d'investissement, les crédits à court terme, l'exploitation ainsi que les apports en fonds propres, émanant des sociétés de capital investissement.

On doit noter en outre et désormais l'assimilation de la garantie de la **CGCI-PME** et du **FGAR** à une garantie d'Etat. Par ailleurs, le volet des appuis institutionnels, la mise en place progressive d'un nouveau concept d'organisation des services d'appui à l'entreprise s'est développé, il s'agit de la maison de l'entreprise. Une structure de ce type est aujourd'hui opérationnelle à Oran. Par ailleurs, un Complexe sera prochainement créé à Alger qui regroupera des organismes d'appui à la **PME** tels que les pépinières d'entreprises et l'Observatoire de la **PME**.

Concernant le développement de l'investissement, le cadre législatif algérien relatif au développement de l'investissement est régi par les dispositions de l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 modifiée et complétée. Ce cadre qui vise, essentiellement, la libération de l'économie nationale de sa dépendance vis-à-vis des hydrocarbures et l'amélioration de l'environnement de l'investissement, a consacré le principe de la liberté de l'acte d'investir.

Les actions se traduisent par :

- Le développement de l'investissement local à travers :

La mise en place du nouveau dispositif organisationnel des Directions de l'Industrie, de la **PME** et de la Promotion de l'Investissement.

La généralisation des guichets uniques décentralisés à toutes les wilayas.

- L'amélioration des conditions de création d'entreprise : par l'allègement des procédures et de réduction des coûts et des délais de création d'entreprises,
- Rééchelonnement des dettes des entreprises algériennes en difficultés vis-à-vis des banques et des établissements financiers (3 années).

La loi de finances complémentaire pour 2011 prévoit la bonification des taux d'intérêt des prêts accordés par les banques et les établissements financiers aux entreprises et la prise en charge de ces intérêts pendant la période de différé par le Trésor,

Dynamisation du marché du foncier et de l'immobilier destiné à l'investissement :

Des mesures ont été prises en vue d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre foncière destinée à l'investissement accompagnée de mesures financières incitatives, il s'agit de :

- Lancement d'un programme de création et d'aménagement de 42 nouvelles zones industrielles devant être réalisées selon les normes internationales,
- La consécration de l'octroi du foncier et de l'immobilier destiné à l'investissement par voie de concession de long terme selon le mode du gré à gré.
- La mise en place d'avantages financiers se traduit par l'application d'abattement sur le prix de la redevance locative à savoir :
 - Dans les wilayas du Nord des abattements à hauteur de **90%** pendant la période de réalisation de l'investissement (03 ans maximum) et de **50%** pendant la période de démarrage de l'exploitation de l'investissement (**03 ans maximum**),
 - Dans les wilayas du sud et des Hauts plateaux la redevance locative est au dinar symbolique le mètre carré (m²) pendant dix (10) ans et de 50% de sa valeur domaniale au-delà de cette période,
 - Dans les wilayas du Grand Sud la redevance locative est au dinar symbolique le mètre carré (m²) pendant une période de quinze (15) années et 50% de la redevance domaniale au-delà de cette période,

- allègement des frais de concessions,

- allègement pour l'obtention des prêts bancaire : l'Etat intervient sous différentes formes en vue de rendre solvable la demande émanant des entreprises et diversifier l'offre de financement à travers :

- La bonification des taux d'intérêts des crédits destinés à l'investissement et du direct de l'Etat ;
- Le programme de mise à niveau à niveau des entreprises ;
- Des incitations et facilitations fiscales ;
- La mise en place des fonds d'investissements de wilaya et de Fond National de l'Investissement.

Enfin, l'institution d'organismes de soutien et de facilitation mis à la disposition des investisseurs pour leur écoute et la prise en charge des contraintes qu'ils rencontrent pour concrétiser leur projets d'investissement.

7.3 L'espace métropolitain d'Oran : une dynamique industrielle perceptible

La politique de relance et de développement industriel s'appuie principalement sur deux démarches complémentaires. D'une part le déploiement sectoriel couplé à la dimension spatiale. Cette politique de développement industriel s'articule autour de quatre axes majeurs :

- Une politique de mise à niveau et de modernisation compétitive
- Une politique d'innovation, de TIC et D'IE
- Une politique de développement de ressources humaines
- Une politique de promotion de l'investissement national et étranger.

Les secteurs prioritaires identifiés relèvent de la pétrochimie ou l'objectif est de réduire le retard par rapport au MENA. Les filières liés aux fertilisants et ce pour produire 6 millions de tonnes d'engrais dont 4 millions pour l'exportation autour de FERPHOS. Il s'agit également de la production d'acier ou les perspectives à moyen terme est de produire 5 millions de tonnes dont une partie peut être destinée à l'exportation.

Les filières des fibres textiles, les métaux non ferreux, les produits pharmaceutiques ou la production nationale ne couvre que 20% du marché sont considérés comme porteurs.

Les autres secteurs comme les ciments, la mécanique, l'électricité, télécom et électronique qui représentent actuellement une part très importante des exportations des pays riverains (Tunisie, Maroc, Turquie) sont des activités à reconquérir a moyen terme.

La traduction géographique de cette stratégie se décline à travers la mise en œuvre de zones industrielles, nouvelle génération au nombre de 42 au niveau national dont cinq importantes dans notre périmètre de recherche (oued Tlelat 500ha, Tamzoura 200ha, Boutlelis, Bethioua 140ha, Fornaka).

Ces zones de développement industrielles intégrées (ZDI) exploitent la proximité spatiale pour créer des synergies et mettre en réseau les entreprises, les structures publiques de régulation ainsi que les établissements de recherche, de formation et d'expertise. Les zones pilotes de oued Tlelat et Tamazoura seront mise en place a court terme.

Traiter l'industrie comme composante clé d'un milieu innovateur de l'aire métropolitaine d'Oran renvoie en réalité à des questions liées aux fonctions qui font qu'un espace ou ville assume une dimension métropolitaine. Les orientations de la stratégie nationale désigne Oran comme pole industriel de première importance du fait qu'elle dispose d'atouts indéniables pour asseoir une base industrielle solide.

la logique de développement proposée s'inspire de la tendance naturelle au déploiement industriel autour de l'agglomération oranaise qui regroupe plus 1 700 000 habitants, 20 zones d'activités totalisant 537 hectares , une zone pétrochimique d'Arzew , 02 zones industrielles d'une consistance de 537 hectares , 17 000 entreprises employant 220 000 ouvriers , 18 centres de formation professionnelle d'une capacité de 5400 places , 47 établissements privés , deux pôles universitaires , des instituts de recherches , ensuite vers le bassin d'emplois qui sont des couronnes d'appui de 50 a 80 km de la métropole.

Depuis 1974, l'aire métropolitaine d'Oran a connu un important développement industriel dont l'illustration est la zone d'Arzew. Cet effort d'industrialisation des pouvoirs publics a permis certes l'émergence d'une base industrielle qui contribue à la dynamique actuelle mais engendrant également des dysfonctionnements sur le plan spatial au détriment de son arrière pays.

D'une industrie embryonnaire hérité de la période coloniale axé sur la valorisation des produits agricoles, viticulture à Temouchent/ Mostaganem, agroalimentaire, sidérurgie à Oran, l'espace métropolitain a connu un développement soutenu a partir de 1970 autour de l'axe Oran/Arzew et Mostaganem et des villes moyennes de Hammam Bouhdjar, oued Tlelat.

Le développement des petites unités privées de transformation ont contribué à l'accroissement de la production. Partant de 20 entreprises en 1962 au niveau des trois wilayas on est passé à 418 en 2000. Subissant les aléas des restructurations du secteur industriel et les vicissitudes de la conjoncture, on remarque que l'aire métropolitaine d'Oran reste la deuxième zone dynamique après l'Algérois.

Actuellement le tissu de la PME PMI est mieux structuré et parfois compétitif et constitue une base de renouveau industriel de l'agglomération oranaise.L'organisation de la zone métropolitaine serait articulée autour de trois éléments essentiels :

The logo consists of the text "Clicours.COM" in a white, sans-serif font, centered within a solid blue rectangular background.

La zone centrale ou centre de commandement régional devrait concourir au renforcement de la compétitivité des activités industrielles dans l'environnement national et international. La mise à niveau infrastructurel (modernisation de l'aéroport, création de zones franches, port terminal...) permettront a terme de développer les liaisons entre les éléments du tissu économique de toute l'agglomération urbaine et aussi avec les autre villes du pays et de l'étranger.

Le développement d'activités industrielles innovantes et à forte **valeur ajoutée en liaison avec les pôles de recherches au niveau local et étrangers. Pour les villes d'appui du périmètre de recherche Ain Temouchent et Mostaganem** , la promotion de points de croissance spécialisé autour de l'agroalimentaire, le tourisme a haut coefficient culturel et les services de haut niveau permettra de consolider les liens fonctionnels inopérants actuellement , du fait que l'agglomération d'Oran tourne le dos a son espace périphérique immédiat.

La structuration du pole chimique d'Arzew-Bethiouia et la création d'un technopole d'industries pharmaceutiques a Boutlelis (chimie fine) , la mise en place de "districts industriels" a l'instar de certains pays sub- méditerranéen et sud- américain au niveau de Temouchent autour des agrégats et pierre dimensionné et l'agroalimentaire et touristique à Mostaganem permettra de favoriser un marketing international non pas pour chaque entreprise prise séparément , mais pour l'ensemble du district industriel.

CHAPITRE TROISIEME : LE ROLE ET IMPACTS DES SYSTEMES PRODUCTIFS LOCAUX DANS LA STIMULATION DU MILIEU INNOVATEUR DANS L'ESPACE METROPOLITAIN D'ORAN

Les PME innovantes se situent généralement dans les 5 à 10% des entreprises qui ont la plus forte croissance, et dans la plupart des pays de l'OCDE, ces entreprises créent plus d'emplois que dans les grandes entreprises. Il faut aussi relever que ces entreprises qui sont en général des entreprises de haute technologie et qui ont une activité de recherche/développement, sont essentiellement situées dans les secteurs à forte intensité de savoir et dans des régions caractérisées par une activité économique intense et une forte concentration d'entreprises, et sont généralement intégrées dans des réseaux formels ou informels.

Ainsi, les PME innovantes sont généralement situées dans des agglomérations scientifiques et technologiques (ou clusters) qui leur permettent de mieux innover et de profiter des avantages collectifs mis à leur disposition au cœur de ces agglomérations. La logique d'interaction et de maillage, les observations empiriques décrites par la littérature soulignent de façon récurrente l'importance de la coopération et des imbrications locales. Dans la terminologie marshallienne, on parle d'externalités de réseaux : les systèmes productifs localisés sont composés d'entreprises qui interagissent ensemble sous des formes de coopération qui se greffent à la concurrence inhérente au système.

C'est donc la dialectique traditionnelle à propos des districts industriels coopération – concurrence qui génère les externalités et explique les positions compétitives des entreprises et du territoire. Cependant, se pose la question d'une part de la forme et de la nature de ces coopérations et d'autre part de l'identification de ces coopérations. En effet, il est clair que les vocables coopération, réseaux formels ou informels et de façon générale tout le vocabulaire associé aux systèmes productifs et aux externalités, surtout quand il s'agit de petites entreprises, demeurent des concepts et des constructions théoriques, dans la mesure où les acteurs ne les comprennent pas et n'en sont pas forcément conscients.

8- Quelle grille d'analyse adopter à l'espace métropolitain Oranais ?

Afin d'identifier les mécanismes supposés caractérisant les systèmes locaux, il convient de construire une grille d'analyse fournissant des indicateurs capables de mettre en évidence les caractéristiques distinguant ces systèmes locaux. L'idée est de saisir le système local suivant une entrée par les réseaux à finalité productive d'une part, et d'autre part, par les réseaux institutionnels diversifiés. L'entrée par les réseaux à finalité productive :

Cela concerne directement l'espace de marché de l'entreprise qui comprend tout le processus de production jusqu'au client final. Successivement, il s'agit de connaître les caractéristiques générales des entreprises comme leur type de spécialisation sectorielle ou par branche pour aborder leur degré d'implantation à travers leurs relations de marché avec leurs partenaires contractuels au niveau régional. Dans le cas de l'agglomération oranaise, les entreprises possèdent principalement des réseaux locaux d'approvisionnement au niveau de la région ouest (sous traitants/ fournisseurs) tandis que les réseaux commerciaux et de distribution se situent d'avantages à des niveaux nationaux et le plus souvent internationaux.

Dans cette perspective, on peut envisager tout particulièrement les réseaux d'innovation et les relations de coopération organisés adossés à l'informel. Ainsi, il peut s'agir de coopération en matière de R&D en s'intéressant non seulement aux acteurs de cette coopération (ententes avec des entreprises) des instituts universitaires, des formes hybrides, mais également la forme et le contenu de ces coopérations. De même, la clé d'entrée peut être celle de considérer un projet innovant spécifique susceptible de moderniser l'entreprise. En ce sens, l'introduction des TIC dans les systèmes productifs locaux en tant que nouvel objet technologique susceptible de générer des innovations organisationnelles et/ ou productives nous permet d'observer la forme du partenariat local.

Il s'agit donc de savoir si les entreprises du système productif local de l'agglomération oranaise ont recours aux ressources locales, aux ressources de l'Etat, de quelle manière et suivant quelles finalités. Dans cette sphère collective institutionnelle, il convient de considérer tout particulièrement les ressources provenant des organisations collectives qui ne dépendent pas forcément des pouvoirs institutionnels au sens strict telles que les organisations professionnelles de différents types aux divers niveaux locaux, nationaux.

En outre, quelque soit leur nature, la prise en compte de ce type d'acteur particulièrement dans le cas des systèmes productifs locaux souvent formés de petites entreprises est primordial dans l'explication des mécanismes de production d'externalités et des effets de débordement. C'est pourquoi, l'examen approfondi des mécanismes d'interaction entre le monde de l'entreprise et ce type d'acteur peut être un élément déterminant et être en mesure d'expliquer les différentes trajectoires prises par les territoires.

Le système productif de l'agglomération oranaise se caractérise par une forte prédominance de petites entreprises industrielles faiblement tournées sur l'international.

En effet, 65.5% de l'emploi de la sous région est industriel, et on compte quelques entreprises seulement qui parviennent à être compétitive sur les marchés internationaux. Or c'est justement sur le niveau local qu'elles construisent ses avantages compétitifs. L'analyse de l'organisation du système productif local peut contribuer à fournir des éléments d'explication de ces performances.

Dans notre démarche méthodologique, il s'agit d'élaborer une grille d'analyse pour décrire le mode d'organisation productive applicable au cas du territoire oranais. Cette grille d'analyse se justifie si l'on considère les tendances, elle a pour objectif de caractériser le tissu productif de l'espace métropolitain. Elle fait apparaître, en premier lieu, la prégnance du niveau national par rapport au niveau supra-national européen ou international. Il s'agit le plus souvent d'entreprises insérées dans des chaînes de production à un niveau intermédiaire quelque soit la nature de la production.

Précisément, qu'elle produise un bien de production et délègue par sous-traitance, relations contractuelles la part de distribution et de commercialisation ce qui leur permet de toucher des marchés plus large que celui local et même national. Il est certain qu'au stade de notre réflexion il est indispensable d'approfondir l'analyse des relations industrielles des entreprises de l'espace métropolitain, en conjuguant une analyse des agrégats locaux, et une analyse plus qualitative pour préciser et corroborer les observations des faits observés. Toutefois, il apparaît la difficulté de saisir à travers une telle grille les mécanismes par lesquelles se créent le partenariat et la coopération.

Il est certain que les échanges qui se réalisent dans le cadre d'échange marchand contribuent fortement à produire des externalités. Ainsi, se reproduisent les mécanismes de transfert de connaissance que l'on observe dans les relations entre une grande entreprise qui bénéficie, de gré ou de force, des compétences et savoir-faire de leurs donneurs d'ordre, à ceci près qu'il s'agit ici d'entreprises de la même taille avec des pouvoirs de marché relativement équivalents. La méthode d'enquête pourrait ainsi s'organiser pour ce qui concerne les entreprises :

Déterminer si les entreprises ont entrepris d'introduire une technologie et d'enclencher un processus d'innovation. On identifie le processus d'innovation liée à l'introduction des TIC non seulement par la présence de l'objet technique, mais surtout par les usages qui en sont faits dans le cadre du processus de production et des stratégies qui ont été fixées. (Voir a ce sujet l'enquete réalisée sur l'innovation en annexe).

La spécificité des TIC en tant que technologie générique apparaît dans le sens où il peut avoir coïncidence entre les partenaires intervenant dans la stricte mise en place de l'outil et les participants au réseau constitué par le biais des TIC. Enfin, il s'agit de connaître le type d'informations échangées et reçues des partenaires. L'intérêt ici réside dans le fait que les théories parlent souvent des formes de coopération sans rarement aborder le contenu précis de ces échanges et des apports spécifiques pour l'entreprise. (D.G. Tremblay, 1998).

9- Quel rôle pour les institutionnels dans la sphère locale ?

Si les interactions entre les entreprises et la nature systémique du tissu socio-économique est à explorer dans le cas de l'aire métropolitaine oranaise à la lecture d'une grille strictement industrielle, une analyse du système local par les institutions révèlent des spécificités susceptibles d'expliquer les mécanismes de construction d'effet de débordement territorial. Nous faisons l'hypothèse que l'application stricte de la grille proposée plus haut nous permet de mettre en lumière de façon significative les dynamiques collectives du système local du territoire oranais.

En effet, l'identification des différentes institutions ne permet pas de façon satisfaisante de saisir les mécanismes d'intervention qui caractérise le modèle de régulation locale en faveur du système d'entreprise d'Oran. Alors et à cet effet, la démarche des milieux innovateurs qui sous tend une articulation horizontale des acteurs dans un espace géographique déterminé va nous permettre, de relever et d'identifier au niveau de notre périmètre d'intervention les territoires innovants et les réseaux émergents. La démarche méthodologique pour appréhender le référentiel des milieux innovateur consiste à décrypter le contenu des savoirs faire au niveau de certaines filière ayant une forte empreinte territoriale, d'évaluer les contraintes et atouts de chacune d'elle.

La notion de milieu innovateur n'étant encore clairement défini dans le contexte algérien, nous avons procédé à l'analyse de filières économiques en procédant à la sélection d'une d'entre elle pour une analyse approfondie dans l'espace métropolitain. Parallèlement, j'essaierais de comprendre le discours ou les positions des acteurs locaux (responsables locaux, chercheurs, opérateurs) autour de la mise en place d'outils innovants (pépinière, incubateur, zone industrielle de développement intégré). **Les centres de facilitation et pépinières d'entreprises** : de nouvelles structures d'animation économique et d'appui à la PME

- **Les centres opérationnels** : Tipaza, Oran, Adrar, Bordj Bou Arreridj, Illizi, Jijel, Tamanrasset.
- **Les projets accompagnés** : 1638
- **Les pépinières d'entreprises** : Annaba, Oran, Ghardaia, Bordj Bou Arreridj. **Les projets hébergés** : 22.

FGAR : Répartition des dossiers traités par région depuis 2004 jusqu'au 30/06/2011. (Figure 4)

Région OUEST	Nbre de projets	Montant (DA)	Nbr d'emplois
Ain Defla	3	61 310 000	193
Chelef	7	264 279 488	715
Tiaret	3	77 116 000	47
R2lizane	9	192 275 423	322
Naama	1	5 600 000	17
Sidi Bel Abbes	9	259 418 940	604
Ain Temouchent	3	32 278 950	80
Tissemsilt	1	18 623 450	23
Saida	3	38 256 984	73
Oran	27	762 877 497	2033
Mascra	3	152 290 000	825
Mostaganem	6	237 131 300	302
Tlemcem	14	318 544 947	413
S/Total	89	2 421 002 979	5 647
Total National	530	12 986 334 509	26 991

Dans ce cadre nous avons réalisé une enquête auprès d'une quinzaine (voir en annexe les résultats de l'enquête) de petite et moyenne entreprises sur les questions liées à l'innovation et l'organisation en réseaux des entreprises, il y'a lieu de souligner les difficultés rencontrées, même en tant qu'institutionnel, en matière de collecte de l'information fiable. La première lecture qui se dégage des entretiens directs avec les opérateurs peut être résumé de la manière suivante :

Premièrement, la difficulté des PME de s'intégrer dans un système de recherche/développement en raison du faible niveau d'organisation et manque de moyens financiers.

En second lieu, le manque d'implication de la recherche dans les programmes de mise à niveau initié par les différents départements ministériels.

En finalité, les PME sont confrontés à des problèmes du court terme relatifs à l'environnement souvent difficile et contraignant de l'entreprise.

Concernant le volet relatif à l'identification des filières innovantes dans la région d'Oran, nous avons au courant du mois de mai 2009 testé la méthode RALIS (approche participative rapide des entreprises de moins de 20 salariés) dans la filière : construction navale.

Le travail avec les experts de GTZ nous a permis sur la base de choix de critères précis et en concertation avec les chefs d'entreprise de classer en priorité la filière de la construction navale comme étant une activité en expansion et faisant appel à des processus innovant sur le plan des matériaux et savoir faire local.

Aussi, dans cette dynamique et processus de mise en place des instruments innovants, notre participation aux rencontres avec les acteurs locaux (DMI, SGI, ANIREF, ANDI, AGENCE FONCIERE, CCIO, représentant MIPI, ...) nous a permis dans le cadre de la mise en place de la zone de développement industriel intégré, de proposer une démarche qui prend en compte de la dimension territoriale du choix des zones (cas d'ES SENIA) qui renvoie à un travail de restructuration en profondeur des zones industrielles et leur intégration avec le potentiel de recherche et l'aménagement de la SEBKHA (petit lac) au lieu d'une extension vers l'Est zone de Bethioua.

Notre première réflexion a propos du thème de recherche concerne le positionnement du territoire de l'agglomération oranaise par rapport à d'autres territoires et sur l'importance des connaissances et les compétences dans la construction des ressources territoriales. En effet le foisonnement de schémas et des concepts (schémas métropolitain, schémas régionaux d'aménagement du territoire, schémas sectoriels, pôles de compétitivité institué par la Loi d'orientation sur la ville, réseau de centres de facilitation et pépinières, incubateur institué par la Loi d'orientation de la PME, pôle d'excellence institué par la Loi sur la recherche scientifique, ...) soulève la question de l'ingénierie et de la cohérence dans la mise en œuvre de ces instruments et surtout l'opérationnalité au niveau local.

La proximité géographique de l'espace métropolitain oranaise à l'Europe méridionale ne soustrait pas aux multiples nuances socioculturelles et surtout économique. Le tissu productif et entrepreneurial est d'avantage patrimonial en Algérie que managériale vu la structure de son capital, ce qui le définit comme réseau à faible capacité d'innovation (Ait Habouche 2009).

Aussi, il y'a une faiblesse des relations d'échanges, d'information, de formation et de savoir faire. Nos entreprises sont dans une position concurrentielle pour exploiter des ressources, ce qui réduit d'autant l'esprit de partage du risque qui nécessite un processus d'innovation. S'ajoute à cela, l'importance de l'informel, si celui-ci est une bonne source de développement des relations amicales nécessaires au processus innovants, il est en même temps source de méfiance pour la formalisation contractuelle des échanges de capitaux.

Selon les études 85% des PME sont dans la catégorie des industries à faible intensité technologique. Ce constat nous amène à aborder la question des mécanismes que l'Etat a mis en place, relayés par les collectivités territoriales, en occurrence, la sensibilisation en matière d'adhésion des entreprises au programme national de mise à niveau pour lequel les pouvoirs publics ont consacré un budget de 386 milliards de dinars.

La mise en place également de l'incitation financière consacrée dans les lois de finances et des outils financiers innovants tels le Fonds de garantie (FGAR) ; Caisse de garantie des crédits à l'investissement, fonds d'investissement par wilaya et d'autres mesures comme l'instauration du prix national de l'innovation, des outils de contrôles de

qualité **INAPI, IANOR**. Notre deuxième remarque concerne cette notion de territoire, d'apparence insignifiante mais qui rend l'approche très complexe, du fait qu'elle implique des notions essentielles comme la compétitivité et l'attractivité territoriale. Les programmes initiés depuis 1999 par les pouvoirs publics s'attèlent essentiellement à une modernisation de l'infrastructure de base pour fluidifier les relations et permettre l'émergence de l'entreprise productive.

L'amélioration de l'accessibilité, le désenclavement, le maillage énergétique, le tramway, l'eau favorisent l'attractivité territoriale et à ce titre l'aire métropolitaine oranaise a bénéficié d'un effort soutenu de mise à niveau infrastructurel dans les pôles universitaires est la traduction spatiale et le marketing industrielle avec la mise en œuvre des zones industrielles. Aussi, l'attractivité et la compétitivité sont pour notre périmètre à la fois enjeu pour des raisons d'emploi, de productivité d'une part et d'une autre part du contexte d'ouverture à l'international (OMC, Accord d'association) et ce pour atténuer le rythme d'importation de plus en plus élevé.

En matière d'aide publique octroyées par les collectivités locales, elle concerne principalement le secteur prioritaire de l'Agriculture et ce pour atténuer la lourde facture de l'importation des produits de base (filiale lait ...).

A cela s'ajoute le financement par l'Etat des jeunes promoteurs dans le cadre des dispositifs et ce dans l'objectif de développer la culture entrepreneuriale de créer un climat favorable à l'émergence d'entreprise innovante qui seront par la suite hébergés et suivis dans les pépinières ou par le centre de facilitation.

Notre recherche sur le thème de milieu innovateur nous montre le grand décalage entre d'un côté ceux qui croient apporter le savoir aux populations locales vis-à-vis desquelles ils affichent un désintérêt, qui n'est pas consciemment affirmé et de l'autre les aspirations et la manière dont les acteurs locaux évoluant dans un espace géographique et social donné conçoivent le développement de leurs savoirs et conceptions de leurs produits qui n'est pas souvent conforme aux règles rigides des partenaires du nord. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur la démarche du référentiel théorique et conceptuel de milieux innovateurs développés dans d'autres contextes territoriaux

Ce travail descriptif et analytique va nous permettre d'identifier les problèmes et les contraintes les plus significatives qui entravent le bon fonctionnement du travail des acteurs du développement local d'une part, de repérer les ressources potentielles du territoire métropolitain afin de doter les acteurs du développement des possibilités d'améliorer leur qualification et leur compétence d'autre part.

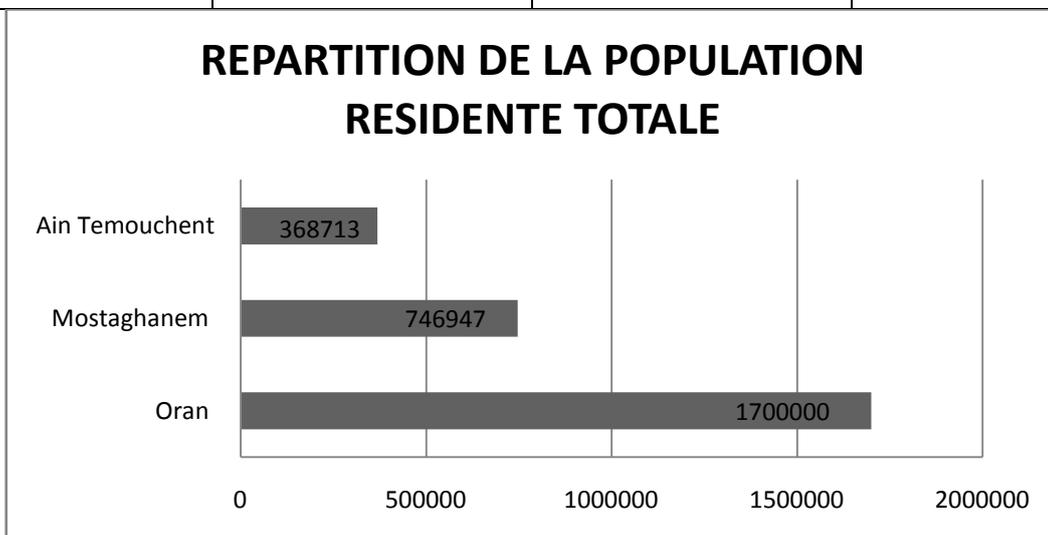
Notre clé d'entrée pour considérer le système local de l'agglomération oranaise est le territoire couvert par la wilaya d'Oran, Ain Temouchent et Mostaghanem fortement imbriqués sur le plan spatial et fonctionnel. Cet ensemble géographique s'étend sur une superficie de 6768 Km² et qui concentre une population de 2 815 660 habitants soit 40% de la population de l'espace régional Nord Ouest, réparties sur 121 communes dans la plus peuplée est Oran.

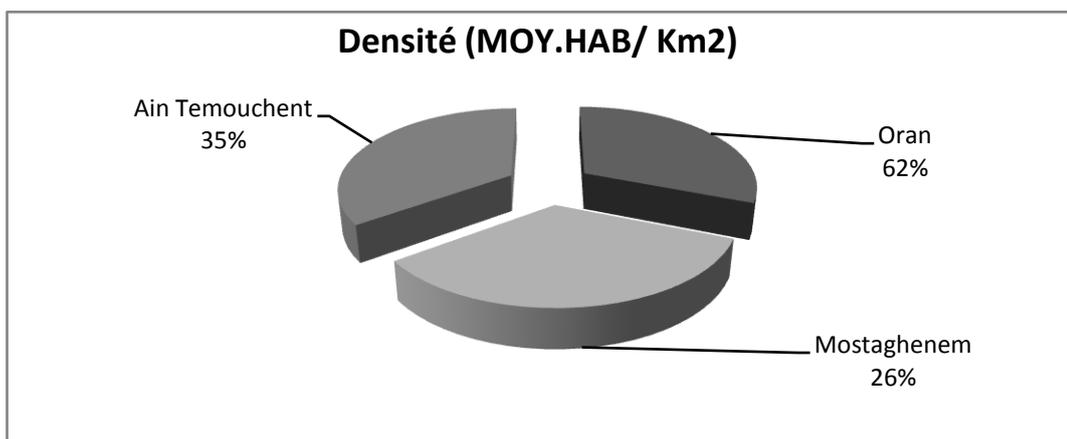


Ainsi, concernant l'industrie manufacturiere, oran se place leader de la région ouest pour les unités productives de services fournies aux entreprises.

Répartition de la population résidente totale et densité moyenne par wilaya (Figure 5):

Wilaya	Population 2008	Superficie totale (Km ²)	Densité (Moy.Hab/Km ²)
Oran	1.7000.000	2121	8015
Mostaganem	746.947	2269	329
Ain Temouchent	368.713	2379	155
TOTAL	2.815.660	6769	415.96





Le tissu entrepreneurial en 2012, enregistre près de 25645 entreprises implantées dans ce périmètre qui correspond à une densité entrepreneuriale d'une entreprise pour 9.22 habitants. Ces entreprises appartiennent pour 32% au secteur industriel qui est à la fois supérieure aux données régionales et nationales.

La concentration des PME par habitant et par wilaya (Figure6) :

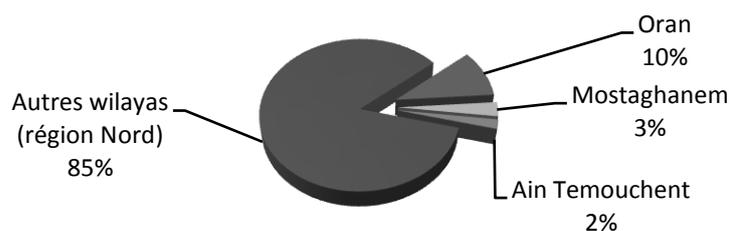
Wilaya	Nombre des PME 1 ^{er} semestre 2011	Habitants par wilaya (RGPH 2008)	Taux de concentration : (Nbr des entreprise/population *100 %)
Oran	16867	1700000	0,99
Mostaghanem	5319	746947	0,71
Ain Temouchent	3772	368713	1,02
TOTAL	25645	2815660	0,91

La prédominance du secteur industriel apparait de façon claire dans la structure de l'emploi par activité puisque l'emploi industriel occupe 65.5 des actifs de territoire. Le territoire de l'aire métropolitaine oranaise se caractérise donc à première vue par une spécialisation industrielle forte et un emploi centré sur ce même secteur alors que l'arrière pays est franchement rural.

Répartition spatiale et mouvement des PME (Figure7)

Wilaya	Nbr des PME année 2011	Mouvement 1 ^{er} semestre 2011				Nbr des PME 1 ^{er} semestre 2011
		Création	Radiation	Réactivation	Croissance	
Oran	19643	820	3677	81	-2776	16867
Mostaghanem	5032	279	15	23	287	5319
Ain Temouchent	3627	146	8	7	145	3772
Autres wilayas	309528	293085	309528	15918	998	1523
TOTAL	335486	321387	335486	17163	4698	1634

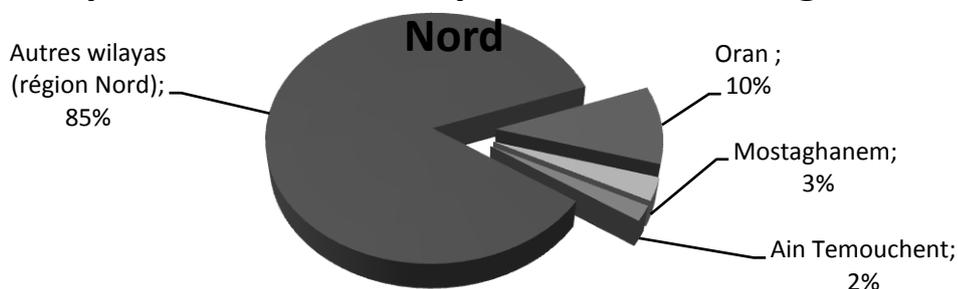
Répartition spatiale et mouvement des PME



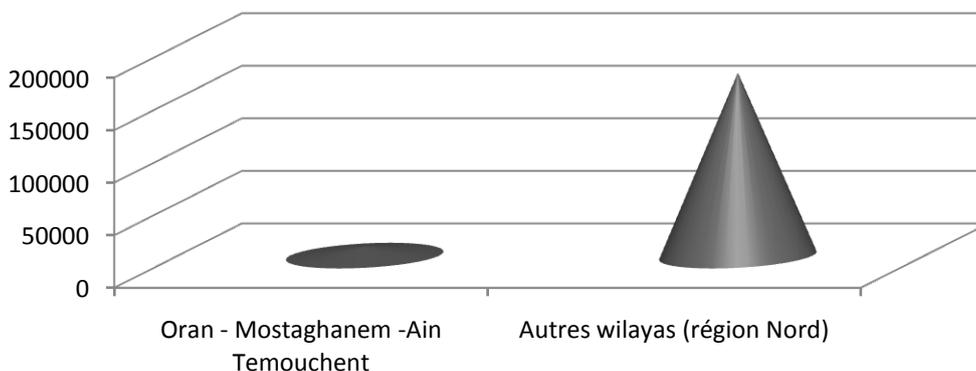
Répartition des PME privée (Figure 8)

Wilaya	Nbr des PME année 2011	Mouvement 1 ^{er} semestre 2009				Nbr des PME 1 ^{er} semestre 2011
		Création	Radiation	Réactivation	Croissance	
Oran	19643	820	3677	81	-2776	16867
Mostaghanem	5032	279	15	23	287	5319
Ain Temouchent	3627	146	8	7	145	3772
Autres wilayas (région Nord)	165181	8841	543	772	9070	174251
TOTAL	193483	100086	4243	883	6726	200209

Répartition des PME privée selon la région



Répartition des PME privée selon la région Nord



La forte densité entrepreneuriale peut signifier, du point de vue de la structure du tissu productif, une présence très répandue de micro-entreprises. En effet, le tissu des PME est composé à 80% d'entreprises entrant dans la classe d'effectif de moins de 50 salariés, est de 10% du total du tissu des (PMEs).

Si la prédominance du secteur manufacturier apparaît dans la structure du tissu productif, c'est également le cas pour la répartition par activité de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises de la l'agglomération Oranaise. Il convient également de signaler la faiblesse des entreprises à l'exportation en dehors de l'entreprise liée aux hydrocarbures et le faible degré d'ouverture de la sous région ouest puisque c'est une des caractéristiques marquante de son tissu productif.

Le tissu des PME(s) dans l'espace métropolitain : un potentiel à faible capacité d'innovation

Dans un contexte national qui connaît de profondes mutations économiques et sociales, il est désormais établi que la PME constitue l'élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique tout comme elle peut constituer la principale source de richesses d'emplois, ainsi que le facteur essentiel de promotion des exportations, hors hydrocarbures. Compte tenu des multiples enjeux qui s'y attachent, cette question reste d'un intérêt majeur par rapport aux exigences de la mondialisation et l'ouverture des frontières économiques corollaires aux accords de l'OMC et à ceux du libre échange.

Egalement, l'avènement de la nouvelle économie induite par la percée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (satellites, réseaux mobiles, internet,...) l'émergence du commerce, de la monnaie et de la banque électronique, ou encore l'introduction croissante de l'intelligence, ne sont aujourd'hui que les prémisses de cette nouvelle économie.

Ainsi, le nouveau paysage géo-socio-économique en devenir apportera avec lui à la fois des opportunités et des contraintes . parmi les opportunités on peut citer l'ouverture des marchés, la diversification des produits à la consommation, les délocalisations industrielles, le transfert technologique, la mobilité des capitaux pouvant dynamiser les financements. Quant aux contraintes, l'une des plus ardues est sans doute la recrudescence de la concurrence en termes de cout, de qualité, et de productivité, imposant ainsi la bataille de la compétitivité intra-entreprises.

Par rapport à ce contexte macroéconomique, l'ancrage d'un tissu viable de PME au sein du complexe fonctionnel métropolitain d'Oran, en phase de structuration, constitue un élément très important dans la reconfiguration de la structure économique régionale

Le démantèlement tarifaire qui a commencé en septembre 2005 suite à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'union européenne fragilisera la protection de l'entreprise algérienne dont la mise à niveau devient, de ce fait impérative. Partant de là, lorsqu'on sait que la Pme représente aujourd'hui 90% d'entreprises dans le tissu productif de la région, on se rend compte rapidement que la plus grande part du défi à relever réside dans la promotion de la PME qui doit de ce fait être au centre des préoccupations.

1. Distribution spatiale de la PME dans l'espace métropolitain oranais : une dominance des services

Selon les données du tableau n°01 et 02 et 03 ci-joint, le tissu économique régional est marqué par la prédominance d'entreprises de très petite taille (88%) Si le marque d'entreprises médiane est une caractéristique algérienne, il est fortement accentué dans la wilaya d'Ain Temouchent , Mostaganem et Oran ou 15% seulement des effectifs industriels sont concentrés dans des établissements de 10 à 49 salariés Cette donnée a des conséquences importantes sur la compétitivité du tissu économique , notamment en termes de dynamique commerciale , en particulier à l'export.

Ainsi, les PME de la wilaya d'Ain temouchent et de Mostaganem et d'Oran sont faiblement exportatrices. S'ajoute à cela les difficultés structurelles que connaissent les entreprises situées en zone rurale , ce constat vaut pour les TPE de l'artisanat dont le marché, traditionnellement local est structurellement en déclin du fait qu'elles sont éloignées de leur réseau (marché, partenaires, potentiels, ressource technologique) .Le réseau de PME de la wilaya d'ain temouchent et de Mostaganem et d'Oran est implanté essentiellement le long des axes urbains et économiques de l'espace métropolitain, à savoir l'axe Mostaganem – Arzew – Oran et Ain Témouchent – Oran.

Cette distribution bien qu'elle conforte la structure économique régionale ; laisse apparaître localement des disparités criardes. en effet , au niveau de la wilaya de Mostaganem plus de la moitié (50,69%) de la population des PME se concentre au niveau du chef lieu de wilaya , ce taux se rapproche de 90% si l'on rajoute le potentiel que referme l'auréole qui entoure la ville de Mostaganem et qui est composée de 11 communes , à savoir , la commune de **SIDI LAKHDAR** , de **AIN TADLES** ,**SIDI ALI** ,de **BOUGUIRAT** , de **HASSI MAMECHE** ,**DE HADJADJ** ,**DE MESRA** , de **SAYADA**, de **MEZGHRANE**, de **ACHAACHA** et de **Ain NOUISSY**. Au niveau de la wilaya d'Ain Témouchent, et à hauteur de cette même proportion neuf (09) communes se répartissent le potentiel de PME. il s'agit de la commune de Ain temouchent, de **BENI SAF**, d'**el AMRIA** de hammam bou hadjar , d'**el malah** de **CHAABAT EL LEHAM** , de **AIN EL ARBAA** ,de **SIDI BEN ADDA** et de **HASSI EL GHELLA**. Le taux de création d'entreprises est de 10,2 à Mostaganem et de 8,6% à ain temouchent en 2007 ce qui place ces deux wilayas parmi les plus créatrices de PME bien que le réseau du soutien à la création d'entreprises (pépinière, centre de facilitation) est inexistant.

Wilaya de Mostaganem : répartition des PME selon les communes (Figure9)

Commune	Type de PME			Total	Taux (%)
	<i>ME</i>	<i>PE</i>	<i>TPE</i>		
<i>MOSTAGANEM</i>	48	277	1522	1847	50,69
<i>SIDI LAKHDAR</i>	2	9	179	190	5,21
<i>AIN TADLES</i>	1	21	158	180	4.94
<i>SIDI ALI</i>	5	14	148	167	4.58
<i>BOUGUIRAT</i>	2	15	119	136	3.73
<i>HASSI MAMECHE</i>	1	18	115	134	3.68
<i>HADJADJ</i>	0	6	112	118	3.24
<i>MESRA</i>	0	4	104	108	2.96
<i>SAYADA</i>	1	18	78	97	2.66
<i>MEZGHRANE</i>	0	15	77	92	2.52
<i>ACHAACHA</i>	0	4	84	88	2.41
<i>Ain NOUISSY</i>	1	8	71	80	2.20
<i>KHEIRELINE</i>	0	2	47	49	1.34
<i>STIDIA</i>	0	6	41	47	1.29
<i>KHADRA</i>	0	8	36	44	1.21
<i>SIRAT</i>	0	2	41	43	1.18
<i>ABDELMALEK RAMDAN</i>	0	6	30	36	0.99
<i>FORNAKA</i>	1	5	25	31	0.85
<i>SOUR</i>	1	1	18	20	0.55
<i>AIN SIDI CHERIF</i>	0	2	18	20	0.55
<i>OULED BOUGHALEM</i>	0	5	15	20	0.55
<i>EL HASSAINE (BENI YA</i>	2	7	11	20	0.55
<i>OUED EL KHEIR</i>	0	4	14	18	0.49
<i>MANSOURAH</i>	0	2	13	15	0.41
<i>TOUAHRIA</i>	0	2	10	12	0.33
<i>SOUAFLIA</i>	0	1	7	8	0.22
<i>AIN BOUDINAR</i>	0	0	7	7	0.19
<i>SIDI BELATTAR</i>	0	2	4	6	0.16
<i>SAFSAF</i>	0	0	5	5	0.14
<i>NKMARIA</i>	0	0	4	4	0.11
<i>OULED MAALLAH</i>	0	0	1	1	0.03
<i>TAZGAIT</i>	0	1	0	1	0.03
Total	65	465	3114	3644	100

Wilaya d'Ain Temouchent : répartition des PME selon les communes (Figure 10)

COMMUNE	Type de PME			TOTAL	TAUX (%)
	ME	PE	TPE		
AIN TEMOUCHENT	16	69	1230	1315	38.57
BENI SAF	8	62	661	731	21.44
EL AMRIA	4	43	194	241	7.07
HAMMAM BOU HDJ	6	30	203	239	7.01
EL MALAH	4	13	180	197	5.78
CHAABAT EL LEHA	4	11	96	111	3.26
AIN EL ARBA	2	11	76	89	2.61
SIDI BEN ADDA	0	4	68	72	2.11
HASSI EL GHELLA	1	4	62	67	1.97
OULHACA	0	8	54	62	1.82
AIN TOLBA	0	5	43	48	1.41
BOUZEDJAR	0	6	23	29	0.85
SID SAFI	0	1	27	28	0.82
OUED SEBBAH	1	3	21	25	0.73
AIN KIHÉL	0	2	23	25	0.73
TERGA	1	2	17	20	0.59
EMIR ABDELKADE	0	2	15	17	0.50
TMAZOURA	1	2	13	16	0.47
HASSASNA	0	3	12	15	0.44
AOUBELLIL	0	2	13	15	0.44
AGHLAL	0	0	9	9	0.26
OUED BERKECHE	0	1	8	9	0.26
OULED KIHAL	0	0	8	8	0.23
OULED BOUDJEMA	0	2	5	7	0.21
SIDI BOUMEDIENI	0	0	6	6	0.18
M'SIAID	0	0	5	5	0.15
CHENTOUF	0	0	2	2	0.06
SIDI OURIACHE	0	0	1	1	0.03
Total	48	286	3075	3409	100

2- Synoptique de la PME dans l'espace métropolitain : La PME est présente dans tous les secteurs de l'activité économique régionale : l'industrie, l'artisanat et le BTP, les commerces et enfin les services qui englobent le tourisme, les communications, les transports,...

**WILAYA DE MOSTAGANEM : NOMBRE DE PME ET D'EMPLOIS SELON LES
SECTEURS D'ACTIVITES (Figure 11)**

Secteur d'activité	Nbre total de PME	Nbre emplois
Agriculture Et Pêche	409	5330
Eau et énergie	5	6058
Hydrocarbures	3	39
Services et travaux pétroliers	7	537
Mines et carrières	2	55
ISMME	17	30
Matériaux de construction	87	376
Bâtiment et travaux publics	1147	7065
Chimie, plastique	18	290
Industrie agro-alimentaire	128	1272
Industrie du textile	7	18
Industrie du cuir	4	5
Industrie du bois et papier	21	239
Industrie diverse	29	500
Transport et communication	277	736
Commerce	475	1733
Hôtellerie et restauration	174	374
Services fournis aux entreprises	51	573
Services fournis aux ménages	654	1628
Etablissements financiers	10	155
Affaires immobilières	20	139
Services pour collectivités	99	856
Total général	3644	22555

Groupe de branches	Total PME	Taux(%)	Total emploi	Taux (%)
Services	1760	48.3	6194	27.5
Bâtiment et travaux	1147	31.5	7065	31.3
Industries	313	8.6	2785	12.3
Agriculture- pêche	409	11.2	5330	23.6
Services liés aux	15	0.4	1181	5.2
Total général	3644	100	22555	100.0

**WILAYA D'AIN TEMOUCHENT : NOMBRE DE PME ET D'EMPLOIS SELON LES
SECTEURS D'ACTIVITES (Figure 12)**

Secteur d'activité	Nbre total de PME	Nbre emplois
Agriculture Et Pêche	394	2252
Eau et énergie	2	224
Mines et carrières	6	369
ISMME	44	327
Matériaux de construction	51	561
Bâtiment et travaux publics	1023	7285
Chimie, plastique	6	45
Industrie agro-alimentaire	246	1803
Industrie du textile	16	151
Industrie du cuir	5	122
Industrie du bois et papier	15	449
Industrie diverse	7	8
Transport et communication	458	781
Commerce	447	1483
Hôtellerie et restauration	251	578
Services fournis aux entreprises	139	505
Services fournis aux ménages	153	396
Affaires immobilières	5	109
Services pour collectivités	141	209
Total général	3409	17657

Groupe de branches	Total PME	Taux(%)	Total emploi	Taux (%)
Services	1594	46.8	4061	23.0
Bâtiment et travaux publics	1023	30.0	7285	41.3
Industries	396	11.6	3835	21.7
Agriculture- pêche	394	11.6	2252	12.8
Services lies aux industries	2	0.1	224	1.3
Total général	3409	100	17657	100.0

Parmi les 7053 PME que compte aujourd'hui la Mostaganem et de Ain Témouchent, la PME de service représente près de la moitié du potentiel d'entreprise répartie comme suit : transport et communication (735), commerce (952), hôtellerie et restauration (425), services fournis aux entreprises(190), services fournis aux ménages(807), affaires immobilières(25) et services pour collectivité(240).

Le secteur du commerce qui compte 3200 emplois (hors informel) est constitué dans presque son intégralité de TPE. Dans le secteur des services, et tout d'abord dans le tourisme qui compte près des 950 emplois, la PME constitue un outil privilégié dans la promotion de l'hôtellerie, de la restauration et des agences de voyages.

Par ailleurs, les grandes mutations liées aux technologies de l'information qu'a connues le secteur des communications, combinées à sa privatisation, ont engendré une apparition de PME nouvelle dans les services de l'internet, des publiphones, de la téléphonie sans fil, de l'audio-visuel et de la réception par satellites,...

La PME a également accusé une présence de plus en plus remarquable dans le domaine des transports urbains et interurbains depuis leur privatisation au milieu des années 90. La PME accuse également une présence très remarquable dans le secteur du BTP ou mis à part la production des matériaux de construction (sidérurgie, cimenterie, fabrication de conduites) la grande majorité des entreprises de construction entrent dans cette catégorie. Ainsi, l'ensemble de ce secteur qui compte près de 14300 emplois est constitué dans sa grande majorité de PME.

NOMBRE DE PME ET D'EMPLOIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITES/ORAN (Figure 13)

Secteur d'activité	Secteur public				Secteur privé				TOTAL GENERAL			
	Nombre de PME	TAUX	Nombre de EFFECTIF	TAUX	Nombre de PME	TAUX	Nombre de EFFECTIF	TAUX	Nombre de PME	TAUX	Nombre de EFFECTIF	TAUX
Agriculture et pêche	10	1,31%	88	0,13%	267	1,42%	717	1,99%	277	1,42%	805	0,79%
Eau et énergie	22	2,87%	761	1,17%	4	0,02%	815	2,26%	26	0,13%	1576	1,56%
Hydrocarbures	18	2,35%	2801	4,30%	2	0,01%	1	0,00%	20	0,10%	2802	2,77%
Services et travaux pétroliers	0	0,00%	0	0,00%	12	0,06%	1362	3,77%	12	0,06%	1362	1,35%
Mines et carrières	6	0,78%	108	0,17%	26	0,14%	72	0,20%	32	0,16%	180	0,18%
ISMME	37	4,83%	977	1,50%	477	2,54%	983	2,72%	514	2,63%	1960	1,94%
Matériaux de construction	46	6,01%	291	0,45%	110	0,59%	591	1,64%	156	0,80%	882	0,87%
Bâtiment et travaux publics	67	8,75%	2524	3,87%	4402	23,47%	15020	41,62%	4469	22,90%	17544	17,33%
Chimie plastique	16	2,09%	283	0,43%	226	1,21%	1601	4,44%	242	1,24%	1884	1,86%
Industrie agroalimentaire	18	2,35%	300	0,46%	957	5,10%	1511	4,19%	975	5,00%	1811	1,79%
Industrie du textile	3	0,39%	118	0,18%	259	1,38%	380	1,05%	262	1,34%	498	0,49%
Industrie du cuir	2	0,26%	88	0,14%	114	0,61%	203	0,56%	116	0,59%	291	0,29%
Industrie du bois et papier	17	2,22%	209	0,32%	441	2,35%	614	1,70%	458	2,35%	823	0,81%
Industries diverses	17	2,22%	33	0,05%	106	0,57%	207	0,57%	123	0,63%	240	0,24%
Transport et communication	78	10,18%	4015	6,16%	2149	11,46%	1551	4,30%	2227	11,41%	5566	5,50%
Commerce	80	10,44%	1414	2,17%	4485	23,92%	4296	11,90%	4565	23,39%	5710	5,64%
Hôtellerie et restauration	8	1,04%	0	0,00%	1122	5,98%	1363	3,78%	1130	5,79%	1363	1,35%
Service fournis aux entreprises	59	7,70%	1973	3,03%	1533	8,18%	3374	9,35%	1592	8,16%	5347	5,28%
Services fournis aux ménages	38	4,96%	600	0,92%	1678	8,95%	847	2,35%	1716	8,79%	1447	1,43%
Etablissements financiers	66	8,62%	776	1,19%	172	0,92%	240	0,67%	238	1,22%	1016	1,00%
Affaires immobilières	32	4,18%	164	0,25%	93	0,50%	102	0,28%	125	0,64%	266	0,26%
Services pour collectivités	126	16,45%	47622	73,10%	117	0,62%	237	0,66%	243	1,25%	47859	47,28%
TOTAL GENERAL	766	100%	65147	100%	18752	100%	36087	100%	19518	100%	101234	100%

Répartition des PME Wilaya d'Oran (Figure 14)

PME par nombre effectifs		TPE	PE	ME	Total des 1 ^{er} semestre 2012	Taux de PME par secteur d'activités
Secteurs d'activités						
1	Agriculture et pêche	6	0	0	6	0,73%
2	Eau et énergie	0	1	0	1	0,12%
3	Hydrocarbures	0	0	0	0	0,00%
4	Services et travaux pétroliers	0	0	0	0	0,00%
5	Mines et carrières	1	0	0	1	0,12%
6	ISMME	18	0	0	18	2,20%
7	Matériaux de construction	2	1	0	3	0,37%
8	Bâtiment et travaux publics	158	18	1	177	21,59%
9	Chimie plastique	6	0	0	6	0,73%
10	Industrie agroalimentaire	29	4	0	33	4,02%
11	Industrie du textile	7	0	0	7	0,85%
12	Industrie du cuir	2	0	0	2	0,24%
13	Industrie du bois et papier	12	1	0	13	1,59%
14	Industries diverses	2	0	0	2	0,24%
15	Transport et communication	55	3	1	59	7,20%
16	Commerce	217	6	0	223	27,20%
17	Hôtellerie et restauration	25	1	0	26	3,17%
18	Service fournis aux entreprises	162	5	0	167	20,37%
19	Services fournis aux ménages	68	0	0	68	8,29%
20	Etablissements financiers	3	0	0	3	0,37%
21	Affaires immobilières	2	0	0	2	0,24%
22	Services pour collectivités	2	1	0	3	0,37%
TOTAL GENERAL		777	41	2	820	100%

Les TPE (Très petites entreprises) représentent 94.76% de nombre total des PME

Les PE (Petites entreprises) représentent 5% de nombre total des PME

Les ME (Moyennes entreprise) représentent 0.24% de nombre total des PME

10- L'agglomération oranaise : un milieu innovateur ?

Les systèmes de transport sont variés, ils comportent un aéroport international, des ports dynamiques, auxquels il faut ajouter le future Tramway. Cependant, le tout fonctionne d'une façon peu rationnelle, il manque à Oran de la fluidité dans les interrelations et une hiérarchie des fonctions entre les différentes composantes de l'aire métropolitaine.

L'aire métropolitaine proprement dite est structurée autour d'un pôle unificateur constitué par la ville d'Oran, l'aire métropolitaine concerne quant à elle, un espace calé sur le littoral, qui va grossièrement de Mostaghanem à Ain Temouchent sur plus de 150 Km et sur une profondeur d'environ 25-30 Km.

On assiste, depuis plusieurs années déjà, à une croissance des relations entre différentes entités urbaines de la zone, surtout Oran, Mostaghanem et Ain Temouchent qui sont distantes chacune de la métropole régionale d'une soixantaine de kilomètres.

La cohérence de l'espace métropolitain repose sur les complémentarités fonctionnelles qui s'établissent entre les différentes composantes spatiales et sur la qualité de l'intégration du dispositif. Cela implique une nouvelle conception et de nouvelles pratiques d'aménagement.

L'aire métropolitaine oranaise regroupe environ 40% de la population régionale Nord ouest, elle accueille les zones industrielles les plus importantes et les plus dynamiques (Béni Saf, Oran, Arzew, Hassi Ameurn Essenia, Nedjma, Mostaganem, Fornaka) et fournit une grande partie des postes d'emploi. Par ailleurs, 79% des unités industrielles se situent à Oran, la « locomotive » de l'économie régionale. L'efficacité urbaine de cette aire est un facteur déterminant du développement régional et national.

La fonction de conception qui regroupe les bureaux d'étude, la recherche développement, le design, tout ce qui concerne l'innovation dans tous les domaines devrait connaître un développement important. Il s'agit d'une fonction stratégique pour la région et pour le pays ; elle est actuellement quasi-inexistante, mais c'est d'elle que dépendra en grande partie le niveau d'insertion de l'économie nationale dans la mondialisation. En matière de développement de la conception, les villes de l'aire métropolitaine présentent un certain nombre d'atouts, chacune dans son genre. Mais ces atouts devront être articulés de manière concertée et harmonisée, car ces villes n'ont pas les moyens de se lancer dans une concurrence débridée qui serait à la fois dispendieuse et inefficace. Il faudra des choix clairs et acceptés par tous les acteurs.

La complémentarité et les synergies entre les villes constituent une question centrale pour l'avenir de la région. La proximité peut être un atout majeur si elle est maîtrisée et intégrée dans une vision globale.

10.1 Le poids d'Oran dans la structuration de l'espace environnant : Oran, ville innovante de l'espace environnant ou simplement une économie arrimée au port ?

Le nouveau contexte économique et social de ces dix dernières années, offre de façon évidente à la métropole oranaise l'opportunité de se hisser dans la hiérarchie des villes algériennes, comme pôle structurant de sa région. Pour relever ce défi, elle doit se donner les moyens adéquats pour exploiter au mieux les atouts liés à situation géographique et valoriser au mieux les facteurs de sa richesse et diversité.

Dans cette aire, la position stratégique d'une ville comme Ain Temouchent au carrefour d'une région ouest dynamique, lui permet d'envisager le double objectif, de s'ouvrir d'une part, sur l'aire métropolitaine d'Oran pour s'imposer comme pôle urbain relais à vocation agro industrielle et de services et d'autre part, au réseau des agglomérations du Nord Ouest Tlemcen Sidi Bel Abbès et Mascara par les liaisons routières RN35, RN2 et RN7 et des Aéroports d'Oran et Tlemcen. La situation d'Ain Temouchent dans l'espace régional formé d'un espace industriel et urbain au Nord et au territoire montagneux agropastoral au sud lui permet de promouvoir entre ces deux ensembles une dynamique intégrée de développement à la fois économique et urbaine. En plus de ses atouts liés à sa situation géographique, le territoire de la wilaya est connu historiquement parlant par sa vocation viticole. La variété des conditions naturelles régionales confère à son agriculture une grande diversité et des aptitudes certaines à développer des activités complémentaires. Elle dispose également de riches potentialités de substances utiles, plusieurs gisements exploités tandis que d'autres sont tout juste répertoriés.

Dans le contexte métropolitain, les options et propositions dégagées par les instruments d'aménagement plaident pour le développement de la sous-traitance dans des domaines aussi variés que l'énergie, l'eau et la plasturgie. Ces outils donnent aussi à Ain Temouchent un rôle d'appui et une fonction de pôle relais devant accueillir les services et l'équipement de tertiaire supérieur.

La sous-traitance avec les grandes entreprises au niveau de la métropole oranaise revêt une importance majeure. Aussi, il y a lieu de consolider les acquis dans le secteur de la PME/PMI dont la population avoisine 3954 entreprises dont 56% dans le secteur des services marchands fournis aux ménages et transport. L'essentiel de ces entreprises sont implantées à Ain Temouchent 24% et Béni Saf 18% ainsi que l'agglomération de Hammam Bouhedjar 13%. Ce tissu de petites entreprises emploie 13500 travailleurs soit 13% de l'emploi total de la wilaya, un ratio de prise en charge de 15 personnes par occupé.

Dans cette population des PME, les entreprises productives industrielles sont au nombre de 70 répartie selon sept branches d'activités :

- **Agro-alimentaire 42**
- **Chimie et plastique et caoutchouc 07**
- **Branche ISMME 02**
- **Industrie du Bois et papier 03**
- **Matériaux de construction 09**
- **Textile et cuir 03**

Du fait de l'imbrication d'Ain Temouchent dans la dynamique de l'agglomération oranaise, elle doit saisir cette opportunité pour se préparer à prendre en charge les attributs liés au secteur dont elle recèle un avantage comparatif (substances utile, agriculture, tourisme). Donc, au-delà de la consolidation de ses fonctions touristiques, agricoles, elle doit mener des actions de modernisation de son outil productif et territorial (préparer la zone industrielle de Tamazougha) pour capter les investissements productifs d'Oran dont elle est étroitement liée.

Pour le secteur de l'agro-alimentaire, il s'agit d'une foule de créneaux qui se rapportent aux techniques qu'exigent les zones arides : biotechnologie, irrigation et économie de l'eau. Ces techniques doivent bénéficier en premier lieu à l'élargissement et la réhabilitation viticole, oléicole, agrumes et développement du bassin laitier et céréalier.

Aujourd'hui Ain Temouchent forte de sa position géographique et jouissant d'un niveau d'accessibilité des plus avantageux : routes nationales 205 Km, chemin de wilayas 303Km, chemins communaux 308 ; doit ambitionner de partager avec Oran les fonctions de services relevant du tertiaire supérieur. Elle doit offrir des services de qualité aux entreprises et organismes nationaux dans des domaines variés que l'hôtellerie, l'informatique, l'Audit. Pour répondre aux besoins de la métropole Oranaise en agrégats, elle doit investir dans ce créneau et l'encourager pour répondre aux besoins du marché local ; le potentiel **énergétique** constitue également un élément non négligeable dans la diversification de l'offre de la wilaya ; **la mer en tant qu'identifiant culturel et économique** avec une façade maritime de 80Km, elle dispose d'un **potentiel halieutique** inestimable qui est capable de développer les activités liées ; construction et réparation navale.

Au niveau régional, si Ain Temouchent se positionne au 06 rang dans la hiérarchie du réseau urbain de la région Nord ouest du point de vue de son peuplement, elle est aussi un centre important de production agrumicoles et d'agrégats rayonnant sur un vaste territoire. C'est bien cette position qui reste la force de Ain Temouchent et en fait un carrefour d'échanges.

A cette échelle, il s'agira de mettre en évidence les vocations propres de chaque territoire et définir les complémentarités économiques que doit soutenir Ain Temouchent avec son espace régionale.

La mise en valeur des potentialités de la wilaya nécessite des préalables à assurer particulièrement en matière de liaisons pour l'accessibilité mais aussi en matière de services de soutien aux activités que Ain Temouchent doit fournir à l'ensemble de la région.

En matière de spécialisation des territoires, les enjeux de l'attractivité économique de la wilaya d'Ain Temouchent passent par la consolidation des pôles existants (Ain Temouchent et Béni Saf) et par la création d'un nouveau pôle entre El Amria et Tamazougha. L'un des buts recherchés de cette proposition est de trouver une synergie et partenariats entre industrie/recherche.

Le développement de fonctionnement d'excellence de niveau régional (filiale de la vitiviniculture, agro-alimentaire, éco-tourisme, oenopole) constitue un facteur d'attractivité territoriale qui sera facilité par l'offre **universitaire** et la proximité des instituts de recherche.

Compte tenu des caractéristiques de l'économie et de l'aire métropolitaine métropolitaine d'Oran, il s'agit de savoir si ce territoire peut être identifié comme un milieu innovateur.

Nous avons dans ce travail de recherche jugé utile de restituer des expériences innovantes qui s'inspirent des démarches de SPL (système productif localisé) qui est une entité supra communale, possédant un taux élevé de spécialisation et d'intégration de l'activité des PME. Il s'appuie de façon particulière sur des entreprises d'une même filière avec des liens forts qui représente un tissu de cohésion sociale et un environnement propice à la circulation efficace de la culture entrepreneurial et de sous traitance et des savoir.

Aborder la notion du système productif localisé SPL par la question de l'innovation territoriale est assez nouveau et la littérature sur cette question, comme les études empiriques d'ailleurs, sont rares. Les SPL ont été créés en effet avec une vocation délibérément généraliste, visant à favoriser toute forme d'action coopérative entre entreprises d'un territoire et d'une filière donnée, et non pas spécialement l'innovation.

Le choix de l'angle d'analyse innovation est que la compétition par l'innovation ne cesse de gagner en importance relative, y compris pour Les PME, il importait donc de savoir si les SPL pouvaient effectivement stimuler l'innovation et si, s'appuyant sur quelques exemples en la matière, il était possible de dégager des conditions objectivement propices et des formes d'action et d'organisation particulièrement favorables à l'innovation territoriale dans l'aire métropolitaine oranaise.

10.2 La forme d'organisation en systèmes productifs localisés et milieu innovateur : étude de cas

A partir de l'étude de quelques cas concrets (trois démarches repérées comme innovantes), à caractériser les formes d'action collective en émergence, en identifiant les types de stratégies territoriales, et en mettant en évidence les variables-clés et les moteurs de la dynamique observée d'innovation et d'activation de l'innovation.

Parallèlement, il s'agissait de s'interroger sur les impacts de ces actions, à la fois directement sur les stratégies des acteurs concernées, mais aussi, plus indirectement, sur la construction de compétences, internes ou externes aux entreprises, détectées ou développées à l'occasion de ces actions.

Notre travail de recherche s'est focalisé sur trois expériences menées actuellement dans la wilaya de Ain Temouchent durant l'année 2009/ 2012 :

Le SPL Pierre dimensionnée, Le projet de coopération sur la filière Vitivinicole, Le projet pilote portant initiative locale d'emplois initié localement.

Différents critères ont présidé au choix des projets investigués, au-delà de leur diversité (tant sur le plan de la localisation que des secteurs d'activités concernés), et de l'accord de leurs principaux responsables, on a privilégié des SPL où le nombre, la dynamique et l'orientation des actions menées permettaient raisonnablement d'explorer les thématiques liées à l'innovation territoriale.

Le travail collectif, appuyée sur des rencontres avec les principaux acteurs impliqués, et la consultation de divers documents, s'est attachée à restituer l'histoire et les procédures de fonctionnement interne de chaque SPL, et à fournir une analyse des actions menées, des coopérations construites et des effets de ces coopérations. Pour ce faire, parallèlement à l'étude "extensive" du SPL, a été conduit dans chaque cas un travail plus spécifique sur quelques projets menés dans le cadre de ces SPL.

Ce travail a mobilisé aussi bien les responsables de quelques entreprises dans chaque SPL, que les structures d'animation, et les principaux partenaires, publics ou privés, syndicats, entreprises impliqués dans le développement notamment dans les fonctions formation, collectivités locales, techniciens, le cas échéant des banques.

Principaux résultats de ces démarches

La présente synthèse vise à présenter les principaux résultats de la recherche menée sur les trois formes d'organisation étudiée. On peut les résumer comme suit, en suivant l'ordre d'exposition adoptée dans cette note :

La coopération qu'organisent les SPL entre les acteurs économiques du territoire n'a rien de naturel, sans dénier le rôle important que peut jouer la création institutionnelle, les moyens de la structure, le volontarisme et les caractéristiques personnelles des animateurs, l'action d'un SPL s'inscrit toujours comme un moment dans une histoire collective engagée bien avant lui et comme le fait d'un acteur sur le territoire concerné, parmi de nombreux autres.

Aussi, les attentes à l'égard des SPL doivent-elles être relativement modestes et les formes d'évaluation de leur action supposent-elles toujours de replacer cette action dans cette histoire et ce réseau d'acteurs propres au territoire considéré. Ils viennent donc s'insérer dans des histoires locales spécifiques, qui conditionnent fortement la nature des actions menées. Ils prennent sens dans une échelle de longue durée. En particulier, l'action d'un SPL (son contenu et ses résultats) prendra des formes très différentes selon :

- L'histoire industrielle du territoire, qui a modelé et structuré le tissu économique local, et qui a contribué à faire émerger ou, à l'inverse, à perdre, des compétences spécifiques, généralement le cas de notre territoire.
- Les acteurs et actions de développement économique territorial qui ont précédé le SPL, les rapports entre ces diverses institutions préexistantes participant au développement économique territorial et les liens du SPL à ces diverses institutions (filiation, etc.) ;
- Les échanges, actions et coopérations interentreprises ayant précédé le SPL et les résultats et apprentissages issus de ces actions ;

1/ SPL spécialisé dans le domaine de la pierre dimensionnée.

Les potentialités du secteur du marbre et la pierre en Algérie sont effectivement énormes, compte tenu soit de la tradition du travail en marbre et pierre, soit des gisements des différentes couleurs. Dans la partie Nord de L'Algérie, de l'Ouest à l'Est, on trouve de nombreux gisements de marbre rouge, beige, marron, rose, blanc, jaune, vert ; il existe également des gisements de calcaires blanc, beige, et encore des gisements de travertin, et encore des gisements d'onyx dans les différentes variétés.

La situation actuelle de L'Algérie, avec ses potentialités des gisements de marbre, pierres, calcaires, travertin, pourrait être comparée à celle de la Turquie au début des années 1990, quand l'industrie de la pierre ornementale à commercé son expansion soit dans le marché intérieur, soit sur le marché international.

A titre d'exemple, durant l'année 2009 la Turquie est arrivé à une production des blocs de marbre de 8.500.000 tonne représentant 8.1% du montant de la production mondiale et l'exportation des matériaux travaillés en Turquie était de 27.232.000 m², par rapport au 1.437.000 M² en 1991. Ces donnés nous font comprendre les possibilités d'expansion, de travail, de richesse que le secteur de la pierre ornementale peut apporter a notre région ouest.

La tradition de la pierre en Algerie

En Algérie, ainsi que dans d'autres pays de la méditerranée et de la mésopotamie, il existe une ancienne tradition dans le secteur de la pierre ornementale qui a commencée sans doute dès les temps de la construction des pyramides de Gizeh et des ziggourats. En Algérie, depuis les périodes très anciennes, précédant même la présence romaine, comme on peut vérifier par les monuments berbères dédié à la déesse Tanit, on à ouvert et travaillé des gisements de marbre, de pierre et de granit dans tout le pays.

Il est aisément possible d'observer les nombreuses constructions en pierre qui décorent et forment les villages et les villes. Stèle en pierre avec les symboles de Tanit découverte en 1875 près de Constantine.

Ces dernières années, on assiste à une redécouverte de la part des architectes de l'emploi des matériaux en pierre dans les différents stades de l'industrie des constructions à partir des bâtiments jusqu'aux internes, aux externes, au dallage de route et de places, aux murets de villages. Tout ceci à poussé les gouvernements de beaucoup des pays à utiliser de nouveau les ressources du son propre sous – sol de facon à valoriser ses propres richesses naturelles.

L'acquisition des installations et l'emploi de technologies modernes et techniques d'extraction et de traitement de la pierre ornementale n'est pas, toutefois, suffisant pour faire décoller dans son ensemble le secteur, comme à été démontré par les expériences de beaucoup de pays au cours de ces dernières décennies. Pourtant il est nécessaire de mettre en place une organisation de facon à développer en premier lieu un projet territorial de longue haleine qui puisse permettre à cette région d'exploiter au mieux ses énormes potentialités de ressources humaines. Dans le territoire de Ain temouchent, nous avons developpé cette démarche en concertation avec le concours d'opérateurs artisans en taille de pierre et entreprises locales : Rocaal (entreprise sise dans la commune de Chaabat El Leham et SARL Promaisse-BTL (unité privé de taille de pierre à Aurès El Meïda à la commune de Hammam Bouhjar), pour l'émergence d'un système de **coopération, de contribution, et d'entraide** amenant à l'exécution de projets communs pour la production de pierres taillées.

L'aboutissement de l'action citée précédemment enregistre les résultats suivants :

La **première** promotion sortante des artisans en taille de la pierre formée au CFPA de la commune de Hamma Bou Hadjar et à l'association SDH à Oran a bénéficiée de locaux professionnels à Aurès el Meida et des cartes d'artisans délivrées par la Chambre de l'Artisanat et des métiers.

La **deuxième** promotion des artisans en taille de la pierre en cours de formation à l'association SDH à Oran. L'initiative vise dans son ensemble **la spécialisation pour l'exercice du métier de taille de pierre localement** afin d'en répondre aux besoins de la région, et de se préparer à investir les marchés internationaux à l'avenir, étant donné que la pierre locale, de part sa qualité d'endurance et d'esthétique appréciées, très demandées par les pays étrangers, tels la Tunisie, l'Espagne ... vers lesquels l'exortation de ce noble produit : « pierre dimensionnée », se poursuit à nos jours.

Une autre convention en cours d'étude et d'approbation par les partenaires locaux, permettra dès l'instauration des ateliers à Aurès El Meida, l'émergence d'**une école chantier**, indispensable pour garantir la pérennité du métier.

Parallèlement nous avons proposé d'accueillir à Temouchent Le **CETIM (centre d'étude des matériaux de construction)** qui sera un atout stratégique non négligeable pour la préparation d'une région à valoriser ses potentialités locales en matière de matériaux de construction, créatrice de richesses et d'emploi.

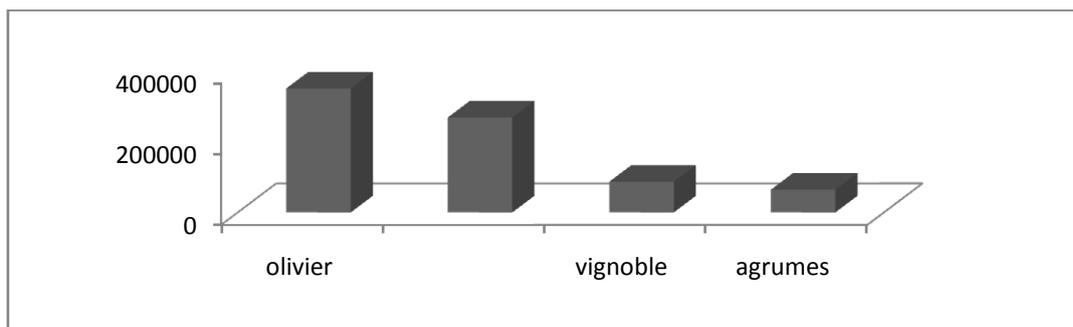
A cela s'ajoute la concertation avec les partenaires espagnols visant à inscrire la wilaya dans le processus d'**exploitation maximale des matériaux de construction**, proposant une synergie regroupant l'université, les pouvoirs publics, les associations, pour un meilleur rendement des matériaux locaux (sable-ciment -gravier-pierre dimensionnée) aux fins de créativité d'emploi (marketing-sous traitance...).

Il reste à souligner la nécessité d'**adapter la réglementation** à une vision du long terme, de manière à servir la potentialité locale telle l'obligation d'emploi de la pierre dimensionnée à intégrer dans les cahiers des charges imposé aux entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics.

2/ SPL autour de la filière Viticole : diversification et dynamisation de la filière en coopération avec les partenaires espagnols.

La viticulture occupe une superficie de 82.080 ha et représente 0,2 % de la SAU. Elle représente la 3^{ème} culture pérenne sur le plan de la surface après l'olivier et les rosacées

.Place de la vigne dans les cultures pérennes

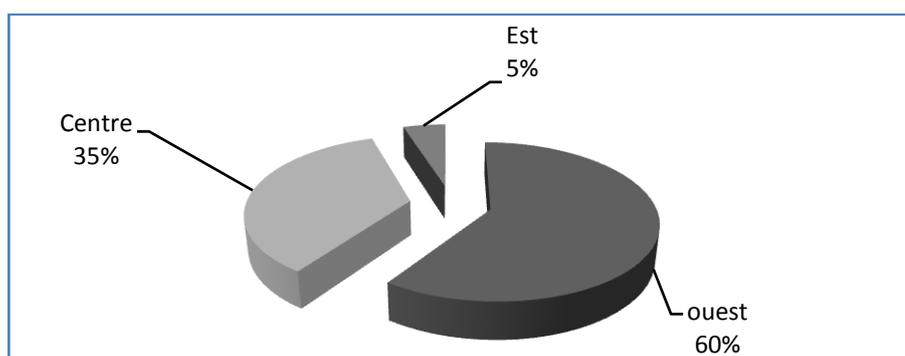


Situation actuelle (Figure 15) :

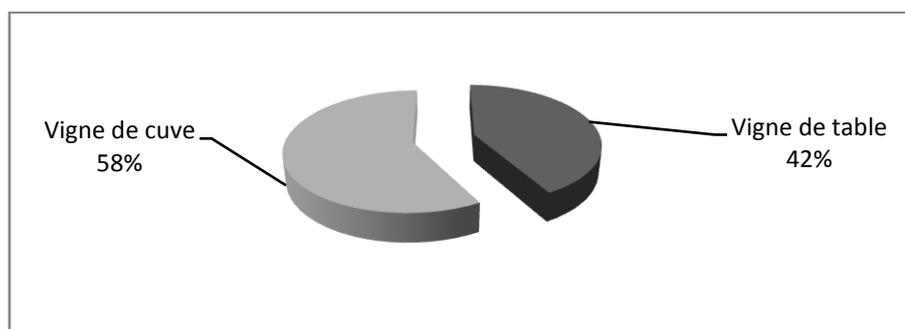
	Superf	Production	Rendement	Quantité	Production
Vigne de table	51.029	4.194.537	97	-	-
Vigne de cuve	31.051	728.450	30	198.252	141.410
Vigne de séchage	104	2.265	23	-	-

Statistique MADR 2009

Répartition du vignoble en Algérie (Figure 16) :

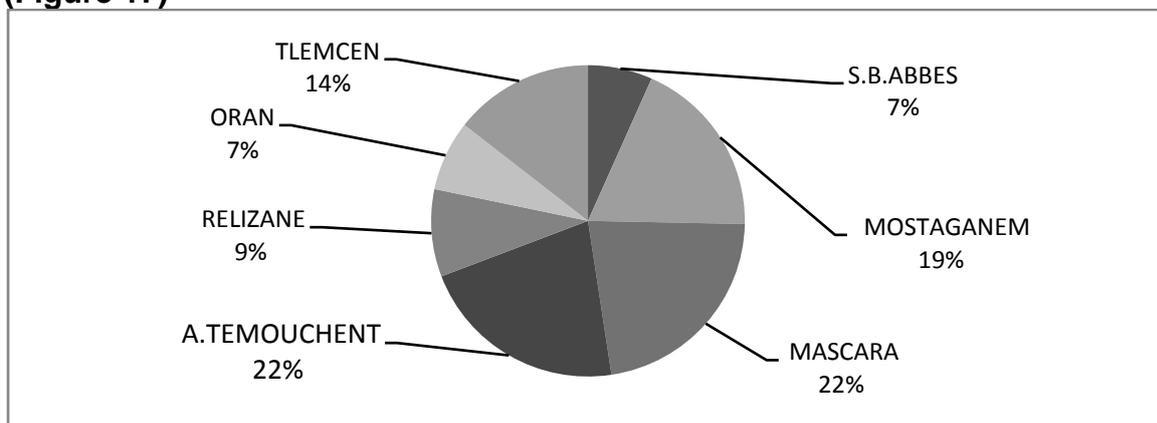


Régions	Superficie (ha)
ouest	46.903
Centre	27.866
Est	3.863

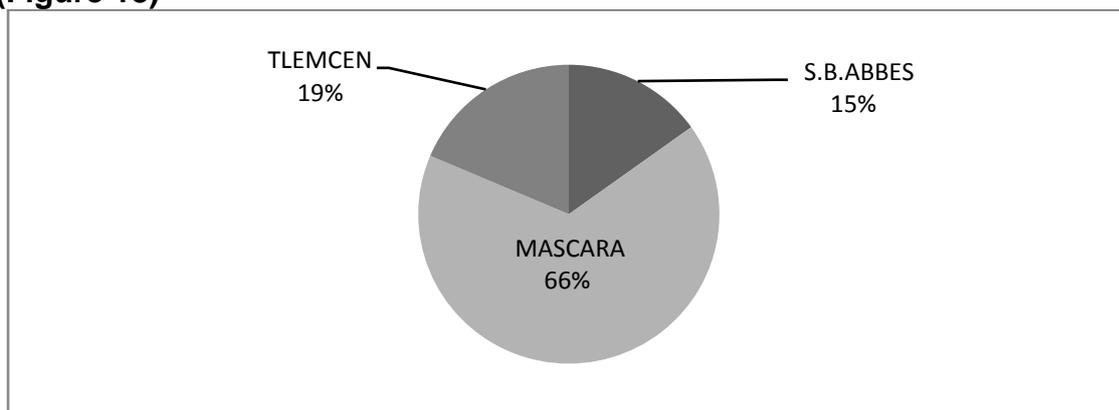


	Superficie total HA	Production Qx
Vigne de table	19.664	744.497
Vigne de cuve	27.239	592.305

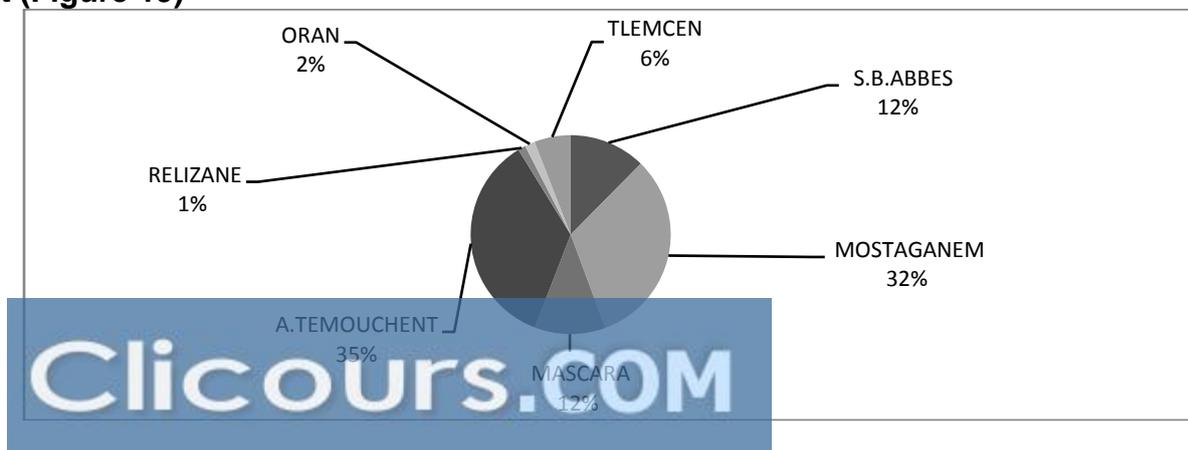
Répartition de la superficie du raisin de table par wilaya dans la région ouest (Figure 17)



Répartition de la superficie du raisin sec par wilaya dans la région nord ouest (Figure 18)



Répartition de la superficie du raisin de cuve par wilaya dans la région ouest (Figure 19)



La Wilaya d'Ain Temouchent est à vocation viticole par excellence

TERRITOIRE ET POPULATION

- Nombre Communes : 28 , dont 12 Communes Rurales
- Population Totale : 361.050 , dont 33 % Population Rurale
- Population Active Totale: 112.648 , dont 30 % Active Agricole
- Superficie Totale : 262.362 Ha
- Superficie Agricole Totale : 203.584 Ha
- Superficie Agricole Utile.... 180.184 Ha dont Irriguée.....: 4.075 Ha

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

LES ZONES HOMOGENES

La wilaya se distingue par 3 zones homogènes

- La zone de montagnes (56 % de la SAU)
- La zone des plaines (30 % de la SAU)
- La zone du littoral (14 % de la SAU)

LE CLIMAT

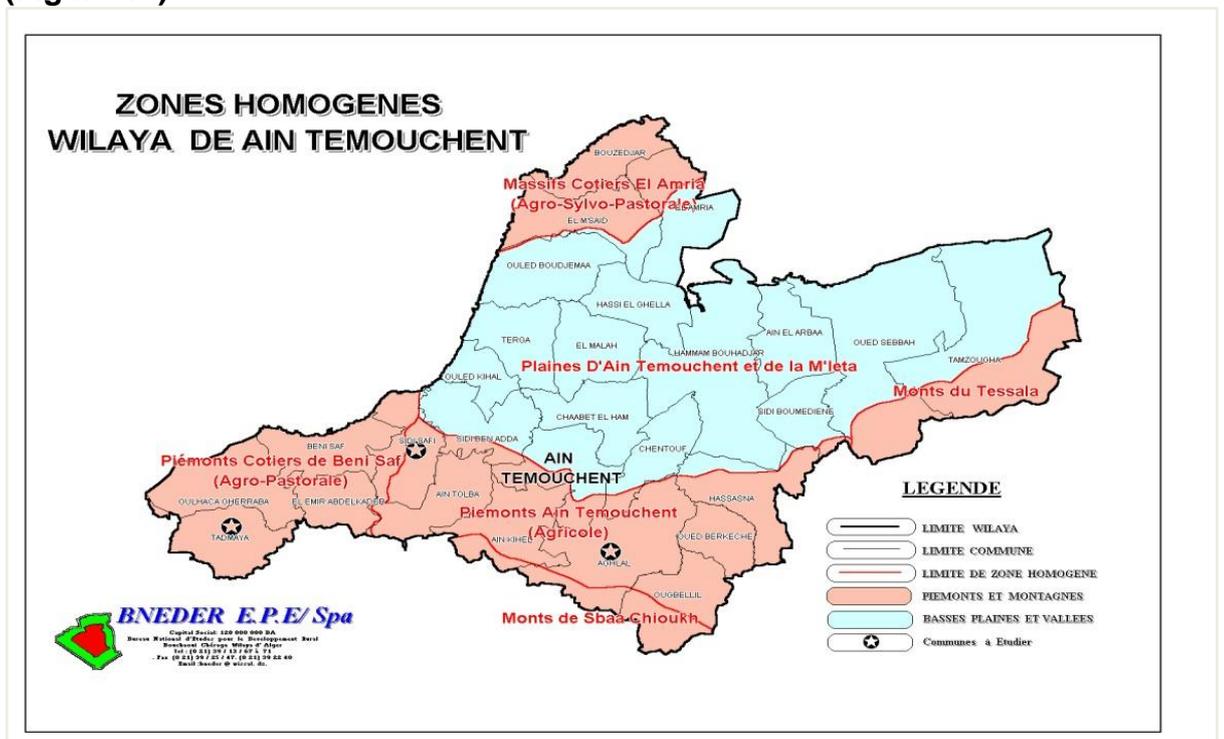
Le climat est du type semi-aride

- Précipitations faibles et irrégulières
- Saison de l'été chaude et sèche

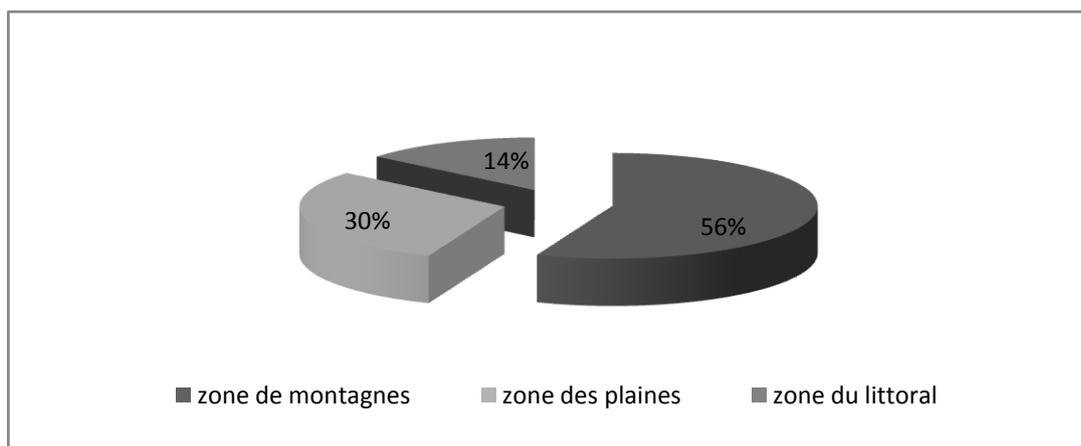
LE SOL

Les sols présentent de bonnes aptitudes pour l'activité agricole

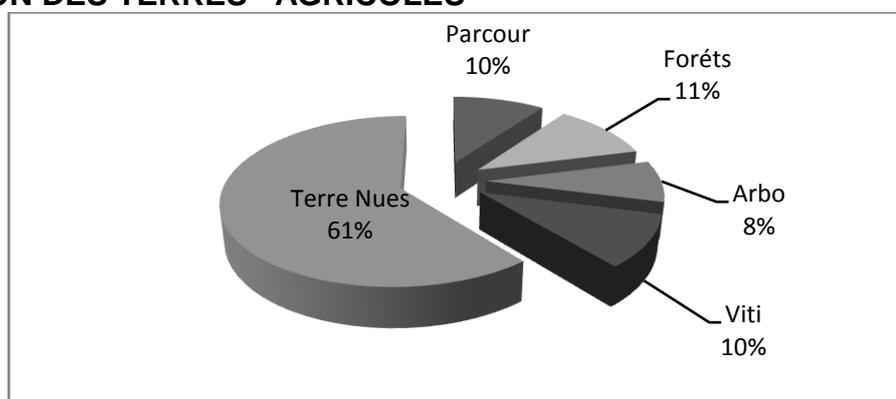
(Figure 16)



LES ZONES HOMOGENES DE LA WILAYA



REPARTITION DES TERRES AGRICOLES



CEREALES : 98.600 Ha, 813.000 Qx

LEGUMES SEC : 10.000 Ha , dont 7.000 Ha en Pois chiche Avec une production de 35.000 Qx

CULTURES MARAICHERES: - 9400 Ha - 900.000

Qx

ARBORICULTURE : - Masse:10 270 Ha ,- Production : 130.650 Qx

VIGNE: 15 879Ha , dont:

- vigne de cuve : 8 837 Ha
- Production : 141 670 qx
- vigne de table : 4 319 ha
- Production: 215.230 qx

I/- POTENTIEL VITICOLE DE LA WILAYA

1/- Potentiel viticole en 2000

Vigne de cuve : 6 735 Ha
 Vigne de table : 1 642 Ha
 CPM : 140 Ha
 Total : 8 517 Ha

2/- Potentiel viticole en 2005_2006 :

Vigne de cuve : 7645 Ha
 Vigne de table : 1872 Ha
 CPM : 208 Ha
 Total : 9725 Ha

3/-Potentiel global depuis 2000 jusqu'à ce jour

Vigne de cuve : 8837 Ha
Vigne de table : 3514 Ha
CPM : 348 Ha
Total : Ha

REPARTITION DU VIGNOBLE DE CUVE :

PAR CEPAGE

- Cépage CINSAULT : 3078 Ha, soit 42 %.
- Cépage ALICANTE : 2770 Ha, soit 38 %.
- Cépage GRENACHE : 642 Ha, soit 08 %.
- Cépage MERSEGUERRA ... : 280 Ha, soit 03 %.
- Cépage CARIGNAN : 100 Ha, soit 01,37 %.
- Cépage CABERNET : 107,26 Ha, soit 01,47 %.
- Cépage MERLOT : 111 Ha, soit 01,5%.
- Syrat..... : 47 Ha 0,64 %
- Autres Cépages : 133 Ha, soit 1,83 %.

PAR ZONE HOMOGENE

En Zone de Piémonts : 3296 Ha

- Cépage CINSAULT : 1864 Ha , soit 56%
- Cépage ALICANTE : 833 Ha , soit 25%
- Cépage GRENACHE : 241 Ha , soit 7 %
- Cépage MERSEGUERRA : 99 Ha , soit 3%
- Cépage CABERNET : 80 Ha ,soit 2,42%
- Cépage MERLOT : 76 Ha , soit 2,30%
- Cépage CARIGNAN : 20 Ha , soit 0 ,6%
- Syrat..... : 12 Ha, soit 0,36%
- Autres Cépages : 71 Ha , soit 2,15%

En Zone de Plaines : 3038 Ha

- Cépage CINSAULT : 799 Ha, soit 26 %.
- Cépage ALICANTE : 1609 Ha, soit 52 %.
- Cépage GRENACHE : 342 Ha, soit 11 %.
- Cépage MERSEGUERRA ... : 99 Ha, soit 3,25 %
- Cépage CARIGNAN : 67 Ha, soit 2,20 %.
- Cépage CABERNET : 27 Ha, soit 1,08 %.
- Cépage MERLOT : 33 Ha, soit 1,08 %.
- Autres Cépages : 62 Ha, soit 2,04 %.

En Zone de Littoral : 994 Ha

- Cépage CINSAULT : 415 Ha, soit 41 %.
- Cépage ALICANTE : 328 Ha, soit 32%.
- Cépage GRENACHE : 59 Ha, soit 5%.
- Cépage MERSEGUERRA : 176 Ha, soit 17%.
- Cépage CARIGNAN :14 Ha, soit 1,40%.
- Cépage CABERNET : 0 Ha, soit 0 %.
- Cépage MERLOT : 2 Ha, Soit 0,2%

VIGNE DE TABLE

REPARTITION DU VIGNOBLE DE TABLE PAR CEPAGE

- DATTIER : 1457 Ha soit 38 %
- CARDINAL : 1619 Ha soit 42%
- VALENCY : 417 Ha soit 11%
- MUSCAT : 90 Ha soit 2,38%
- GROS NOIR : 63 Ha soit 1,66%

- ITALIA : 26 Ha soit 0,68%
- MADELEINE : 11 Ha soit 0,25%
- SABELLE : 56 Ha soit 1,48 %
- MELANGES : 20 Ha soit 0,52 %
- AUTRES : 19 Ha soit 0,50 %

En Zone de Piémonts : 2176 Ha

- DATTIER : 449 Ha soit 20%
- CARDINAL : 1357 Ha soit 62%
- VALENCY : 251 Ha soit 11%
- MUSCAT : 54 Ha soit 0,28%
- GROS NOIR : 10 Ha soit 0,45%
- ITALIA : 25 Ha soit 1,45%
- MADELEINE : 5 Ha soit 0,22%
- SABELLE : 19 Ha soit 0,87%
- MELANGES : 01 Ha soit 0,02%
- AUTRES : 05 Ha soit 0,01%

En Zone de Plaines : 1353 Ha

- DATTIER : 915 Ha soit 0,67 %
- CARDINAL : 248 Ha soit 0,18%
- VALENCY : 101 Ha soit 0,07 %
- MUSCAT : 31 Ha soit 0,02 %
- GROS NOIR : 38 Ha soit 0%
- ITALIA : 01 Ha soit 0%
- MADELEINE : 0 Ha soit 0%
- SABELLE : 5 Ha soit 0%
- MELANGES : 0 Ha soit 0%
- AUTRES : 14 Ha soit 0,01 %

En Zone de Littoral : 254 Ha

- DATTIER : 93 Ha
- VALENCY : 66 Ha
- CARDINAL : 14 Ha
- MUSCAT : 05 Ha
- GROS NOIR : 15 Ha
- ITALIA : 0 Ha
- MADELEINE : 6 Ha
- SABELLE : 36 Ha
- MELANGES : 19 Ha

INFRASTRUCTURES DE TRANSFORMATION :

- L'infrastructure de transformation et de conservation de vin est constituée de vingt six (17) caves fonctionnelles recensées à ce jour.
- les caves exploitées pour la vinification durant cette campagne sont gérées par :
 - VITICOOP-ONCV : 09 pour une capacité de 265.400 HI
 - GCO : 02 pour une capacité de 55.000 HI
 - VDO : 03 pour une capacité de 71.000 HI (location COOPVIT)
- VFO -VITICOOP : 01 pour une capacité de 20.000 HI
- SOVAL -VITICOOP : 01 pour une capacité de 20.000 HI
- OULD KADI : 01 pour une capacité de 15.000 HI

Caractéristiques du vignoble

Raisin de table :

Les rendements sont en général moyens de l'ordre de 50 à 100qx/ha

Le vignoble est conduit en sec

L'encépagement se limite à 6 variétés (Valenci cardinal et dattier de Beyrouth, Muscat, Italia et d'autres)

Le mode de conduite dominant est le gobelet, le palissage est très peu pratiqué

L'introduction de la pergola dans certaines communes au niveau de la wilaya (Sidi Benadda et Chaabat El Ham)

Les travaux du sol se limitent en général à 4 labours (déchaussage, décavaillonnage et binage)

La fertilisation et le désherbage chimique sont très peu utilisés

Les traitements se font à une fréquence d'un à deux pour cause de cherté et méconnaissance des produits phytosanitaires

LES CONTRAINTES DE LA FILIERE VITICOLE

La Conduite en Goblet est dominante au Niveau de La Wilaya

La variation des conditions climatiques (pluviométrie faible, températures élevées en été)

Les potentialités d'irrigation insuffisantes au niveau de la Wilaya (systèmes d'irrigation économiseurs d'eau, puits, forage..)

Difficultés de commercialisation des raisins (en particulier les raisins de saison)

Raisin de cuve

L'encépagement est à dominance cinsault (80%)

Conduite en sec

Arrachage massif par les agriculteurs

Le mode de conduite est en gobelet

Vignoble âgé

Rendements sont plus au moins faibles

Les contraintes du développement de raisin sec :

La production de raisin sec reste insignifiante

Absence d'une stratégie de développement

Les cépages à raisin sec exigent :

Des sols fertiles

Mode de conduite en palissage

Disponibilités hydriques suffisantes

Les contraintes du développement de la vigne de cuve :

Les prix trop bas (1.500 à 3.000DA/Qt)

Les agriculteurs montrent très peu d'intérêt pour la culture de la vigne de cuve

Le coût de revient d'un hectare ne couvre pas les charges (100.000 DA/Ha)

Absence de main d'œuvres qualifiée (tailleurs, greffeurs ...etc)

3/ Projet pilote innovant portant initiative locale d'emplois : l'aire intercommunale de : Aïn Temouchent, Sidi Safi, Beni Saf, Sidi Ben Adda

Ce projet est le résultat d'un constat fait par les pouvoirs publics sur la complexité de la problématique de l'emploi au niveau local. Partant des limites des outils mis en place par l'Etat en matière de résorption du

chômage et du développement de l'entrepreneuriat (ANSEJ, CNAC, ANEM...) il s'est avéré nécessaire de changer de vision en s'appuyant sur des expériences de pays développés dont la démarche est de prendre en compte les aspirations des acteurs locaux dans la formulation de politiques publiques d'emplois.

Le contenu central de l'ACCORD LOCAL POUR L'EMPLOI émanant des acteurs locaux et les initiateurs du projet ANEM/DEW de la wilaya d'Ain Temouchent, est un ensemble de mesures qui doivent avoir un impact sur l'activité économique et l'occupation structurées dans les axes d'intervention intégrés et durables pour le développement économique et la cohésion sociale.

OBJECTIF GLOBAL DE L'ACCORD

L'objectif principal de l'Accord est d'améliorer les conditions d'employabilité dans les communes ciblées. L'amélioration des conditions d'employabilité sera déterminée par un ensemble de facteurs qui sont principalement l'évolution de l'activité économique des communes ainsi que l'amélioration de l'adéquation de notre main d'œuvre aux besoins productifs de l'environnement.

L'Accord, grâce à l'ensemble des mesures et des programmes, peut avoir une incidence positive sur l'évolution de l'emploi en intervenant dans les secteurs où seront nécessaires des mesures actives de stimulation promues par les acteurs locaux tantôt publics comme privés. Dans ce cadre le l'Accord doit envisager un but prioritaire d'amélioration des conditions d'employabilité durant les prochaines années. L'autre but, de type qualitatif que l'Accord doit atteindre est la consolidation de la coopération entre les agents locaux (directions ministérielles, Présidents des APC, représentants de la société civile, chefs d'entreprises, syndicats, etc...) pendant tout le processus du programme de l'Accord.

Axes d'intervention

Appui au développement des activités de valorisation des potentialités locales (agricoles, touristiques, halieutique, bâtiments, routiers...)

Développement d'un tissu productif PME, en s'appuyant sur la sous-traitance et le partenariat

Renforcement de l'accompagnement à la création et développement d'activités dans le domaine de l'employabilité et de l'absorption de l'informel

Mesures du Pacte :

Axe 1 : Appui au développement des activités de valorisation des potentialités locales (*agricoles, touristiques, halieutique, bâtiments, routiers...*)

Objectif : 1.1. Mise à profit du patrimoine local pour le développement du tourisme non conventionnel

Projet : P 1.1.1 : Conception d'un plan de développement des services touristiques

Objectifs projet : Définir les besoins de citoyens (Touristes, estivants etc.) qui seront traduits en véritable "demandes de services"
Renforcer des capacités humaines (des équipes pluridisciplinaires cadres, les porteurs de projets par la formation au niveau des communes pilotes de la Wilaya
Mettre en place un système de suivi-évaluation d'impact des actions réalisées (outils et méthodes) au niveau des communes pilotes de la wilaya
Intégrer et harmoniser les approches et méthodes d'amélioration de l'activité touristique au schéma directeur de l'aménagement touristique de la Wilaya.

Axe 1 : Appui au développement des activités de valorisation des potentialités locales (agricoles, touristiques, halieutique, bâtiments, routiers...)

Objectif : 1.2. Développer des micro-entreprises œuvrant dans prestation de services dans le domaine de l'environnement

Projet : P. 1.2.1. Étude prospective sur le développement du secteur de l'environnement et les besoins de compétences professionnelles

Objectifs projet : Identifier les besoins dans le domaine de la gestion de l'environnement
Réaliser une prospection des besoins de main d'œuvre qualifié et spécialisé
Organiser un événement de vulgarisations des résultats.

Axe 1 : Appui au développement des activités de valorisation des potentialités locales (agricoles, touristiques, halieutique, bâtiments, routiers...)

Objectif : 1.3. Mettre en valeur les unités de production agricole (vignes, céréales, arboriculture, apiculture, élevage, huile, etc....)

Projet : P. 1.3.1. Étude de marché sur le potentiel de développement agricole et du secteur de la pêche de la wilaya d'Ain Temouchent

Objectifs projet : Élaborer un plan de spécialisation des producteurs agricoles
Améliorer les réseaux de distribution et commercialisation
Organiser un événement de promotion des produits agricoles et vulgarisations des résultats.
Satisfaire les consommateurs en leurs donnant des produits du terroir avec plus qualité

Axe 1 : Appui au développement des activités de valorisation des potentialités locales (agricoles, touristiques, halieutique, bâtiments, routiers...)

Objectif : 1.3. Mettre en valeur les unités de production agricole (vignes, céréales, arboriculture, apiculture, élevage, huile, etc....)

Projet : 1.3.2. Étude des besoins de services agricoles

Objectifs projet : Organisation et amélioration des activités agricoles

Mise à profit pour l'agriculteur de la wilaya les services agricoles telles que la taille, entretien des vergers et hygiène

Formation des cadres des différentes institutions concernées à fin d'assurer le coaching, ou l'appui technique aux jeunes porteurs de projets.

Axe 1 : Appui au développement des activités de valorisation des potentialités locales (agricoles, touristiques, halieutique, bâtiments, routiers...)

Objectif : 1.3. Mettre en valeur les unités de production agricole (vignes, céréales, arboriculture, apiculture, élevage, huile, etc....)

Projet : P 1.3.3. Renforcer le secteur agricole en encourageant les jeunes à se former dans les métiers agricoles, encourager l spécialisation des producteurs agricoles

Objectifs projet : Promouvoir la relève générationnel au secteur agricole

Sensibiliser aux producteurs agricoles sur la nécessité d spécialisation des exploitations agricoles

Offrir des produits avec une valeur ajoutée.

Axe 2 : Développement d'un tissu productif PME, en s'appuyant sur la sous-traitance et le partenariat

Objectif : 2.1 Organiser événements d'information, communication et de promotion de la sous-traitance et du partenariat

Projet : P. 2.1.1. Promotion et dynamisation des sociétés de services

Objectifs projet : Réaliser un étude d'identification des besoins de services des entreprises de la wilaya d'Ain Temouchent

Organiser une action de mise en relation entre l'offre et la demande de services

Axe 2 : Développement d'un tissu productif PME, en s'appuyant sur la sous-traitance et le partenariat

Objectif : 2.1 Organiser un évènement d'information, communication et de promotion de la sous-traitance et du partenariat

Projet : P. 2.1.2. Organisation d'un évènement de promotion de la sous-traitance et le partenariat (Ain Temouchent)

Objectifs projet : Organiser la logistique des événements

Informé aux acteurs économiques locaux, sur les possibilités de développement, en s'appuyant sur la sous-traitance et le partenariat

Former aux entrepreneurs locaux

Mettre en contacte les donneurs d'ordre avec les récepteurs d'ordres

Promotion de l'attractivité territoriale de la wilaya d'Ain Temouchent

Axe 3 : Renforcement de l'accompagnement à la création et développement d'activités dans le domaine de l'employabilité et de l'absorption de l'informel

Objectif : 3.1 Améliorer la connaissance du marché de travail local.

Projet : P. 3.1.1. *Appui aux structures existantes pour la génération d'un système d'information sur le marché de travail au niveau local (wilaya d'Ain Temouchent: communes de Ain Temouchent, Sidi Safi, Beni Saf, Sidi Ben Adda)*

Objectifs projet : Coordonner les différentes structures existantes, pour la collècte d'information sur le marché de travail au niveau local

Actualiser les principales données sur les domaines de l'emploi, la compétence et la formation professionnelle, pour aboutir a des liens intelligents entre les trois champs.

Adaptation aux changements du marché de travail

Promouvoir des échanges et des partenariats

Axe 3 : Renforcement de l'accompagnement à la création et développement d'activités dans le domaine de l'employabilité et de l'absorption de l'informel

Objectif : 3.2 Renforcer les programmes d'Orientation professionnelle personnalisé, pour les chômeurs des communes ciblées

Projet : P. 3.2.1. *Réalisation d'un manuel de recherche active d'emploi*

Objectifs projet : Élaborer un manuel pour la recherche active d'emploi

Former aux techniciens de l'ANEM, sur l'Orientation Professionnelle Personnalisé

Mettre en place un programme de vulgarisation des différents dispositifs d'insertion professionnelle

Axe 3 : Renforcement de l'accompagnement à la création et développement d'activités dans le domaine de l'employabilité et de l'absorption de l'informel

Objectif : 3.3 Améliorer les compétences des encadreurs

Projet : P. 3.3.1. *Renforcement des structures existantes pour l'accompagnement à la création d'entreprises (formation des formateurs, renforcement,...)*

Objectifs projet : Former en accompagnement pour la création d'entreprises, aux animateurs de l'ANSEJ et l'CNAC

Réaliser une étude sur les branches d'activité économique importantes au niveau de la wilaya de d'Ain Temouchent

Vulgariser les résultats de l'étude entre les associations d'entrepreneurs, les organisations patronales et les agences de financement

Axe 3 : Renforcement de l'accompagnement à la création et développement d'activités dans le domaine de l'employabilité et de l'absorption de l'informel

Objectif : 3.4 Contribuer à la réduction du taux de travail informel au marché du travail

Projet : P. 3.4.1. Organisation des espaces communaux d'activités de subsistance (*Marché parisien*)

Objectifs projet : Cibler des assiettes d'accueil au niveau des différents quartiers (intervenant service de l'urbanisme - associations de quartier)
Cibler et recense les bénéficiaires (principalement les sans emploi issus des quartiers du lieu d'implantation)

CHAPITRE QUATRIEME

Le système d'information au service de l'intelligence territoriale

Dans ce dernier chapitre et en guise de conclusion au troisième chapitre qui a abordé quelques formes d'organisation innovantes mise en place au niveau local, nous nous sommes intéressé à un instrument innovant, en occurrence le système d'information au service de l'intelligence territoriale.

Ce volet s'inscrit pleinement dans le cadre de la problématique de mon travail de recherche dont la finalité est de réfléchir sur le mode ou la stratégie à mettre en place pour développer les connexions entre acteurs. ¹

L'objectif du système d'information est de développer les synergies entre responsables et producteurs de l'information économique, pour l'édification d'un Système d'Information performant qui tient compte des profondes réformes et mutations que connaît notre pays et qui prend en charge la dimension du développement économique local par la relance des investissements productifs.

Cette démarche nous intéresse particulièrement, car, aux yeux des Investisseurs, qui convoitent tout espace géographique, l'Information économique est d'une extrême importance au même titre que les ressources financières et les ressources humaines.

La maîtrise et la gestion rationnelle de cette ressource sont des facteurs déterminants dans le succès des initiatives et des opérations d'investissements qui exigent une base de connaissance fiable et pertinente. Pour ce territoire économique en devenir, l'information économique et statistique est une préoccupation majeure aussi bien pour les opérateurs économiques que pour les décideurs en charge des stratégies de développement.

¹ Projet d'appui au développement économique et à la transition vers l'économie de marché initié par le Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, nous avons participé au séminaire de formation à BORDEAUX ayant pour thème : le système d'information : partenariat métier informatique. En tant que chef de file de l'équipe de projet, j'ai travaillé sur le sujet intitulé " le système d'information au service de l'intelligence territoriale : cas de l'agglomération d'Oran".

A ce titre , la réflexion méthodologique pour l'élaboration d'un système d'information **en s'appuyant sur l'approche géographique qui s'affirme comme une composante décisionnelle à part entière qui à vocation de s'intégrer naturellement dans les systèmes d'information** à pour finalité d'interpeller les catégories d'acteurs directement concernés par le développement de l'entreprise productive au sein d'un territoire sur l'importance de se doter d'un instrument nouveau d'aide a la décision en matière de développement.

L'objectif du système d'information est de développer les synergies entre responsables et producteurs de l'information économique, pour l'édification d'un Système d'Information performant qui tient compte des profondes réformes et mutations que connaît notre pays et qui prend en charge la dimension du développement économique local par la relance des investissements productifs.

L'élaboration du système d'information pour l'espace métropolitain oranais à titre d'exemple constitue une étape pour la mise en place d'une banque de données qui devra intégrer toute l'information qualitative pour l'aide au développement du tissu industriel productif au niveau local.

Il est entendu que l'information économique est disponible dans les services des wilayas. **Cependant elle demeure disparate, très peu traitée et non analysée et par conséquent non mobilisée rationnellement pour la prise de décision.**

La démarche du système d'information de l'espace métropolitain oranais se propose donc de faire un audit du système d'organisation des acteurs et de l'information tel qu'il fonctionne actuellement, d'autre part l'établissement d'une série d'indicateurs pour permettre de mesurer le niveau de développement du territoire métropolitain.

Le système d'information une fois établi sera donc un instrument destiné à organiser et rationaliser la production, le traitement et la gestion de l'information et aussi une mise en relation des acteurs en relation avec l'entreprise productive de richesse.

Sur le plan méthodologique, le travail sera scindé en deux parties :

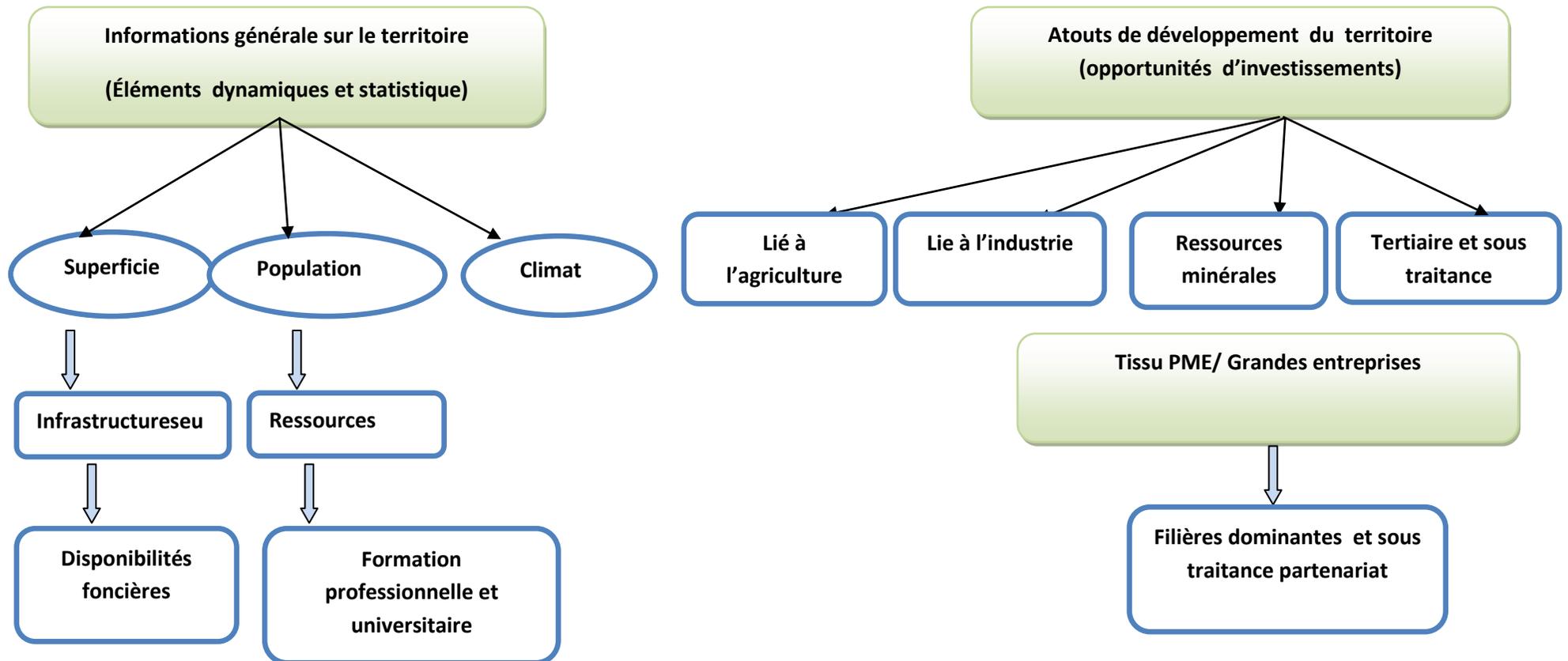
Partie 1 : conception et élaboration du système d'information en utilisant le support cartographique comme moyen de spatialisation de l'information

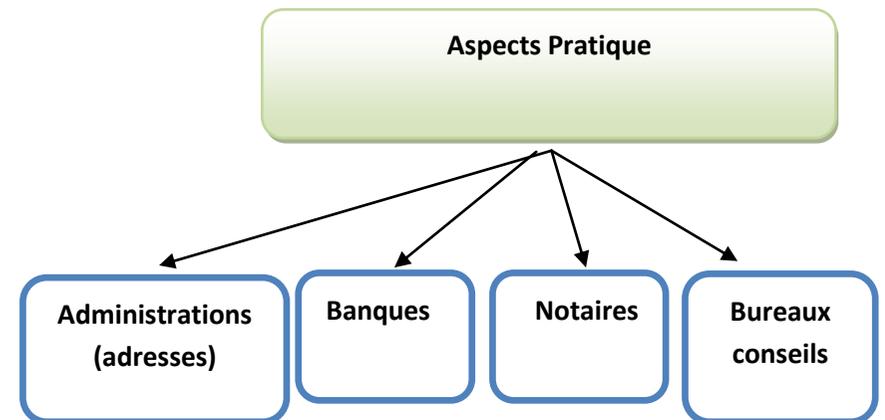
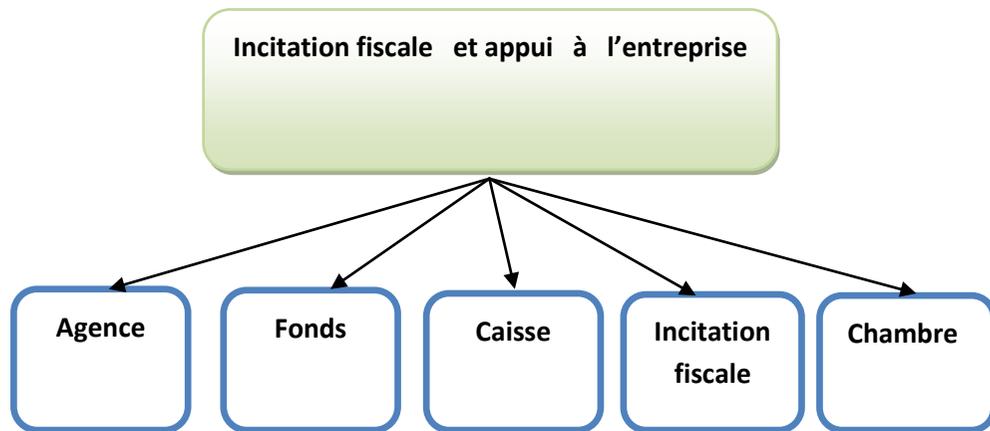
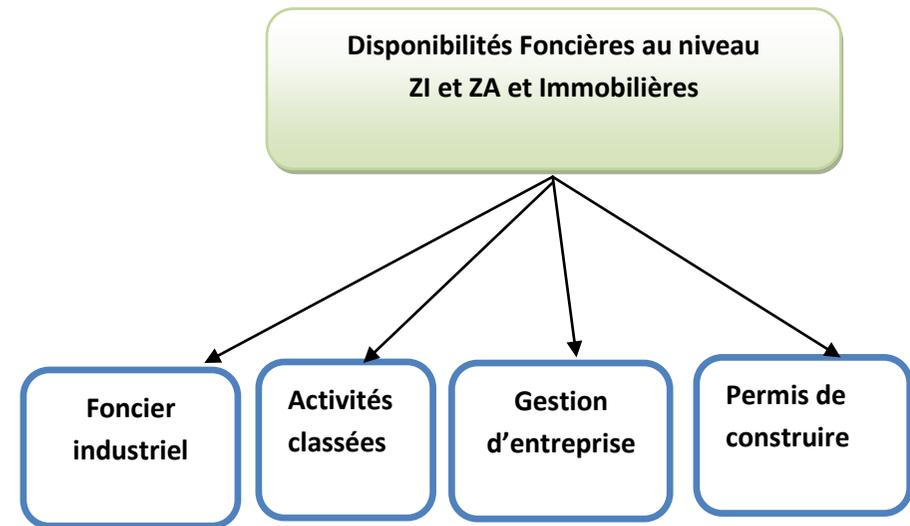
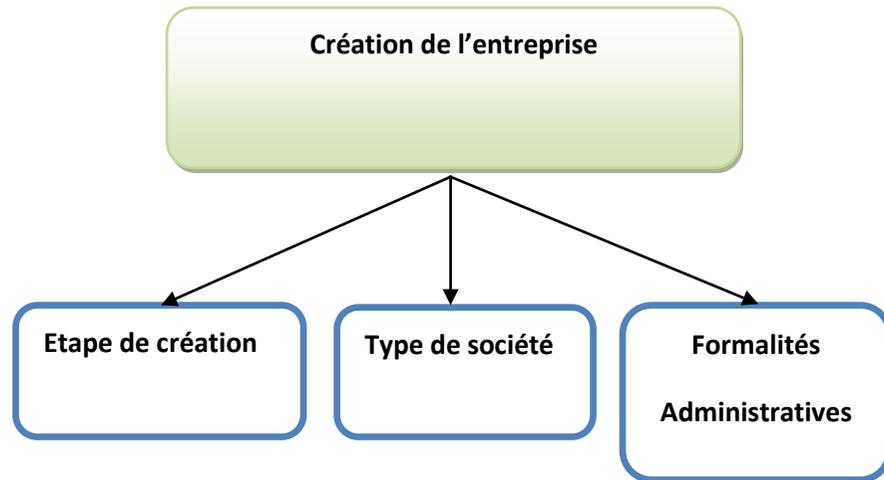
Mission 2 : installation du système

La finalité du système est de traiter les données qui touchent l'entreprise productive, de les organiser en fichiers afin d'alimenter le site et a travers ce mode d'organisation du système d'information, la cellule peut :

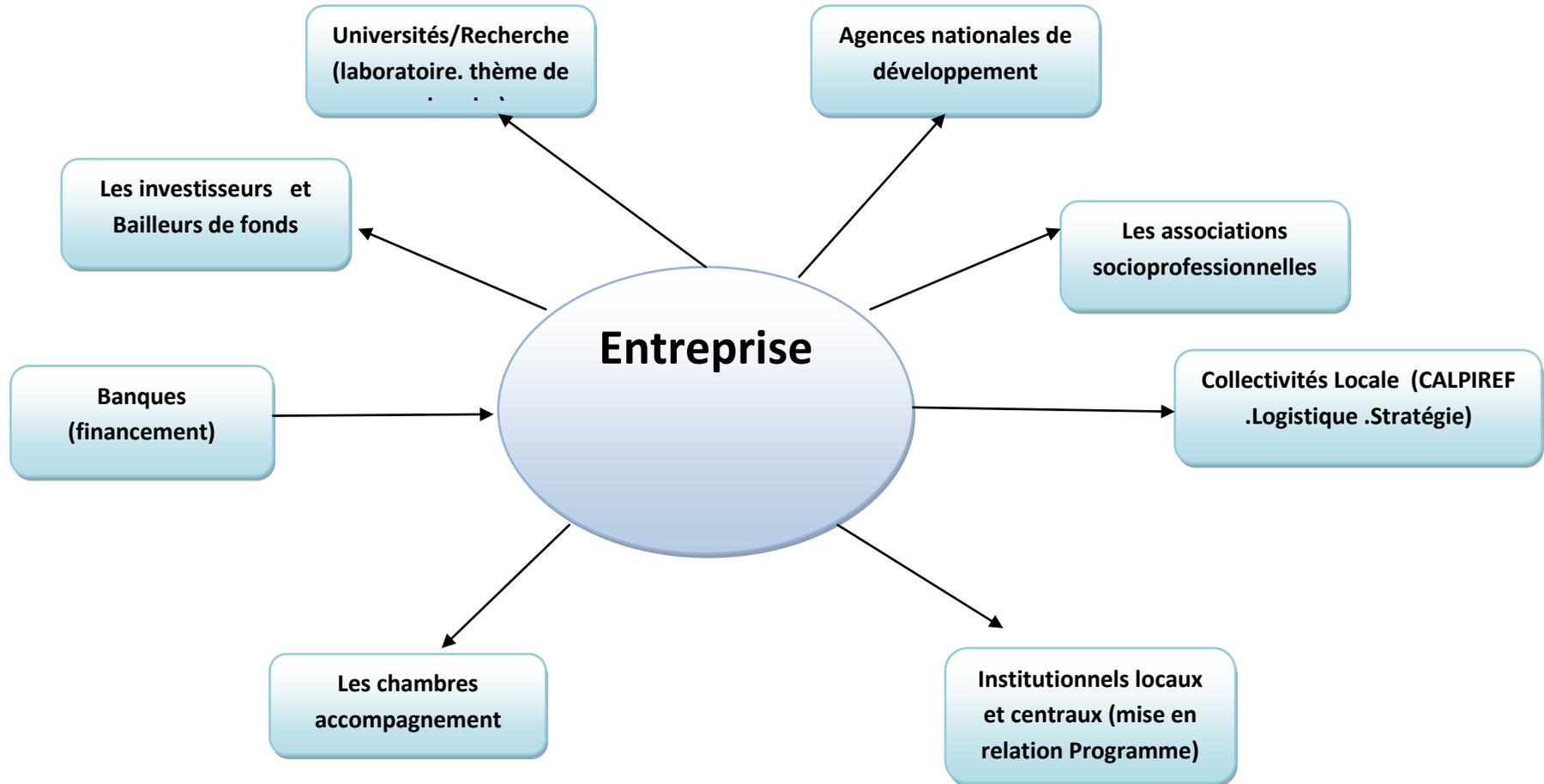
- Localiser et suivre les investissements publics et privés
- Evaluer l'impact des actions de développement sur l'entreprise industrielle
- Intervenir sur les réajustements des politiques d'investissements en fonction de l'évolution socio économique de l'espace métropolitain. Compte tenu des orientations de la politique nationale en matière de développement.
- D'identifier les secteurs prioritaires et les entreprises innovantes

Systeme d'information (volet territoire)





L'entreprise au cœur de la compétitivité territoriale



11- Le Système d'information et déclinaisons territoriales(1)

La notion d'offre territoriale semble de plus en plus fréquemment utilisée par les praticiens de l'aménagement et du développement des territoires, il suffit de recourir à un moteur de recherche sur Internet pour mesurer l'ampleur du phénomène. **Les Phases du Projet:** Le projet de la mise en place de la plateforme définitive de notre SI sera mené selon les phases suivantes :

Phase 1 <i>Etude de pré faisabilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Périmètre du domaine d'étude · Définition des étapes du projet · Vérification de la faisabilité · Organisation du projet : Définition des objets, évaluation des contraintes, mobilisation des moyens, fixation des échéances, validation du plan.
Phase 2 <i>Analyse de l'existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Cartographie du SI existant · Inventaire des principales solutions informatiques
Phase 3 <i>Conception du nouveau Process</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Etablissement de la check liste · Formalisation des critères fonctionnels, techniques · Analyse du nouveau Process
Phase 4 <i>Acquisition de progiciel</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Choix de la technologie · Choix de la plate-forme de développement
Phase 5 <i>Paramétrage de l'application</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Prototypage · Adaptation des données (textes, son, images, video..) · Elaboration des jeux d'essais · Tests de la solution
Phase 6 <i>Mise en place, exploitation et évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Test et évaluation par les utilisateurs · Exploitation du SI · Maintenance

Les 6 phases de la démarche du projet (1)) cette partie est réalisée par le chef de file adjoint Mr SADKI Fayçal ANDI

Etude de la Faisabilité:

Selon les spécialistes des Sciences de la Communication (Yann Bertacchini, Expert près de L'UE), l'offre territoriale est un processus informationnel qui suppose la conjonction de trois hypothèses

- Les acteurs échangent de l'information;
- Ils accordent du crédit à l'information reçue (information);
- Le processus de communication ainsi établi, les acteurs établissent les réseaux
appropriés et transfèrent leurs compétences (projet).

Du point de vue Intelligence Territoriale:

Nous avons à préciser que l'intelligence territoriale se construit autour de deux axes fondamentaux ; Nous ne mentionnons pas l'axe du temps qui demeure, quel que soit l'objet à étudier et a fortiori lorsqu'il s'agit d'étudier un territoire.

-L'axe latéral qui balaie le territoire physique et dont l'objectif est de mesurer le réservoir de potentiel d'action local ;

-L'axe vertical qui organise les liaisons et relations entre le territoire physique et ses représentations virtuelles.

En ce sens, l'intelligence territoriale conjugue information et processus de communication mais ne peut se résoudre à une action de veille territoriale.

Du point de vue Marketing:

L'offre territoriale est : une gamme de produits aux contours et aux contenus extrêmement variables.

On obtient ainsi trois grands types de produits d'offre territoriale:

- le «**produit de ville** » qui consiste en une offre d'informations qui correspond avant tout à des besoins fonctionnels

- le «**produit services ajoutés** » qui prend en compte les besoins fonctionnels et stratégiques: il implique, à la demande, d'autres acteurs pour la mobilisation de financements, de solutions de formation, de capacités de recherche ect...
- le «**produit attributs de territoire** » essentiellement adapté à des besoins stratégiques émanant d'entreprises extérieures à la région et qui nécessite la production d'informations justes et convaincantes sur les atouts du territoire, les facteurs-clés d'implantation, en bref une explicitation objective de l'attractivité territoriale.

La multiplicité des facettes de l'offre territoriale et la diversité de ses supports nous amène à rechercher une offre territoriale de référence qui représenterait le positionnement stratégique le plus général adopté par un territoire relativement au problème de son attractivité.

Remarque: Suivant les approches Marketing, et dans le soucis d'avoir un Portail utile donc très utilisé il lui faut un nom type:
www.nom_du_portail_web.dz

----- > Donc nécessite de voir la création de **noms de marques territoriales**

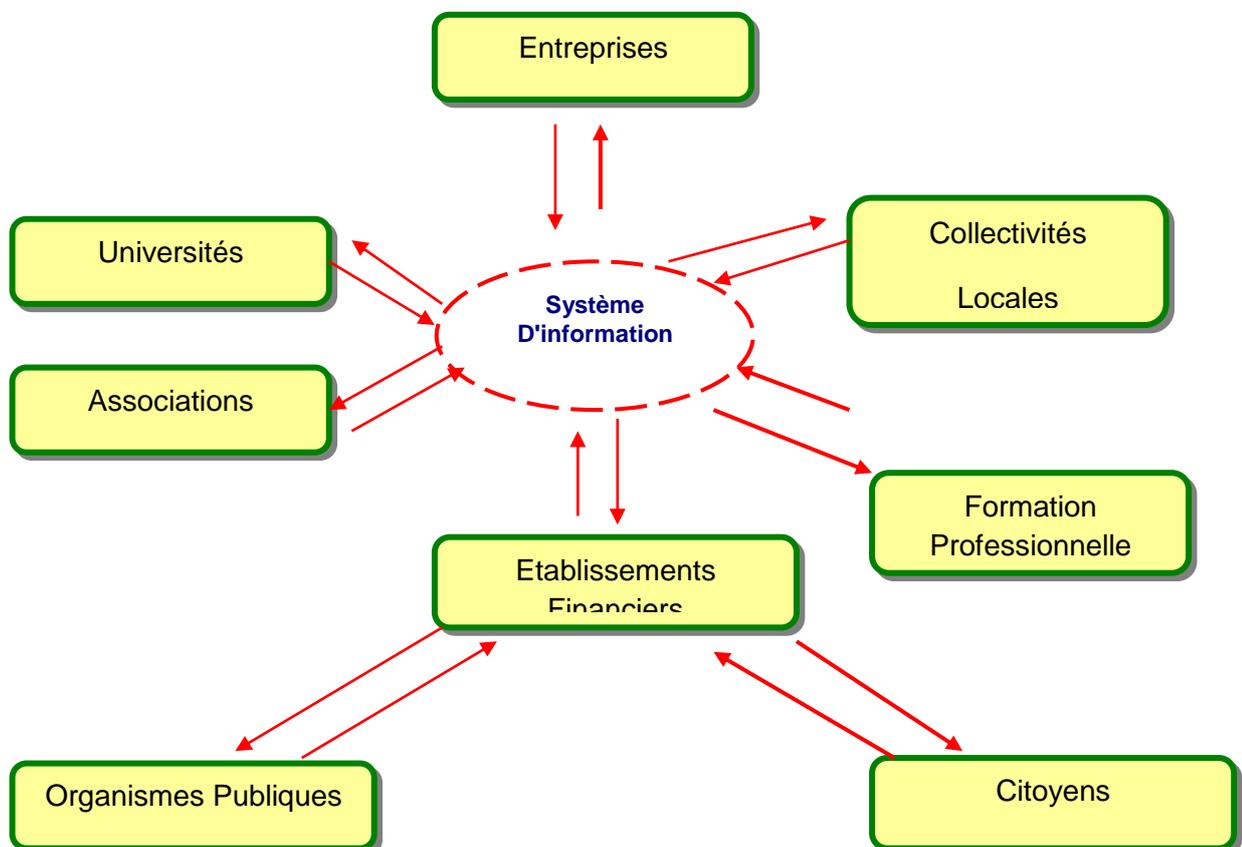
La création d'une marque territoriale revient à créer une identité visuelle et orale du territoire

- **Le nom de marque** : permet de différencier son territoire de ses concurrents (sa fonction marketing est de véhiculer des valeurs, un positionnement, une culture propre...)
- Pour avoir de l'impact, **les noms inventés** doivent être **originaux**

Dans notre projet on proposera "**Le SIPMO**", Le **Système d'Information des Potentialités de l'espace Métropolitain Oranais**.

Les Acteurs du territoire:

La figure suivante montre l'architecture systémique du territoire de l'espace métropolitain Oranais. Nous aurons à réaliser un système d'information auquel les acteurs seront connectés, et ils pourront émettre et recevoir des informations de façon permanente (Figure 17)



A partir de ce schéma, nous allons détecter les différents acteurs et les regrouper en groupes homogènes selon leur contribution au besoin de l'intelligence territoriale. Si on considère le territoire tel une organisation qui est constituée de différents compartiments, on peut distinguer les différents acteurs suivants: organismes économiques toutes catégories confondues, les associations tous caractères inclus, les établissements de formations, les collectivités locales et les administrations publiques.

Les Objectifs principaux du SI "potentialités territoriales"

Dans une première tentative de la réalisation de ce SI, nous n'allons pas assigner des objectifs importants au projet car ça va dépendre beaucoup plus du comportement des acteurs et leur degré d'intégrité au système.

1 - Aide à la décision

Avec la pratique et l'intégration d'un plus grand nombre d'acteurs, le SI fera l'objet d'une banque de données qui sera stockée sur la base de données du portail web. En suivant des méthodes de traitement, cette banque de données va offrir des statistiques et des indicateurs qui vont être à l'utilité des acteurs du territoire.

Le besoin en information est éprouvé de façon permanente par les décideurs, les entrepôts de données apportent la solution optimale à cette problématique. Cet entrepôt permet de stocker de données nécessaires à la prise de décision ; il est alimenté et mis à jour par les extractions de données portant sur les bases de production (sources de données) et les saisies quotidiennes.

Les données qui seront stockées auront les caractéristiques suivantes :

- Intégrées : provenance de différents catégories d'acteurs ;
- Orientées sujet : organisation selon les thèmes des données ;
- Historisées : prise en compte des évolutions des données ;
- Résumées : agrégation et regroupement des données ;
- Disponibles : accès en fonction des droits d'utilisateurs.

2- Développement local

Le développement local est un processus doté de ses dynamiques propres que les acteurs locaux mettent en évidence. Les projets portant sur ce territoire sont souvent déterminés par des stratégies d'acteurs décideurs liés à d'autres processus (électoraux par exemple).

Le SI permet donc une synergie et une complémentarité entre les différents projets de développement local initiés.

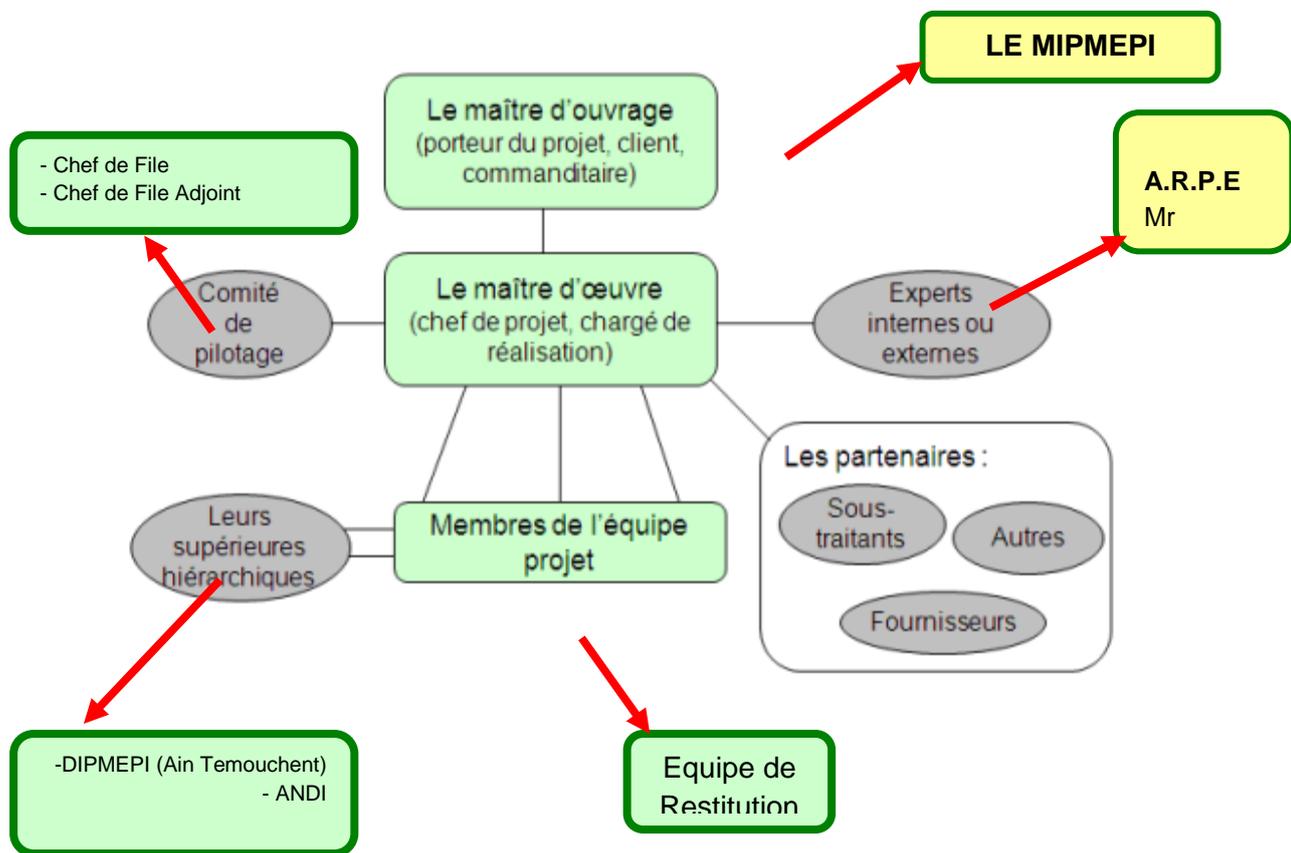
3- Bien être social

Le bien être social figure aussi parmi les objectifs du SI du fait que la population aura accès au site web.

Fluidité des emplois, ce qui va permettre aux citoyens de trouver un emploi facilement sur le territoire ;

- Promotion des activités du mouvement associatif et la structuration des citoyens avec les adhésions aux structures sociales (associations) ;
- Offre des actualités et tenue à jour de la communauté territoriale sur les changements qui se produisent dans la région ;
- Offre de rubriques informant sur l'histoire, la culture, le sport et différents domaines qui peuvent rendre service à la population.

Les Acteurs du Projet (Figure 18):



Les composants du projet

Technologie Choisie:

Il existe plusieurs supports promotionnels mis en place par les agences de promotion et développement économique pour accompagner les politiques d'attractivité. Parmi ces « supports », **les sites portails web** qui sont actuellement en plein développement et présentent une grande homogénéité de structure.

Notre étude constitue le premier volet du projet consacré à la mise en oeuvre d'un système d'information au service de l'offre territoriale. L'objectif est de proposer une approche pragmatique et opérationnelle de d'élaboration d'un SI Pilote relatif à la zone ouest comprenant les wilayas d'Oran, de Ain Temouchent et de Mostaganem, on se basant sur une étude de cas " **Carte des potentialités territoriales**".

A l'heure du développement de l'Internet et en particulier de l'émergence de nouveaux concepts collaboratifs issus du Web 2.0, le monde de l'information ne pouvait que s'enrichir de ces nouveaux moyens pour offrir tant aux techniciens qu'aux professionnels et aux utilisateurs un accès enrichi à l'information localisée.

Notre choix repose sur les technologies web de type CMS (Content Management System ou Système de Gestion de contenu) c'est un système de conception de sites web évolutifs et permettant une mise à jour dynamique et instantanée.

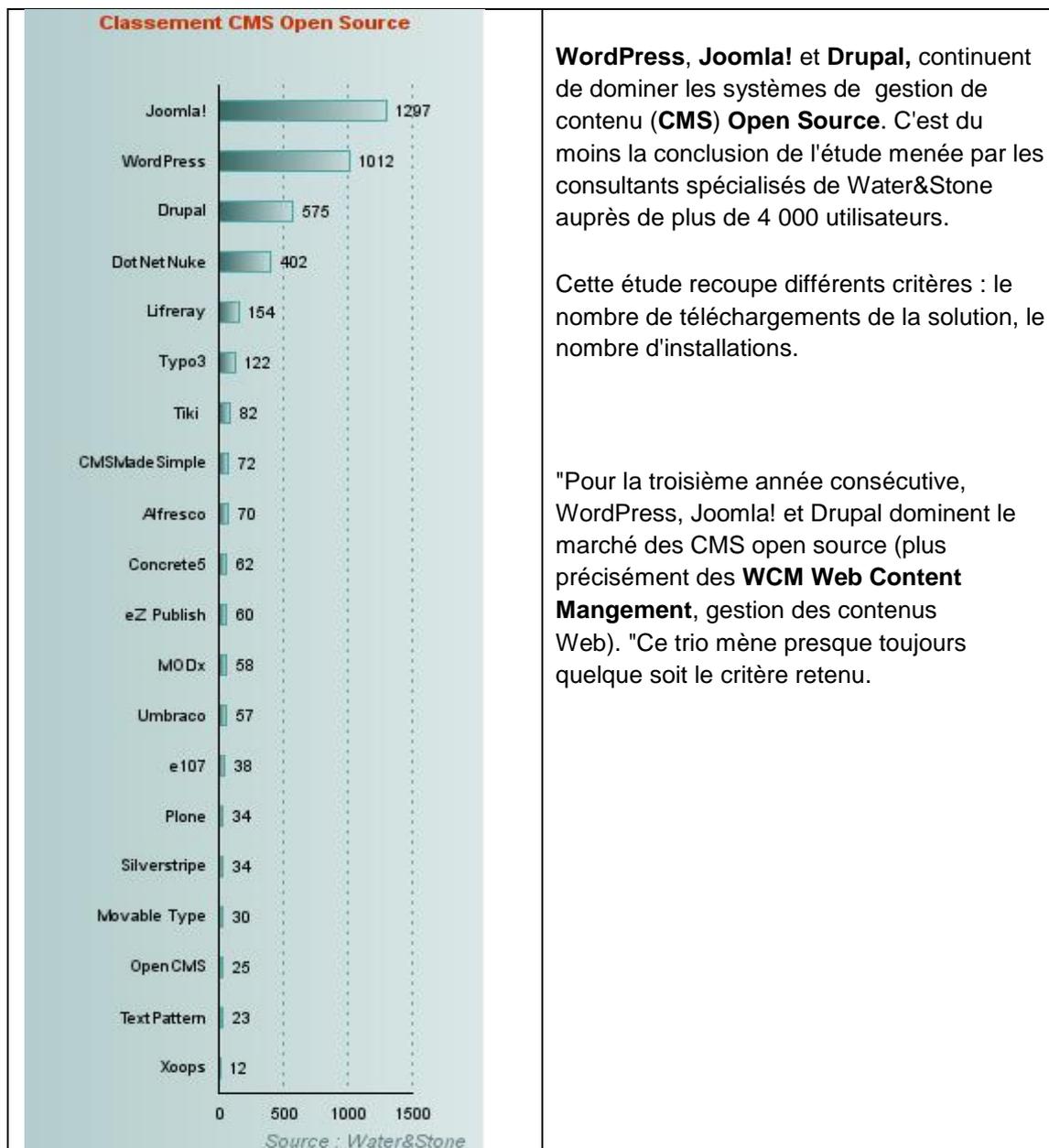
Les avantages d'un CMS sont multiples:

- Ce sont des logiciels libres (*opensource*)
- La possibilité de mettre à jour son contenu.
- L'ajout de nouveaux produits / contenus sur son site web
- Il offre la possibilité à plusieurs personnes de travailler sur un même document et en ligne.
- Il offre aussi un tableau de bord pour une gestion simplifié du site web.
- Des mises à jour régulières, ce qui permet de corriger certaines failles de sécurité.
- La séparation entre le contenu et la présentation (le contenu est stocké dans une base de donnée, sites dynamiques).
- La rédaction du contenu simplifié.
- Un coût de revient bas par rapport à la maintenance.

The logo consists of the text "Clicours.COM" in a white, sans-serif font, centered within a solid blue rectangular background.

Il existe plusieurs CMS sur le marché de l'information tels que Drupal, SPIP, Word Press, Typo3, Tiki, Joomla et autres ...

Classement Mondiale des parts de Marché des CMS (source journaldunet.com)



Definition du mot Joomla: c'est une déformation du mot swahili Jumla, qui veut dire : «tous ensemble».

-- >Notre choix pour le SI sera porté sur le CMS Joomla, **Pourquoi Joomla?**

Parce que

- c'est un logiciel libre, donc un logiciel issu d'un réseau planétaire d'informaticiens qui collaborent afin de rendre leurs logiciels accessibles à tous et gratuitement;
- des centaines de gabarits gratuits sont conçus pour Joomla!, ce qui se traduit par des centaines de possibilités de donner à notre site l'apparence souhaitée en fonction de nos besoins. Le gabarit habille en quelque sorte tout le contenu, il est à l'origine de l'apparence du site, est indépendant de son contenu et est facilement adaptable;
- des centaines d'applications, d'extensions, de progiciels et de composants gratuits pour Joomla! permettent de gérer des formulaires, d'afficher nos photographies, de présenter nos vidéos, et de bien personnaliser notre site;
- ce logiciel permet de créer une zone des membres, public et accessible seulement aux personnes que nous autorisons;
- ce logiciel libre permet de publier un article à une date et une heure prédéterminées, d'acheminer des articles par courriel, intègre un moteur de recherche sur le site et est aisément accessible aux personnes mal voyantes.

L'écosystème du CMS Joomla! est aujourd'hui tellement développé qu'il est possible de créer un SI complet (back office, front office, business intelligence et outils de communication/collaboration).

La Base de données du SI:

Une base de données informatique est un **ensemble de données** qui ont été stockées sur un support informatique, et **organisées et structurées** de manière à pouvoir facilement consulter et modifier leur contenu.

Dans notre SI, le SGBD (système de gestion de base de donnée) est basé sur le couple PHP, MySql (model Client / Serveur).

C'est-à-dire que la base de données se trouve sur un serveur qui ne sert qu'à ça, et pour interagir avec cette base de données, il faut utiliser un logiciel "client" qui va interroger le serveur et transmettre la réponse que le serveur lui aura donnée.

La base de données de notre SI va s'alimenter de la manière suivante:

Etape1: Création la base de données

Eatpe2: Création des Tables

Etape3:Alimentation à travers le back office du CMS joomla.

Avec la pratique et l'intégration d'un plus grand nombre d'acteurs, le SI fera l'objet d'une banque de données qui sera stockée sur la base de données du portail web. En suivant des méthodes de traitement, cette banque de données va offrir des statistiques et des indicateurs qui vont être à l'utilité et au service des acteurs du territoire.

La Sécurité du SI:

Sécuriser le SI, est un des devoirs d'un administrateur et d'un responsable de l'application.

Sans tomber dans une paranoïa inutile et s'imaginer qu'on va faire l'objet d'attaques permanentes, il existe quelques recommandations de bon sens qui peuvent nous permettre de rendre notre SI un peu plus sûr, et faire en sorte qu'il ne soit pas la cible de vilaines tentations.

- 1- **Faire des sauvegardes régulières de notre Site Portail**
- 2- **Changez les préfixes de notre base de données**
- 3- **Limitez les permissions sur les fichiers et répertoires**
- 4- **Changer l'identifiant de l'administrateur**
- 5- **Changer souvent le code d'accès (FTP) au serveur**
- 6- **Mettre à jour le CMS Joomla.**

Place de l'information dans le SI:

En préalable, il est utile de rappeler la différence entre donnée et information :

- Le mot « **donnée** » sera plutôt utilisé pour désigner des éléments dans le cadre de leur manipulation informatique, sans référence à leur signification.
- Le mot « **information** » sera plutôt utilisé pour désigner des éléments avant et après le traitement informatique. Il lui est attaché une signification.

Les informations pouvant être traitées dans les SI sont de tous types, c'est-à-dire aussi bien des informations alphanumériques (marchés publics, effectifs, résultats financiers, statistiques...) que des informations pouvant être localisées (les données d'un recensement, celles relatives aux populations, ...) ainsi que les informations liées à des objets représentés sur des cartes (le réseau routier, des fossés, des limites administratives, communales, des zones inondables, ...).



Les critères de qualité de l'information délivrée par le SI:
 La qualité de l'information repose, en grande partie sur la spécification de la représentation de l'objet (type, format) dans le modèle de donnée et sur le respect de cette spécification au long des traitements

Exemple: Nom de la Société, numéro de téléphone...

Les critères de qualité se résument en:

- Exactitude, justesse
- Complétude
- Intégrité, cohérence
- Actualité, fraîcheur
- Unicité
- Pertinence

URBANISATION DU SI

Carte dynamique des potentialités territoriale

L'exemple sur lequel va se baser notre étude et celui de la fonction (Figure 19)



Cas traité dans notre étude: **Carte de la densité démographique de la métropole Ouest**

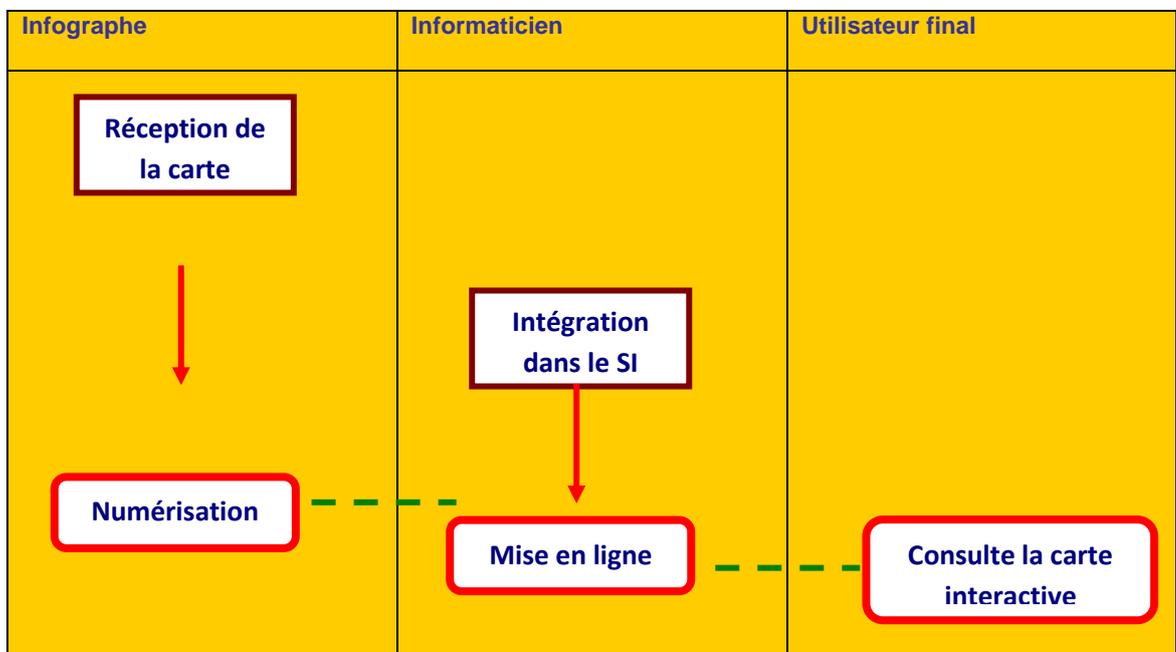
1/ VUE METIER:

Analyse des Processus (Métier)

Exemple: Le Processus: Carte Interactive

Il s'agit de définir les éléments/actions qui transforment des éléments d'entrée en éléments de sortie.

Dans notre étude nous avons travaillé sur les cartes Statiques.
Nous avons en entrée des cartes Statiques et après traitement on obtient des cartes dynamiques (voir Exemple 4)

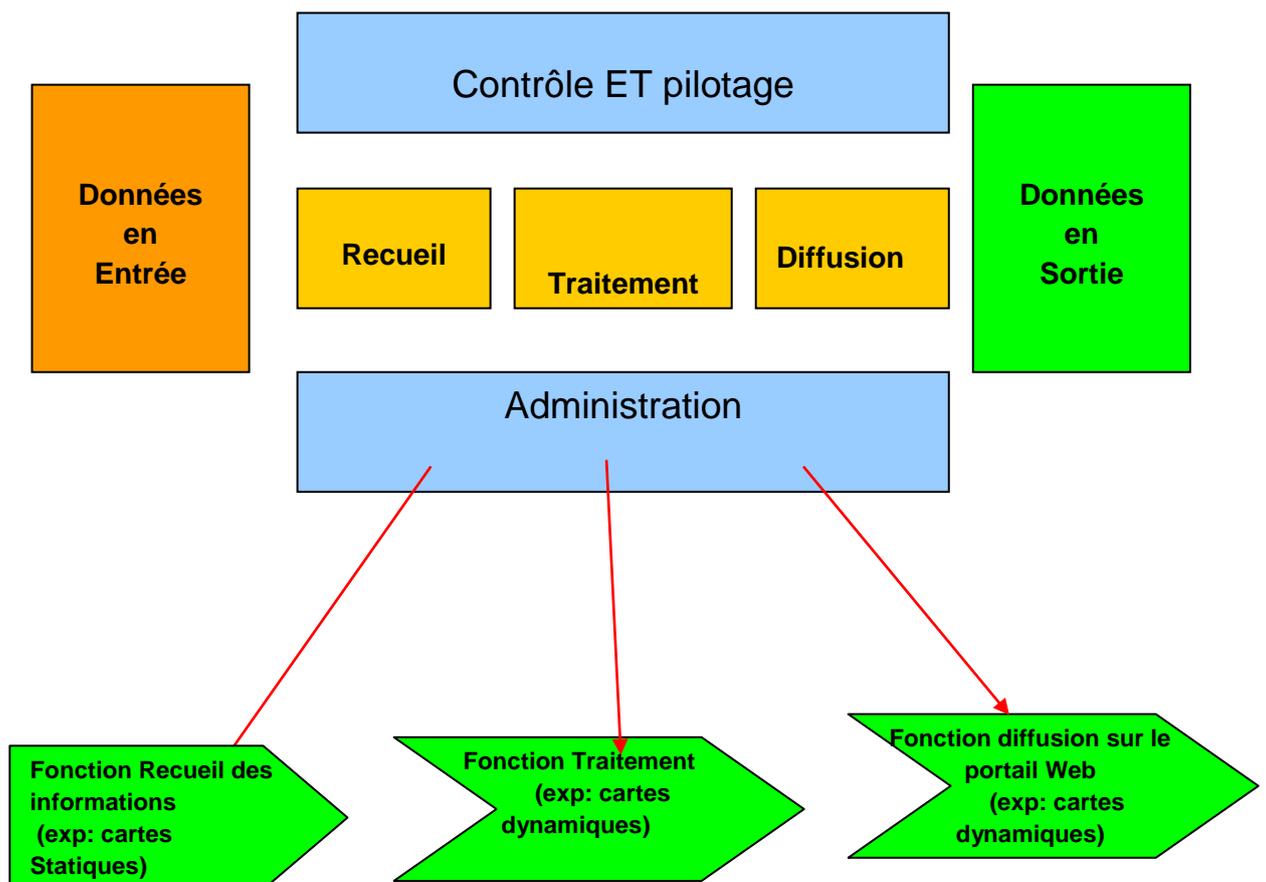


Vue Métier

2/ Vue Fonctionnelle:

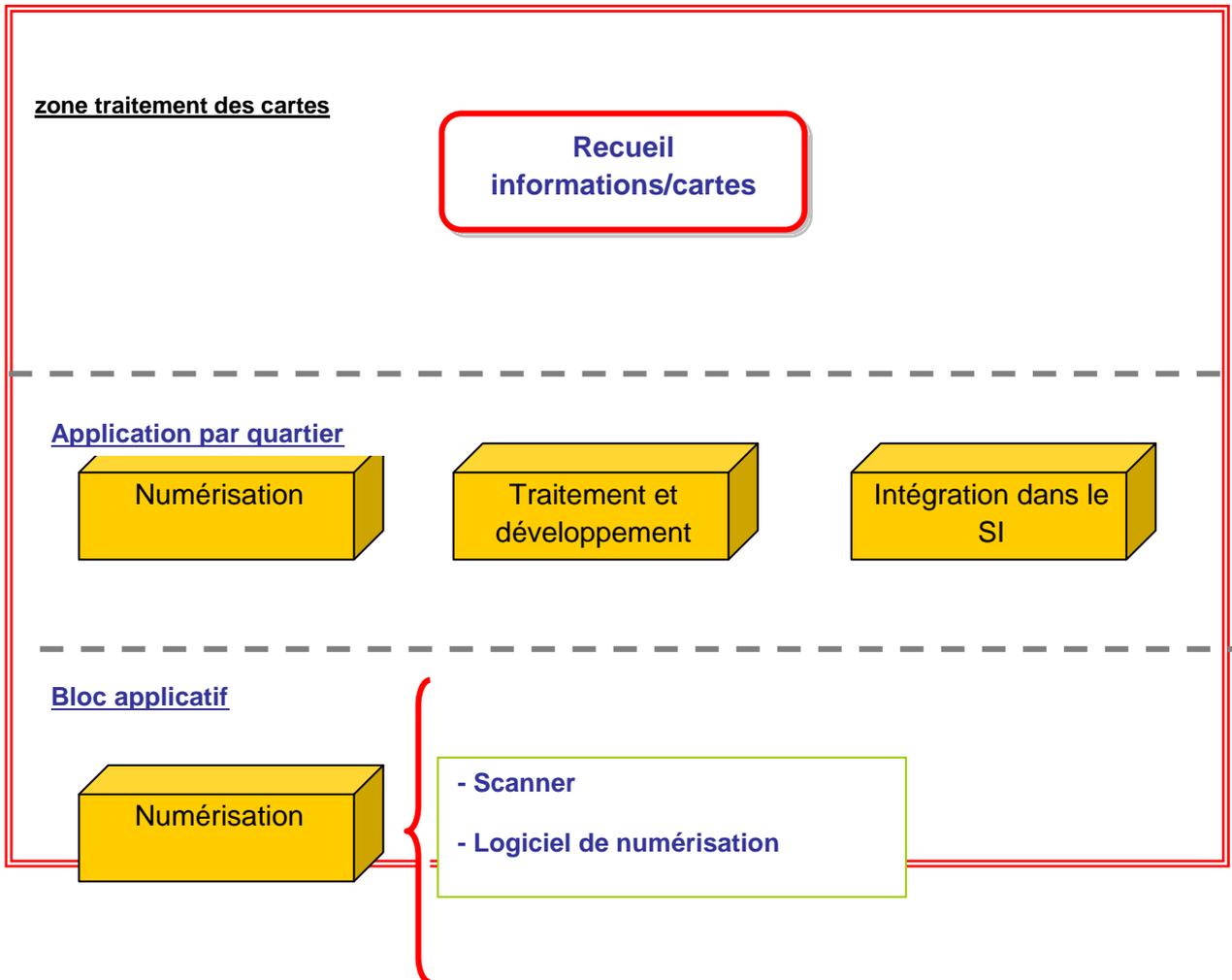
D'une manière globale, notre I (SI) est organisé en cinq zones fonctionnelles : Les zones « **recueil** », « **traitement** » et « **diffusion** » regroupent les fonctions des activités qui participent directement à la production d'une information sur les potentialités du territoire. Dans cet ensemble, qui s'étend du recueil des informations acquises jusqu'à leur diffusion aux bénéficiaires finaux après enrichissement, est concentré tout le fonctionnel métier « ».

- La zone « **administration** » rassemble les fonctions qui concourent à assurer le fonctionnement opérationnel du système informatique lui-même, la gestion des données de référence manipulées par le fonctionnel métier ainsi que la traçabilité et la pérennité des données produites.
- La zone « **contrôle et pilotage** » regroupe les fonctions qui permettent par un contrôle régulier de mesurer, voire d'améliorer, l'efficacité de la chaîne de production et la qualité de service en interne comme en externe (Figure 20).

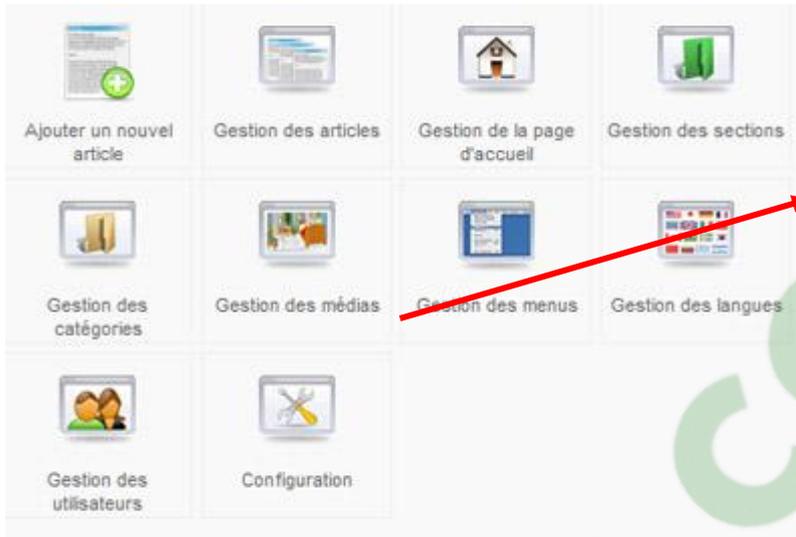


2/ Vue Applicative:

Ce niveau représente l'architecture applicative du SI, c'est-à-dire l'ensemble de l'application logicielle nécessaire pour la conception du SI (Figure 21).

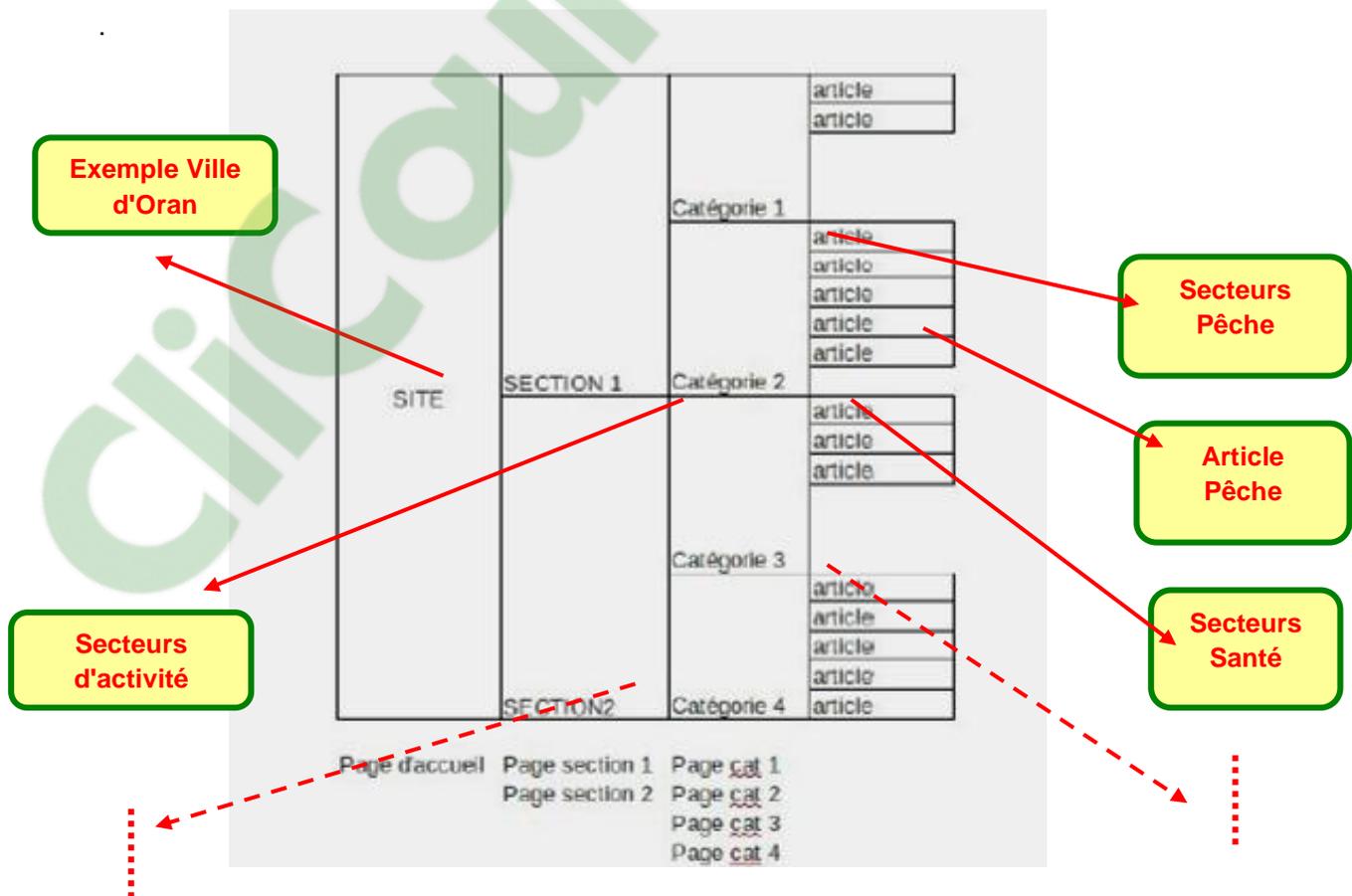


ADMINISTRATION DU SYSTEME:



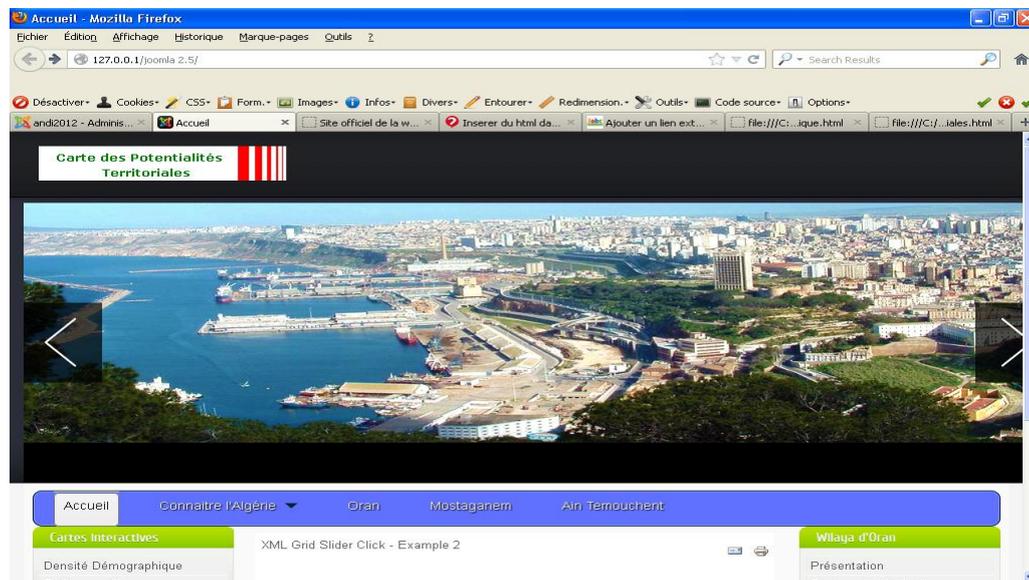
Cette interface permet la création et la gestion de tout le contenu de notre SI.
 - Utilisateurs, Menus, Données, formulaires,ect

Présentation de la structure de notre SI (Figure 22)

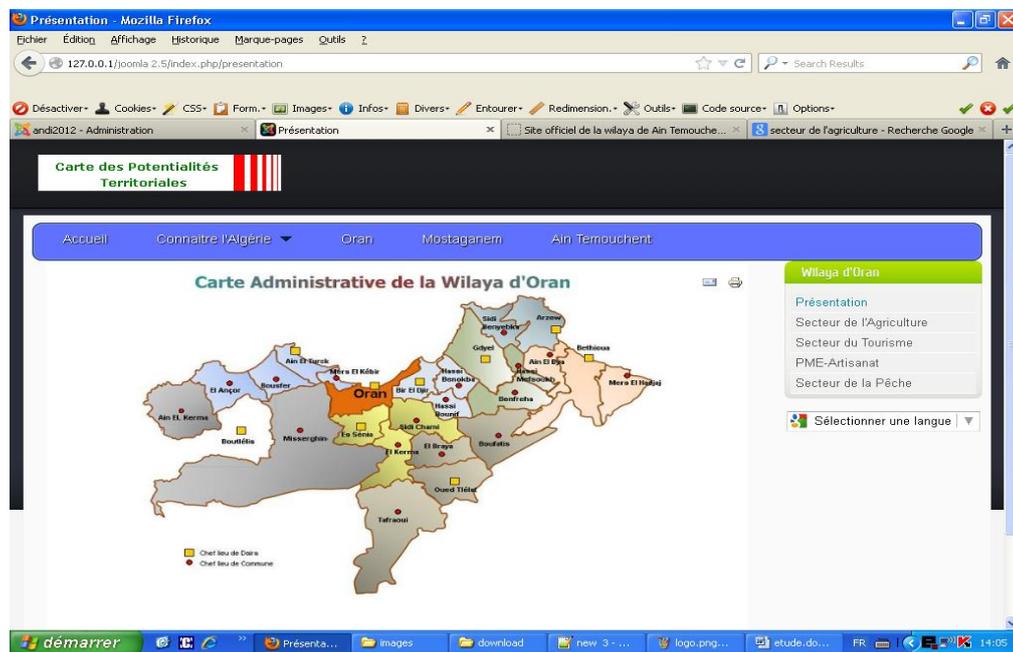


Quelques Exemples issus de l'application du SI au portail Web

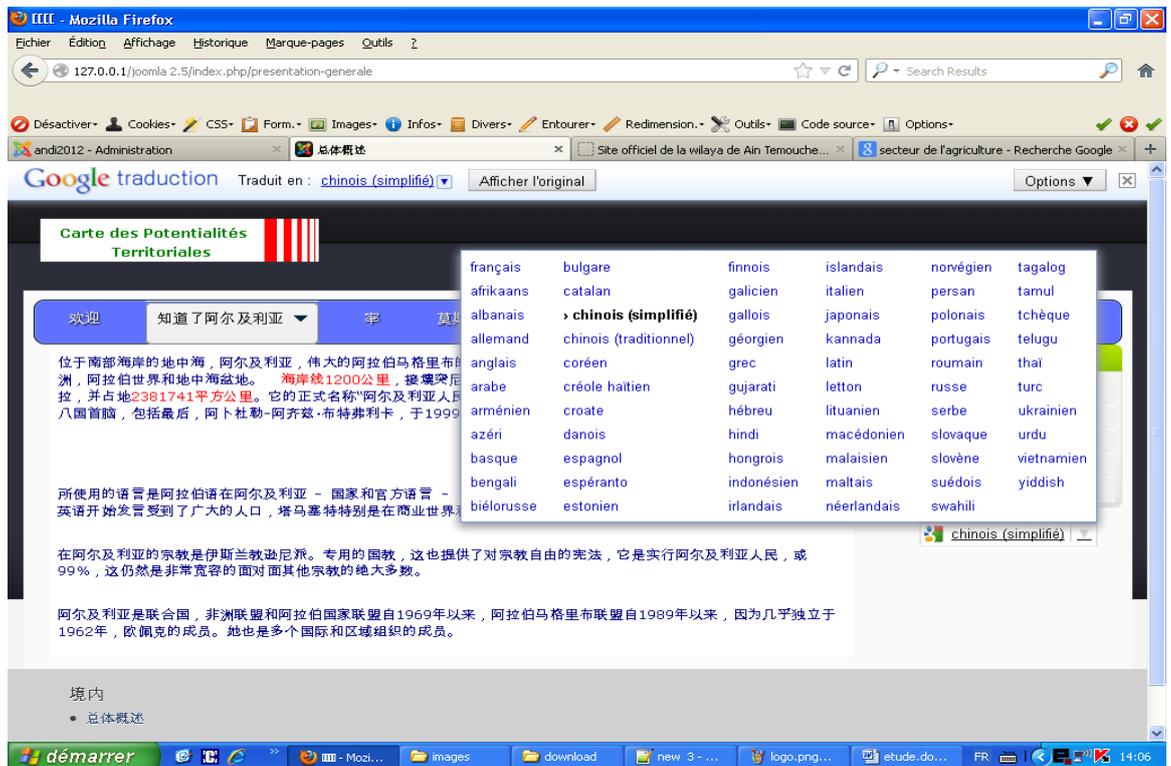
Exemples Maquette du Portail Web



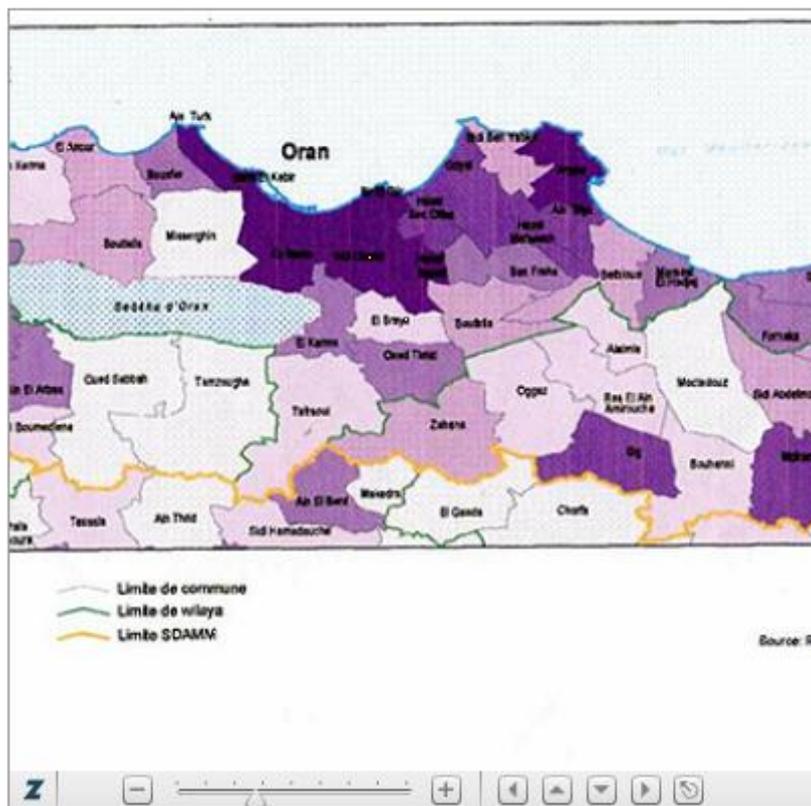
Exemple1: Interface d'accueil



Exemple2: Présentation de la Carte Administrative de la Wilaya d'Oran



Exemple3: Module de choix avec plusieurs Langues



Clicours.COM
 Module Carte Interactive avec possibilité de Zoomer et de se Déplacer

WILAYA DE AIN TEMOUCHENT
IMPLANTATION DE LA PME
INDUSTRIELLE

LEGENDE:

INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE:

-  Chambre froide
-  Complexe de pêche
-  Conserverie (poissons, légumes et fruits)
-  Minoterie
-  Laiterie
-  Yaourterie
-  Huilerie
-  Chocolaterie
-  Confiserie
-  Limonaderie

INDUSTRIE EXTRACTIVE:

-  Carrière (production d'agrégats)
-  Carrière (production de pouzzolane)
-  Carrière (production de tuff)
-  Carrière (calcaire pour pierre sculptée)
-  Sablière
-  Carrière (production d'argiles)

MATERIAUX DE CONSTRUCTION:

-  Unité d'étalement
-  Cimenterie
-  Briquetterie
-  Unité de treillis soudé
-  Unité de menuiserie de bois

PEAUX ET CUIRS:

-  Tannerie

TEXTILE:

-  Unité de textile et de tissage

PAPIER:

-  Production d'emballage en carton

INDUSTRIE CHIMIQUE:

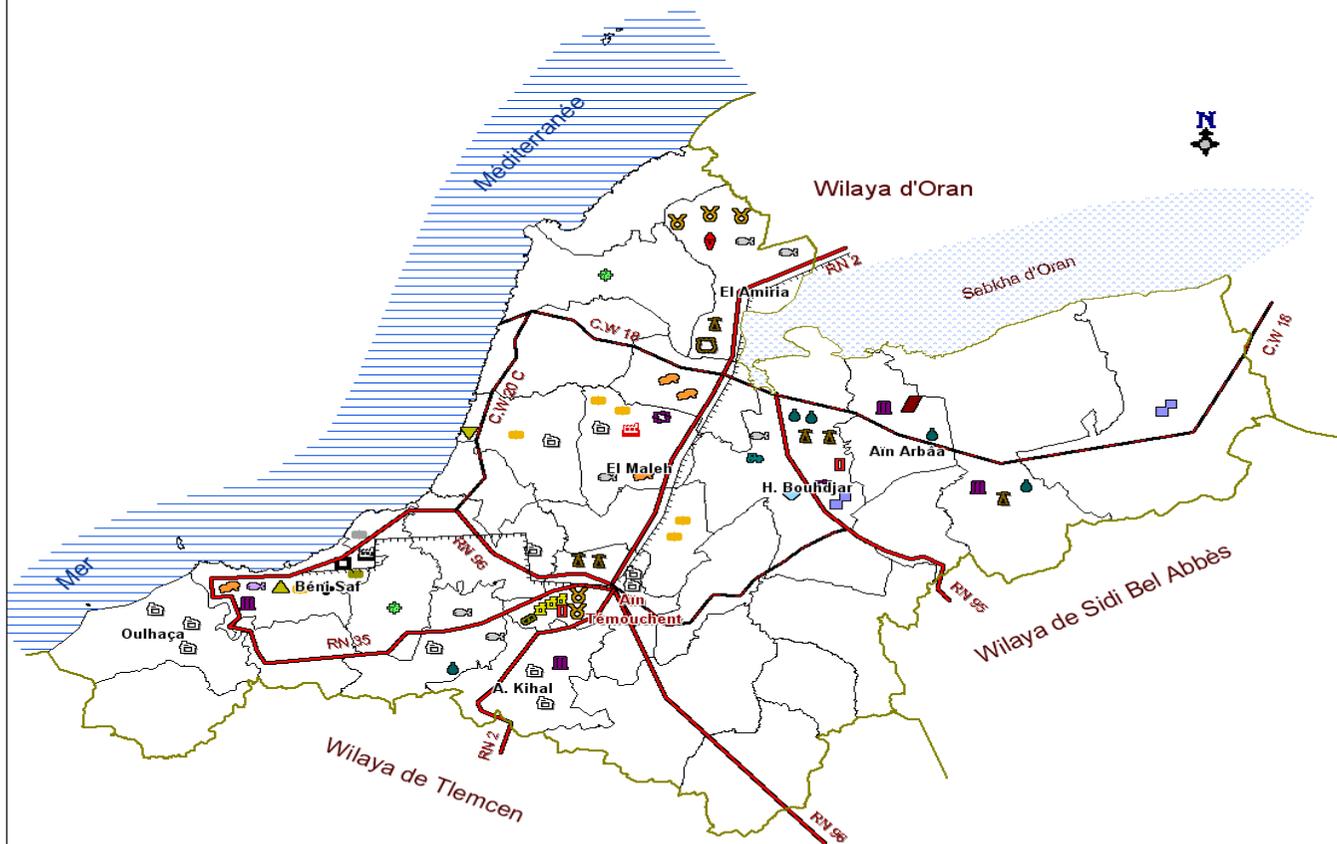
-  Unité de production de détergeants

INDUSTRIE PETROCHIMIQUE:

-  Centre enfûteur

INDUSTRIE MECANIQUE:

-  Production de matériel agricole



DPMEA - AT - DECEMBRE 2008

CONCLUSION

Comment peut –on qualifier la dynamique de la métropole d’Oran aujourd’hui sous l’angle d’approche de la nouvelle géographie économique ? Poser cette question triviale conduit à s’interroger une dernière fois sur les mécanismes de la production et de la reproduction de cet espace métropolitain. Au cours de ce travail, l’espace d’Oran nous est apparu sous deux aspects différents qui correspondent approximativement à deux étapes de son évolution historique.

Jusqu’au années 1960, l’espace d’Oran est une microrégion originale , possédant une économie agricole et commerciale , une industrie embryonnaire autour de la viticulture , sidérurgie, et chimie , disposant d’une organisation de l’espace et du temps bien déterminée . Ses relations avec sa périphérie matérialisée par l’axe Ain Temouchent- Mostaganem sont celles d’une partie à un tout , à ce titre , l’espace d’Oran se distinguait aisément des régions Centre et Est ; il possède non seulement son mode de vie , sa particularité linguistique et matrimoniale mais aussi son aire économique articulée sur le port.

Par ailleurs, l’évolution des quarantes dernières années conduit à penser que cet espace d’Oran tend à se diluer aux autres régions urbaines au niveau national , tout va dans ce sens : la création des zones industrielles dont la plus marquante est celle d’Arzew a partir de 1974, l’essaimage industriel sur des terres à fortes potentialités agricoles , les zones industrielles de Mohammedia, Sig, Mostaganem, Ain Temouchent, spatialement, l’axe Oran Arzew-Mostaganem et accessoirement Hammam Bouhdjar concentrait plus de 90% des 80 000 emplois créés dans les différents branches industrielles au début des années 1980 (SDAM rapport 2 octobre 2008).

Le développement d’un tissu de PME/ PMI a partir de 1986 renforçant la polarisation du pôle d’Oran qui commence à tourner le dos à son espace environnant en l’absence d’une vision dynamique du développement , un apport de population des autres villes d’Algérie , la présence de filiale de SONATRACH, l’importance des infrastructures , les équipements structurants confère à l’aire métropolitaine le rôle d’espace régionale et de commandement de toute la région ouest.

La présence de 5 ports ainsi qu’un Aéroport international, d’un outil de formation et de recherche universitaire de 03 universités et un centre à Ain Temouchent, des potentialités naturelles importantes, des substances utiles répertoriés trace les contours d’un pôle en émergence. Autant de réalisations volontaristes déterminées en grande partie, pour les populations par l’Etat englobant et les effets de la globalisation. Des spécificités subsistent néanmoins : une activité agroalimentaire particulièrement liée à la viticulture, oléiculture et agrumes en déclin, mais encore vivante.

Mais on est conduit à se demander si l'espace de la métropole d'Oran n'est pas en train de devenir un simple espace sans autre spécificité que sa localisation géographique a proximité de l'Europe méridionale France, Espagne et le Portugal et également sa proximité avec les espaces maghrébins marocains et Tunisiens sans lien avec son arrière pays ?

Il faut ajouter à ces remarques que l'espace métropolitain, économiquement parlant qui constitue la locomotive de la partie ouest du territoire national ne répond pas encore aux marqueurs et standards du milieu innovateur tel que définis par Maillat en 1994 qui met en exergue l'existence d'un savoir faire, une culture technique, une dynamique interne qui prend son assise sur le rôle du contexte territorial et la capacité de celui-ci à valoriser la proximité de ses acteurs. Ceci étant admis, force est de reconnaître, l'importance de la connotation géographique ou territoriale dans le processus innovateurs des PME. Le fait que les acteurs (publics-privés) de la métropole oranaise n'ont pas pris conscience de l'importance du milieu géographique comme un système capable de fournir à l'entreprise innovatrice les intrants qui lui sont indispensables pour son développement , réduit considérablement la capacité des entreprises innovantes existantes à forte valeur ajoutée faiblement arrimé aux centres de recherche scientifique de tendre à l'émergence d'un territoire innovant.

Ceci dit, l'espace métropolitain , même s'il garde un dynamisme économique affirmé , dépend , dans son appropriation de fait , de la politique globale menée par l'Etat central en matière de développement économique et social L'évolution dans le proche avenir que nous pouvons envisager se situe à trois niveaux :

- 1- une référence immédiate à l'espace sous toutes ses formes : pour les acteurs locaux ce sera celui des intérêts immédiats, sans aucune complémentarité spatiale ou fonctionnelle,
- 2- une référence à l'espace national et international : par le biais des financements de l'Etat, des investissements collectifs et partenariats dont dépendent de plus en plus Oran sur les plans économique, administratif, politique et culturel.
- 3- Une référence à l'espace régional ouest, dont l'affirmation est aujourd'hui assez faible pour relativiser et dynamiser les spécificités et complémentarités régionale.

L'analyse des travaux de chercheurs sur les milieux innovateurs montrent bien que l'existence des éléments d'un milieu donné ne garantit pas l'efficacité de son fonctionnement. Les composantes servant à faciliter les échanges peuvent être présents sans que les utilisateurs (entreprises, centres de recherches...) à qui elles se destinent n'en fasse usage pour une raison ou une autres.

La présence d'une masse critique minimale en termes de population plus de deux millions d'habitants et d'activités productrices dans un espace géographique restreint, ne permet pas l'existence d'un réseau entre les différents composants constitutifs de l'espace. Les dirigeants d'entreprises ont développé l'habitude de transiger avec des intermédiaires à l'extérieur de leur environnement immédiat c'est alors ce milieu étendu ou déconnecté du territoire, auquel appartient l'entreprise, qui dorénavant lui fournit l'information à sa bonne marche.

Une majorité des représentants d'entreprise étudiées affirment avoir développé l'habitude de se passer des services du milieu. Ce comportement se rencontre même de la part de dirigeants dont l'entreprise se trouve en milieu urbain. c'est-à-dire, là où la masse critique et la proximité des divers agents économiques s'avèrent nettement suffisantes pour assurer le bon fonctionnement de réseaux d'échanges.

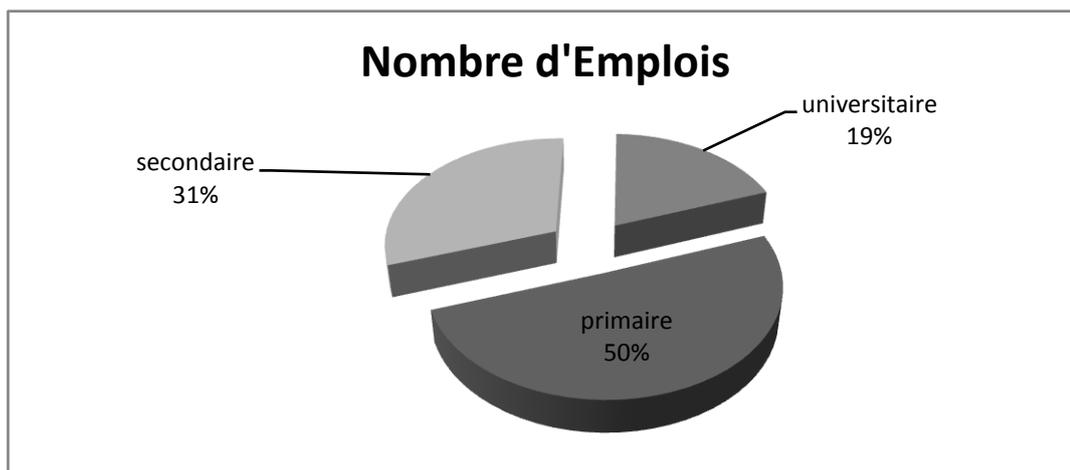
Par ailleurs, il faut souligner que les acteurs de l'espace métropolitain ont développés quelques actions innovantes pour impulser une réelle dynamique dans le cadre de l'entrepreneuriat dont les dispositifs d'appui à la création de la PME. En effet, le programme DEVED a mis en œuvre un programme visant à encourager les dispositifs d'appui à la création de PME, à se mettre en réseau pour augmenter leur synergie et améliorer leur efficacité dans l'appui aux jeunes créateurs d'entreprises.

ANNEXES

Annexe 1/ enquête réalisée sur l'INNOVATION dans l'entreprise de l'aire métropolitaine oranaise (2011) ciblant une quinzaine d'entreprises (Figure22)

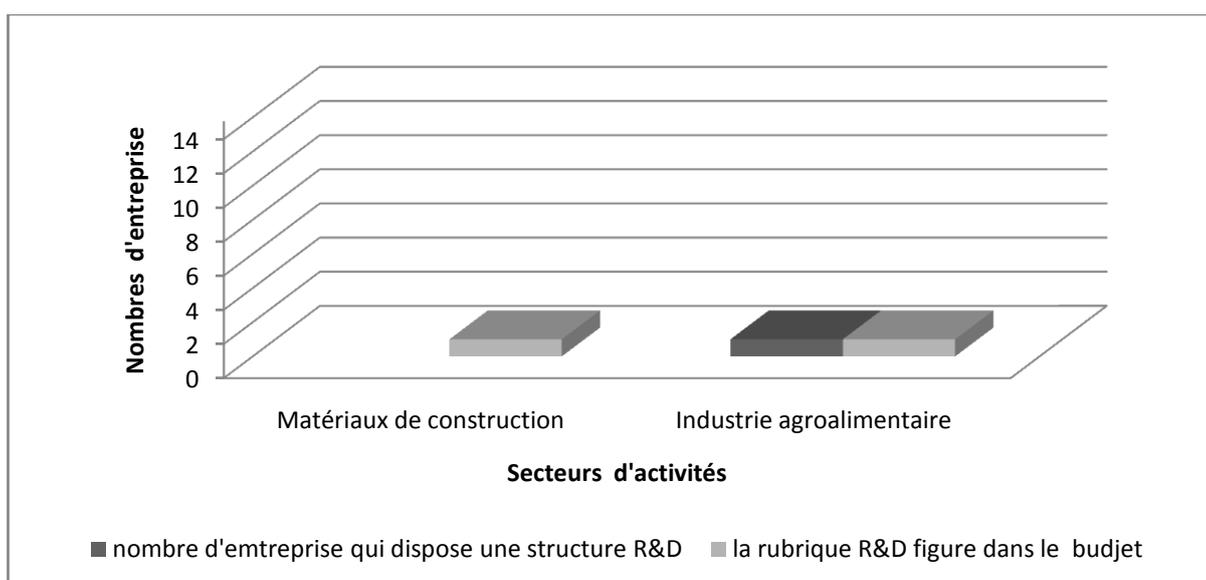
<i>Secteurs d'Activités</i>	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>Niveau des gestionnaires</i>			
		primaire	secondaire	universitaire	total
Agriculture et pêche	0	0	0	0	0
Mines et carrières	0	0	0	0	0
ISMME	1	10	7	2	19
Matériaux de construction	2	55	10	8	73
Bâtiment et travaux publics	6	94	45	13	152
Chimie, plastique	0	0	0	0	0
Industrie agroalimentaire	2	9	20	15	44
Industrie du textile	0	0	0	0	0
Industrie du cuir	0	0	0	0	0
Industrie du bois et papier	1	0	8	0	8
Industrie divers	0	0	0	0	0
Transport et communication	0	0	0	0	0
Commerce	0	0	0	0	0
Hôtellerie et restauration	0	0	0	0	0
Service fournis aux entreprises	3	15	21	31	67
Services fournis aux ménages	0	0	0	0	0
Affaires immobilières	0	0	0	0	0
Service pour collectivités	0	0	0	0	0
Eau et Energies	0	0	0	0	0
	15	183	111	69	363

<i>nombre d'entreprises</i>	<i>nombre d'emplois</i>			
	primaire	secondaire	universitaire	total
15	183	111	69	363



RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT : (Figure 23).

<i>Secteurs d'activités</i>	<i>nombre d'entreprise</i>	<i>nombre d'entreprises qui dispose R/D</i>	<i>rubrique R/D figure dans le budget</i>
Matériaux de construction	2		1
Industrie agroalimentaire	2	1	1
ISMME	1		
Bâtiment et travaux publics	6		
Industrie du bois et papier	1		
Service fournis aux entreprises	3		
TOTAL	15	1	2

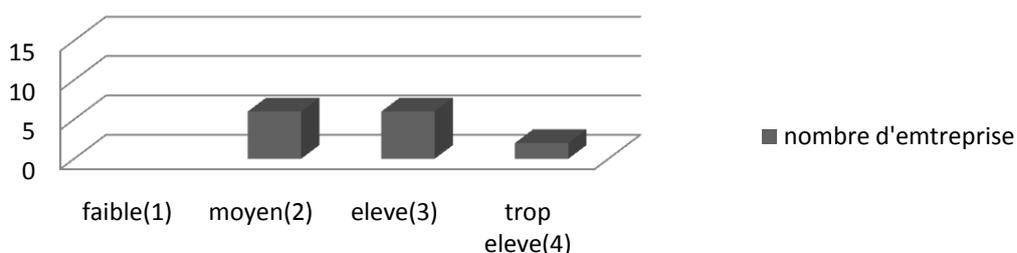


FACTEURS DE SUCCES (Figure 24):

Secteurs d'Activités	nombre d'entreprise	performance de l'entreprise			
		faible	moyen	élevé	trop élevé
ISMME	1		1		
Matériaux de construction	2			1	
Bâtiment et travaux publics	6			4	2
Industrie agroalimentaire	2		1	1	
Industrie du bois et papier	1		1		
Service fournis aux entreprises	3		3		
TOTAL	15		6	6	2

facteurs		Degrés d'importance			
		élevé	moyen	faible	ne s'applique pas
Recherche de nouveaux marchés		2	6	3	2
Satisfaction des clients existants		6	7	1	
Développement de marchés spécialisés		2	2	2	5
Pénétration de nouveaux marchés		1	3	4	4
Satisfaction du marché national		3	4	4	2
Développement de produits personnalisés pour les clients		3	4	1	3
Participation active à l'élaboration de nouvelles normes industrielles		1	5	5	3
Capacité de se conformer aux normes et réglementations environnementales		4	5	2	1
Introduction de technologies de l'information et de la communication	Ordinateur	6	6	1	1
	Logiciel	6	3	1	2

performance de l'entreprise



L'INNOVATION DU PRODUIT (Figure 25).

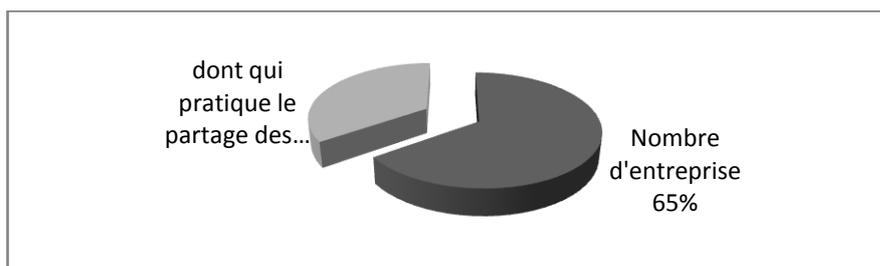
Secteurs d'Activités	nombre d'entreprise	l'innovation de produit		
		un objectif stratégique	un objectif secondaire	n'est pas inscrit dans la stratégie de l'entreprise
ISMME	1	1		
Matériaux de construction	2		1	
Bâtiment et travaux publics	6	3	2	1
Industrie agroalimentaire	2	1		1
Industrie du bois et papier	1	1		
Service fournis aux entreprises	3	1	1	
	15			

ACTIVITES D'INNOVATION (Figure 26).

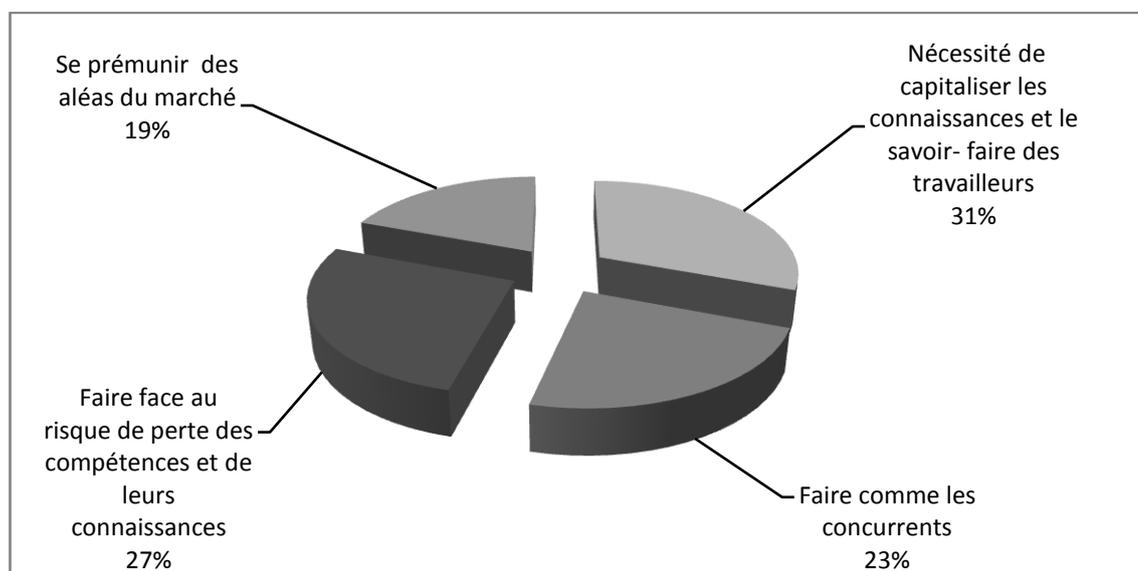
nombre d'entreprise qui implique les activités de R&D	R&D internes liés à des produits (biens ou services)	3
	effectués par des entreprises ou organismes extérieurs à la zone	
Nombre d'acquisition de machines de pointe		3
Nombre de licences achetées pour utiliser des brevets et des inventions non brevetées		1

PRATIQUE DE GESTION DES CONNAISSANCES

Nombre d'entreprise	qui pratique le partage des connaissances	%
15	8	53,33%

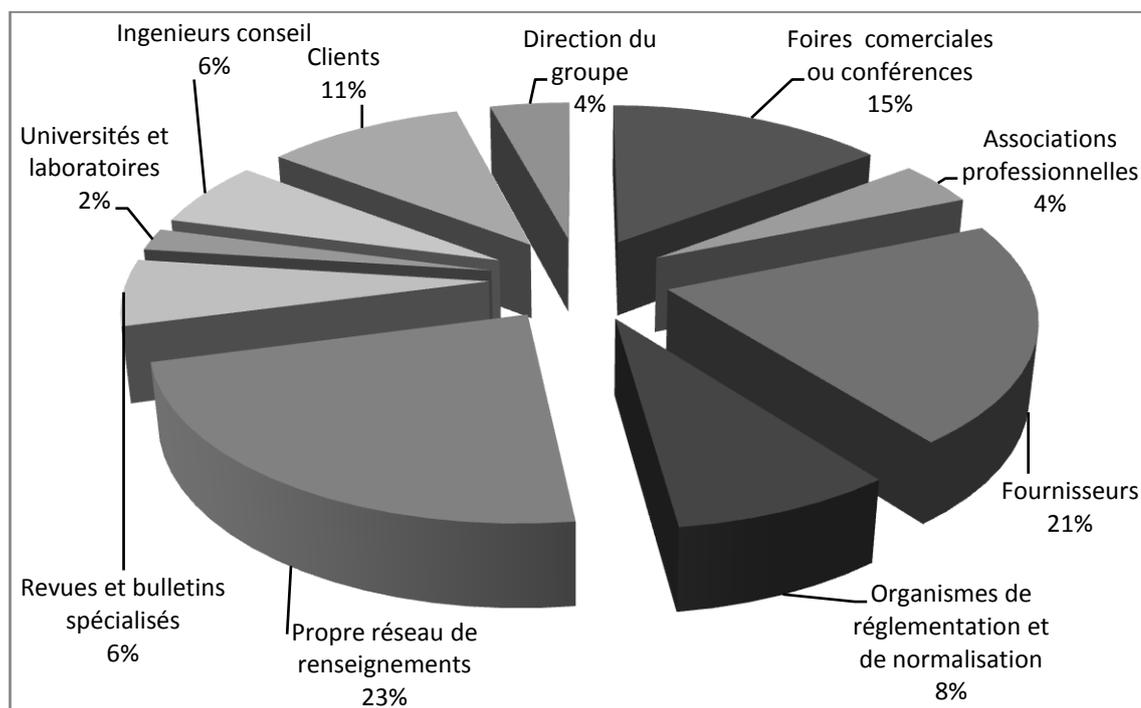


les motivations des chefs d'entreprises	nombres d'entreprises concernées parmi les 15 entreprises	total nombres d'entreprises	%
Problèmes de surcharge d'information		15	0%
Nécessité de capitaliser les connaissances et le savoir- faire des travailleurs	8		53,33%
Faire comme les concurrents	6		40,00%
Faire face au risque de perte des compétences et de leurs connaissances	7		46,67%
Se prémunir des aléas du marché	5		33,33%



INFORMATISATION (Figure 27).

les sources externes de renseignements sur les technologies			
sources d'informations	<i>nombres d'entreprises concernées parmi les 15 entreprises</i>	<i>total nombres d'entreprises</i>	%
Foires commerciales ou conférences	7	15	46,67%
Associations professionnelles	2		13,33%
Fournisseurs	10		66,67%
Organismes de réglementation et de normalisation	4		26,67%
Propre réseau de renseignements	11		73,33%
Revue et bulletins spécialisés	3		20,00%
Universités et laboratoires	1		6,67%
Ingénieurs conseil	3		20,00%
Clients	5		33,33%
Direction du groupe	2		13,33%



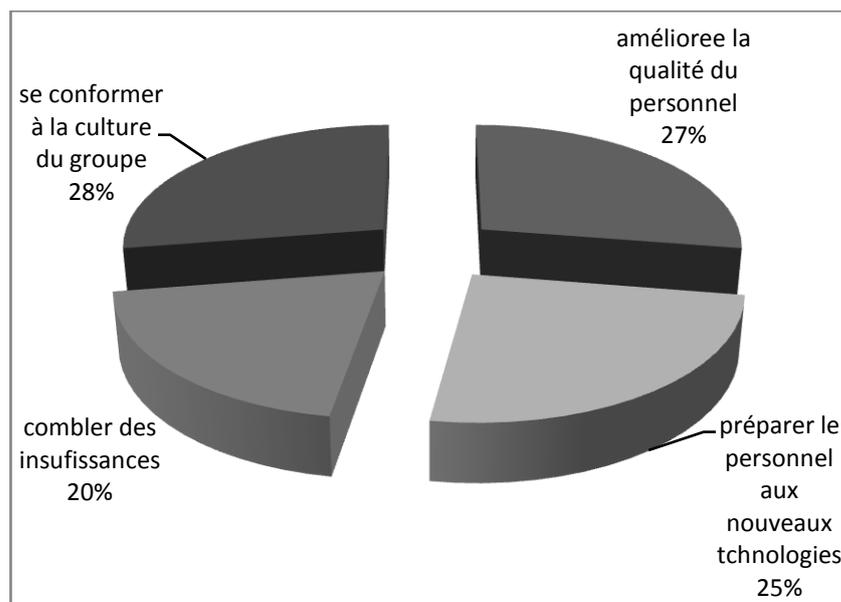
FORMATION (Figure 28).

<i>Secteurs d'Activités</i>	<i>nombre d'entreprise</i>	<i>qui dispose de structure de formation interne à l'entreprise</i>	<i>qui dispose de moyens humains propres pour personnel</i>
ISMME	1	1	1
Matériaux de construction	2	1	1
Bâtiment et travaux publics	6	1	4
Industrie agroalimentaire	2	1	1
Industrie du bois et papier	1	1	1
Service fournis aux entreprises	3	1	2
total	15	6	10

<i>Secteurs d'Activités</i>	<i>nombre d'entreprise</i>	<i>procède à des échanges de compétences</i>
ISMME	1	
Matériaux de construction	2	1
Bâtiment et travaux publics	6	1
Industrie agroalimentaire	2	
Industrie du bois et papier	1	
Service fournis aux entreprises	3	1
total	15	3

TYPE DE FORMATION : objectif essentiel visé à travers une action de formation (Figure 29).

objectif	nombres d'entreprises concernées parmi les 15 entreprises	total nombres d'entreprises	%
améliorer la qualité du personnel	11	15	73,33%
préparer le personnel à des nouvelles technologies	10		66,67%
combler des insuffisances	8		53,33%
se conformer à la culture du groupe	11		73,33%

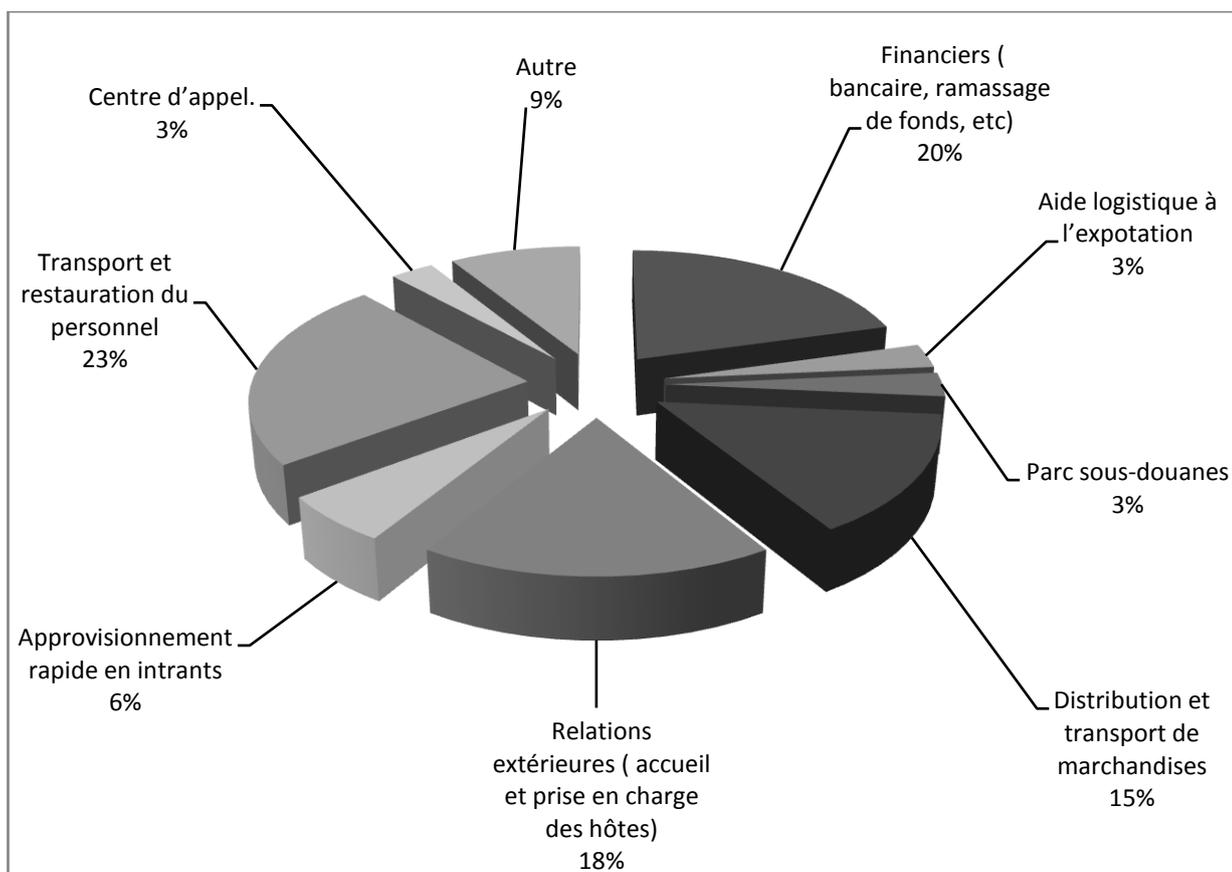


COMMUNICATION (Figure 30).

Secteurs d'Activités	nombre d'entreprise	qui dispose de structure de communication	qui dispose d'un bulletin d'information interne	qui accède à internet pour tous cadres	abonné a des revues spécialisé
ISMME	1			1	
Matériaux de construction	2	2	2	1	
Bâtiment et travaux publics	6	3	1	1	2
Industrie agroalimentaire	2	1		1	1
Industrie du bois et papier	1	1		1	
Industrie divers					
Service fournis aux entreprises	3	2		2	2
total	15	9	3	7	5

ORGANISATION DE LA ZONE (Figure 31).

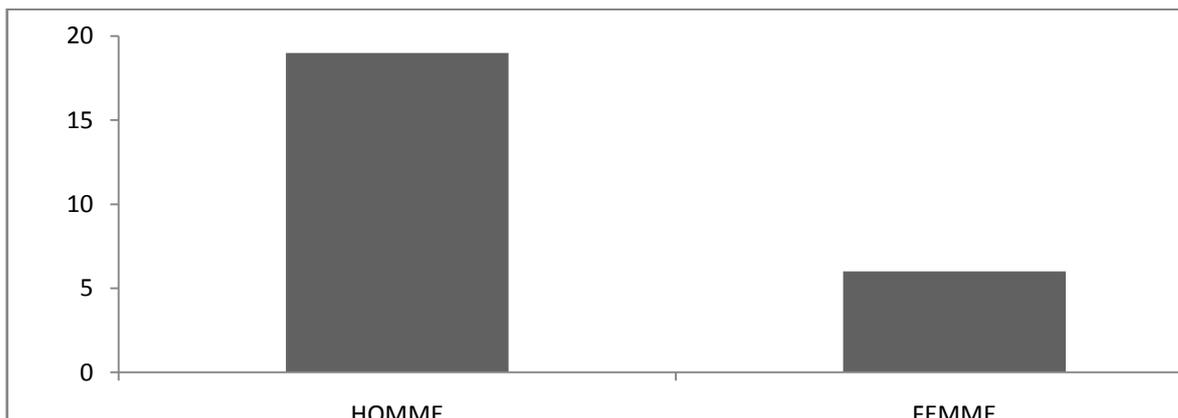
les services les plus urgents à développer au niveau de la zone pour faciliter les activités et réduire les couts de l'entreprise		
services	<i>nombre d'entreprises concernées parmi les 15 entreprises</i>	<i>total nombre d'entreprise</i>
Financiers (bancaire, ramassage de fonds)	7	15
Aide logistique à l'exportation	1	
Parc sous-douanes	1	
Distribution et transport de marchandises	5	
Relations extérieures (accueil et prise en charge des hôtes)	6	
Approvisionnement rapide en intrants	2	
Transport et restauration du personnel	8	
Centre d'appel.	1	
Autre	3	



Annexe 2/ Enquête terrain réalisée en 2010 sur l'entreprenariat

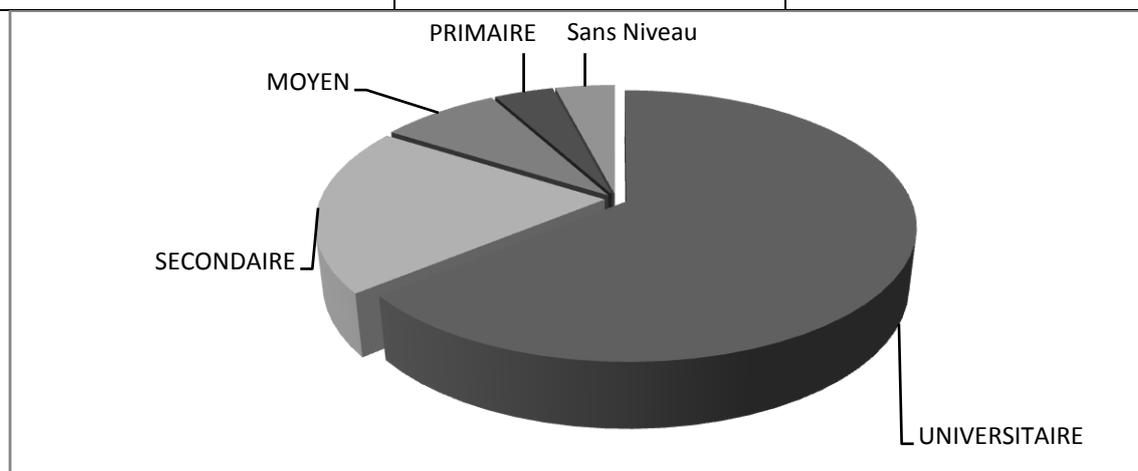
REPARTITION DES CHEFS D'ENTREPRISES ENQUETES PAR SEXE (Figure 32).

SEXE	HOMME	FEMME	TOTAL
TOTAL	23	07	30
POURCENTAGE	76%	24%	100%



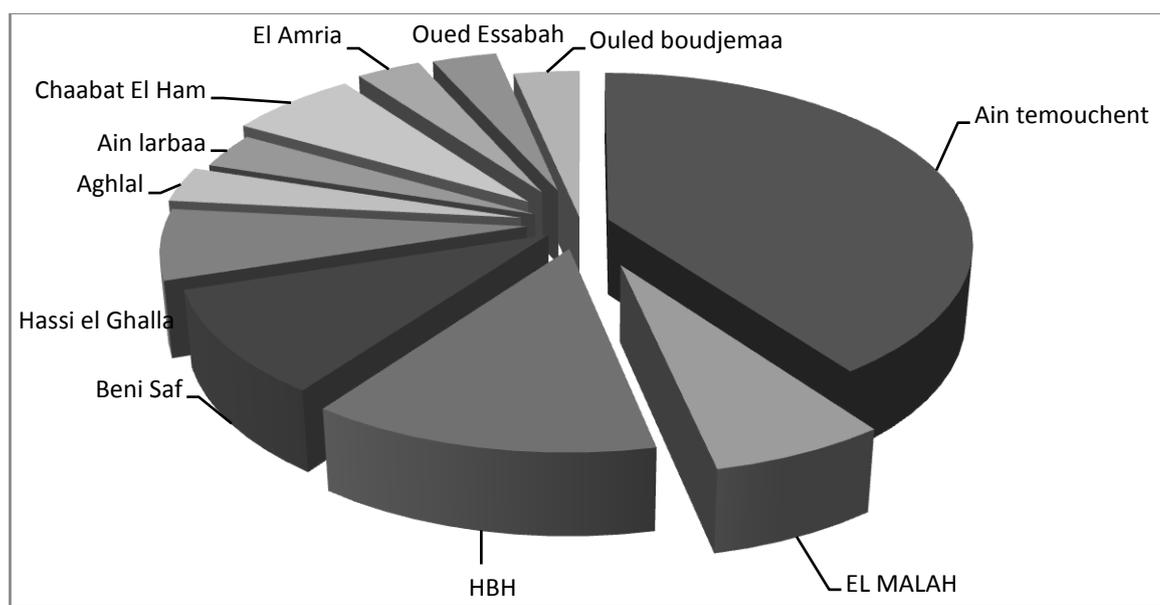
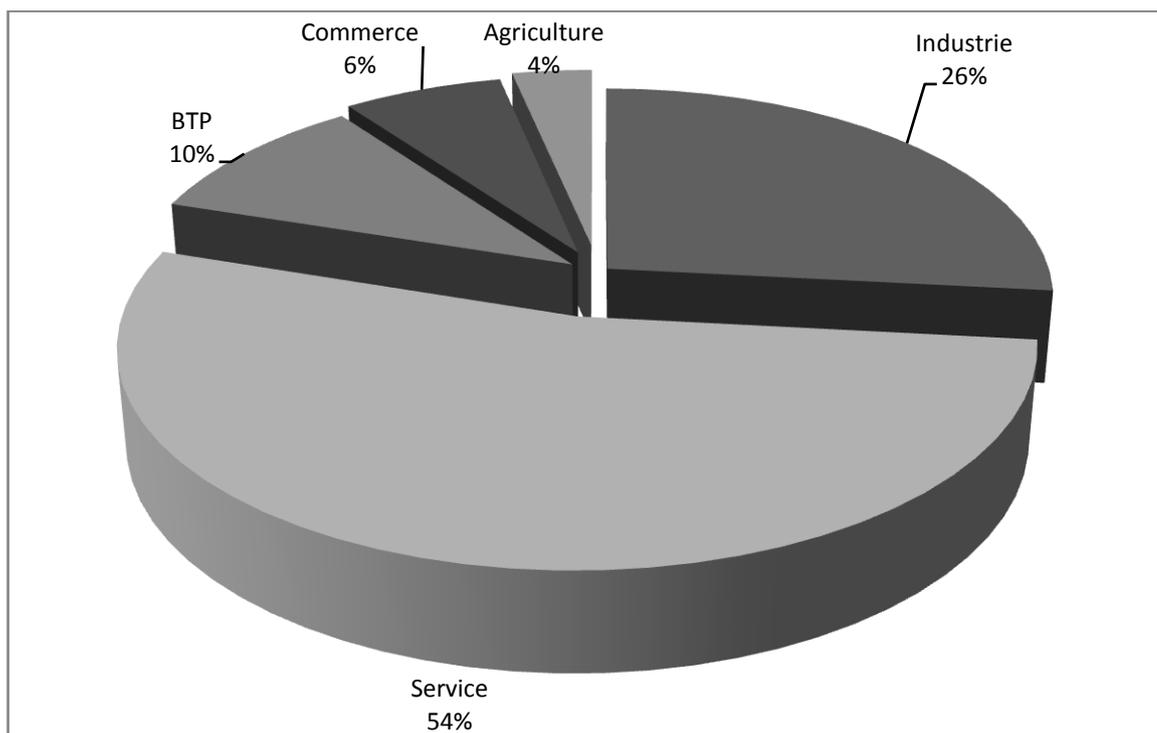
REPARTITION DE CHEFS D'ENTREPRISES ENQUETES PAR NIVEAU D'INSTRUCTION

Niveau D'instruction	Total	Pourcentage
Universitaire	19	63%
Secondaire	05	16%
moyen	02	06%
primaire	01	05%
Sans niveau	03	10%
TOTAL	30	100%



REPARTITION DES PME PAR SECTEUR D'ACTIVITE (Figure 33).

Secteur D'activité	Total	Pourcentage
INDUSTRIE	08	26%
SERVICE	16	54%
BTP	03	10%
COMMERCE	02	06%
AGRICULTURE	01	04%
TOTAL	30	100%



ENREGISTREMENT DE L'ACTIVITE (Figure 34) :

Enregistrement de l'activité	Total	Pourcentage
Registre de commerce	20	67%
Registre de l'artisanat et des métiers	01	03%
Ordre professionnel	07	24%
Autre organisme	02	06%
TOTAL	30	100%

LES PME BENEFICIERES DE L'APPUI DES DISPOSITIFS D'AIDE A LA CREATION DES ENTREPRISES (Figure 35).

:

Dispositif	Total	Pourcentage
ANSEJ	01	03%
ANGEM	01	03%
CNAC	//	//
Autre dispositif (ANDI)	03	10%
Sans l'aide d'un dispositif	25	84%
TOTAL	30	100%

CATEGORIES DES CONTRAINTES PAR DEGRE DE GRAVITE (Figure 36)

Secteur	Catégories	contraintes	Degré
SERVICE 16	impôts	fiscalité trop élevée	5
		fonctionnement de l'administration fiscale	5
	main d'œuvre	disponibilité de la main d'œuvre	5
		cout de la main d'œuvre	5
	débouche	concurrence déloyale	5
	Services de contrôle et administration	bureaucratie	5
	local	charge locative élevées	4

Secteur	Catégories	contraintes	Degré
INDUSTRIE 08	Crédits	fonctionnement des banques	5
		accès au crédit	5
		taux intérêt trop élevé	5
	Matières premières, équipements et autre input	accès au Matières premières (charte, rareté, qualité)	5
	douane	taux douanier trop élevé sur les inputs	5
	main d'œuvre	qualité de la main d'œuvre	5
		disponibilité de la main d'œuvre	5
	transport	transport terrestre	5
impôt	fonctionnement de l'administration fiscale	3	

Secteur	Catégories	contraintes	Degré
BTP 03	impôts	fiscalité trop élevée	5
		fonctionnement de l'administration fiscale	5
	Matières premières, équipements et autre inputs	accès à l'équipement (charte, rareté, qualité)	5
	Transport	transport terrestre	5
		Transport maritime	5
	Main d'œuvre	disponibilité de la main d'œuvre	5
		cout de la main d'œuvre	5
		qualité de la main d'œuvre	5
	Local	local inadapté à l'exercice de l'activité	5
		charge locatives élevées	5
	Accès a l'information	information technique	5
		service de conseil aux entreprises	5
	Services de contrôle et administration	bureaucratie	5
	Débouchés	concurrence	5
		manque d'espace de vente	5

Secteur	Catégories	contraintes	Degré
COMMERCE 02	Crédits	accès au crédit	5
		fonctionnement des banques	5
	local	charges locative élevée	5
	main d'œuvre	qualité de la main d'œuvre	3

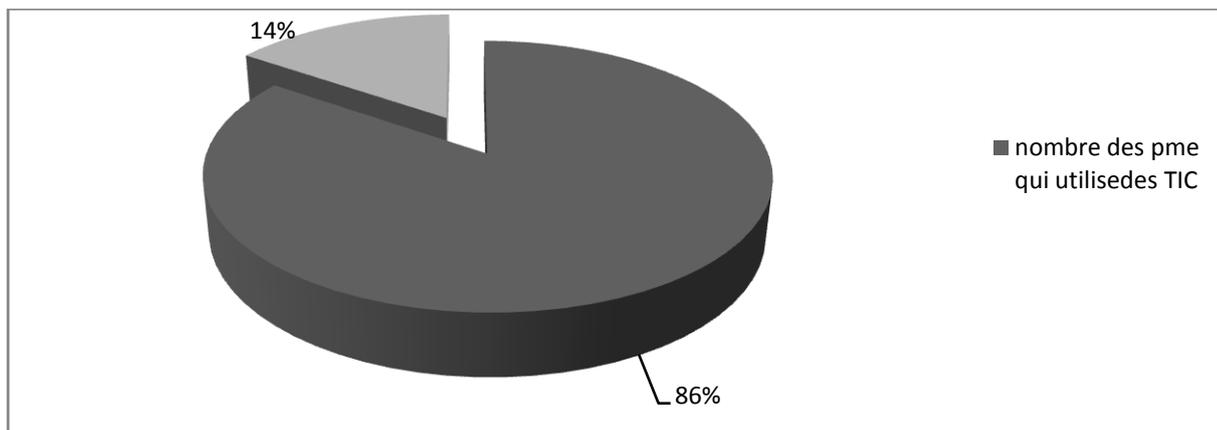
Secteur	Catégories	contraintes	Degré
AGRICULTURE 01	impôts	fiscalité trop élevée	5
	Services de contrôle et administration	bureaucratie	3
	débouche	concurrence	3

Les mesures pour promouvoir le développement et le fonctionnement des PME (Figure 37).

MESURE	NOMBRE	POURCENTAGE
lutter contre la corruption	01	3%
lutter contre la bureaucratie	02	7%
autre l'organisation du secteur	01	3%
lutter contre la concurrence déployée	03	10%
faciliter l'accès à la matière première	03	10%
subventionner la PME	01	3%
faciliter l'accès au crédit	11	37%
allègement de la fiscalité	08	27%
TOTAL	30	100%

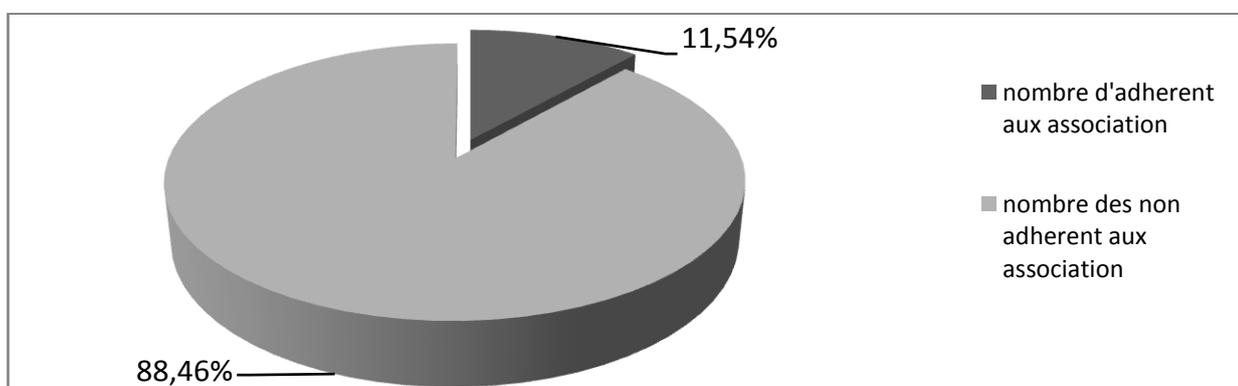
Utilisation des technologies de l'information et de la communication

Type des TIC	Nombre	
micro ordinateur	25	
micro ordinateur portable	14	
imprimante	23	
scanneur	04	
photocopieuse	01	
plasma	01	
//	Nombre	
Nombre des PME qui utilise des TIC	26	86%
Nombre des PME qui n'utilise pas des TIC	04	14%
TOTAL	30	100%



ORGANISATION PROFESSIONNELLE (Figure 38).

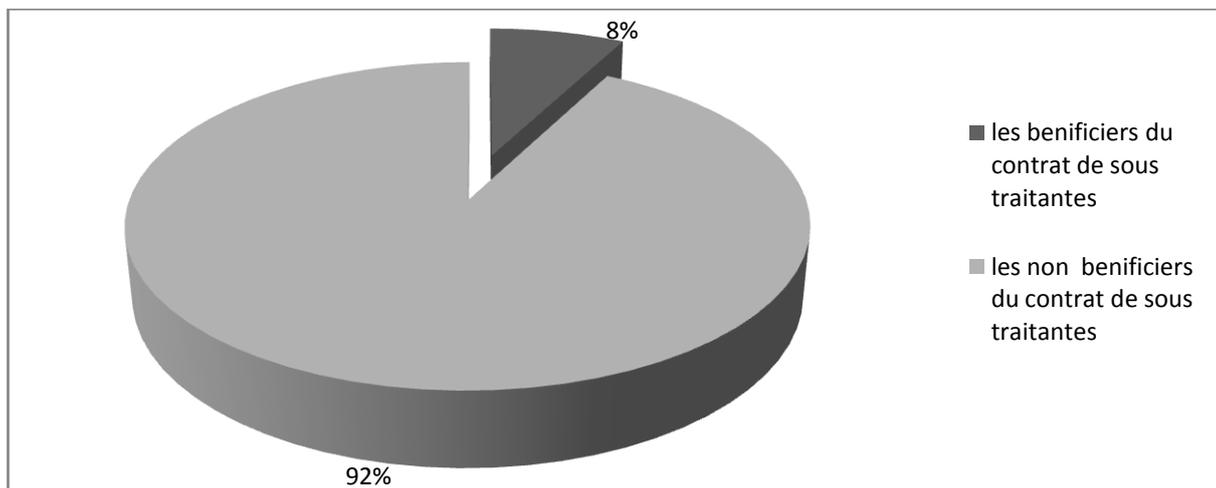
Type d'association	Nombre d'adhérent aux associations	Non adhérent
association des vétérinaires privés	01	//
association des experts comptables et association des experts judiciaires	01	//
UGTA	01	//
TOTAL	03	23
POIURCENTAGE	11,54%	88,46%



Type de sous traitanse (Figure 39).

type du sous traitantes	Nombre des bénéficiaires de contrat de sous traitance
contrat de transport personnel MEDGAZ	01
contrat de réalisation au niveau national	01
TOTAL	02

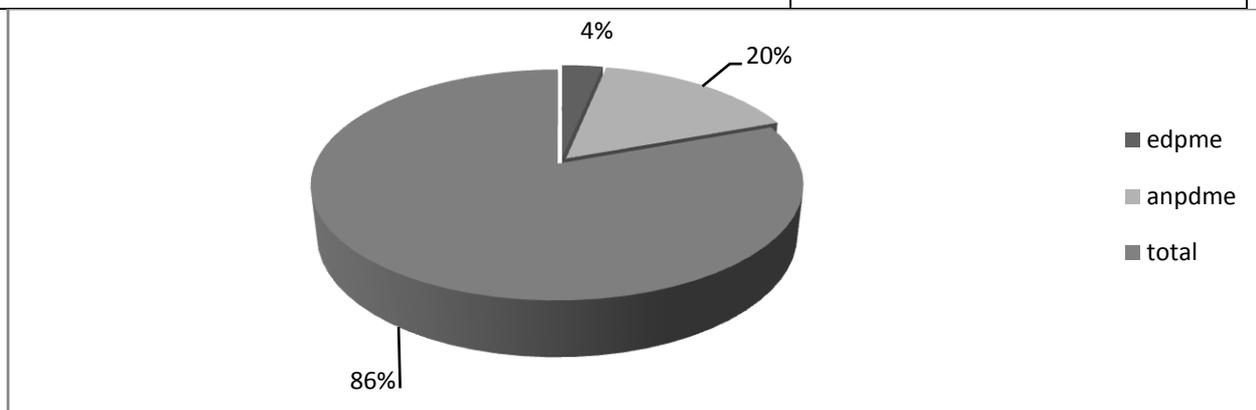




Programme de mise à niveau

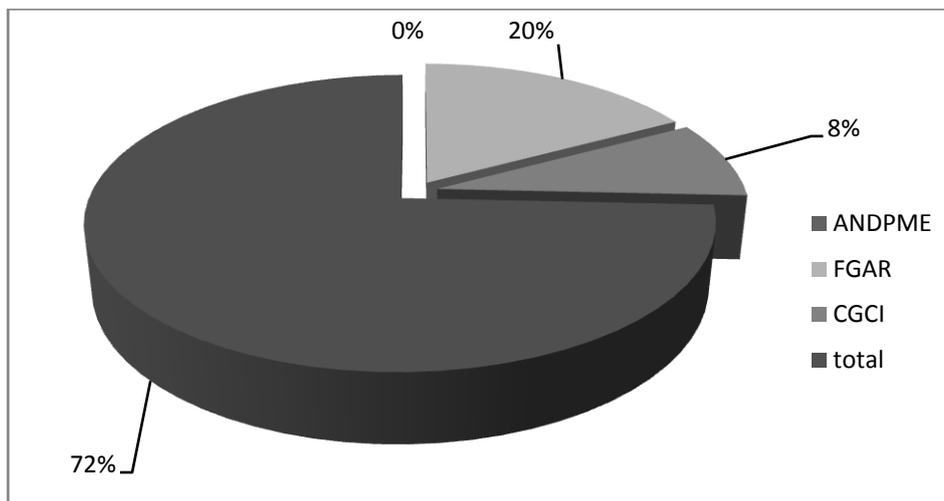
Nombre de PME au courant du programme de mise à niveau (Figure 40).

Nombre de PME qui connaisse le programme de mise à niveau		Nombre de PME bénéficiées d'une action
EDPME	ANDPME	
01	05	01
TOTAL		
06		



Nombre de PME au courant de l'existence des structures d'appui

Nombre de PME qui connaisse les structures d'appui existantes		
ANDPME	FGAR	CGCI
00	05	02
TOTAL		
07		

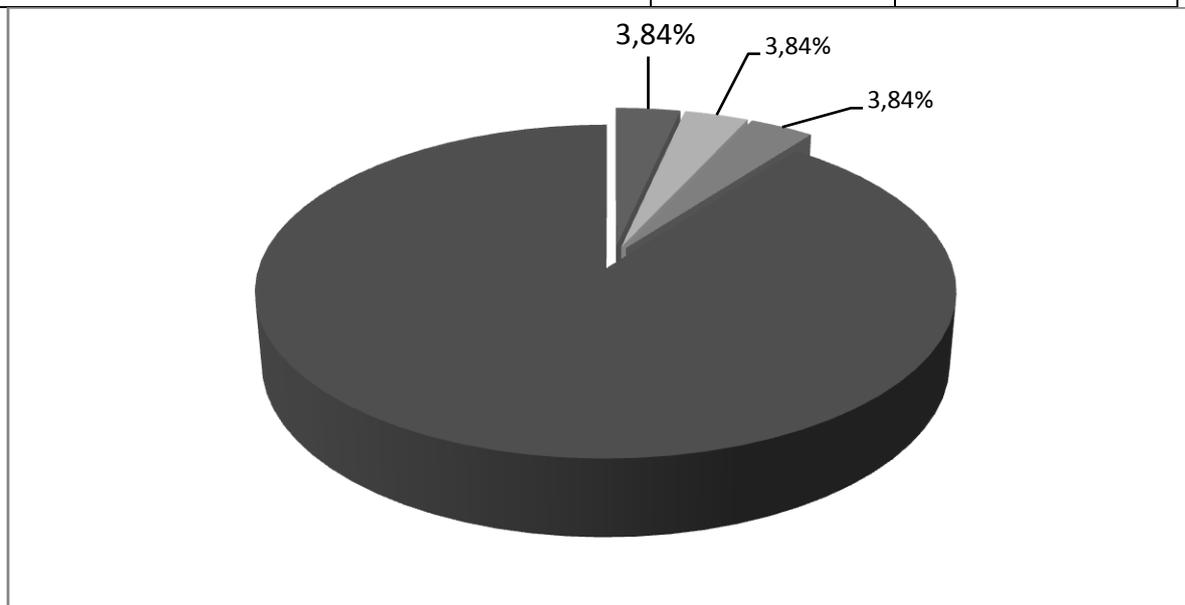


Évaluation du partenariat étranger

Nombre	Type	Pourcentage
00	//	00

Type d'actions sollicité des PME à travers le dispositif de mise à niveau

Type d'actions sollicité de pme à travers le dispositif de mise à niveau	nombre	pourcentage
formation et matériel	01	3,84%
acquisition des équipements	01	3,84%
des actions d'investissement	01	3,84%
TOTAL	03	11,52%



SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A/ SOURCES

- **Note** sur l'innovation et filière " **construction navale**" atelier d'hypothèses, amélioration de la compétitivité des PME algériennes de moins de 20 salariés, programme algéro-allemand, développement économique durable DEVED, 7 juillet 2009/ Oran.
- **Séminaire** Formation sur "Lexique des concepts relatifs a l'agglomération des activités : clusters, DI, MI, PDC, SP", communication du Pr M.BELLATAF, laboratoire économie et développement LED / FSEGC Université de Bejaia, Tipaza les 25/29 avril 2008.
- **Communication** sur " **l'enjeu de l'innovation pour les pouvoirs publics**", portes ouvertes PME/ université de l'USTOran, abderrahim KHALDOUN, 22 octobre 2007
- **Communication** " enjeux et leviers de la performance des entreprises et du développement économique des territoires", Mr KHEFFACHE, consultant en Management, 2009
- Schéma National d'aménagement du territoire, **Loi** no 10-02 du 29 juin 2010
- **Bulletin d'information statistique** de la PME, no 19, 1^{er} semestre 2011, Direction générale de la veille stratégique des études économiques et statistiques, MI P M E P I.
- **Guide d'analyse** de la filière industrielle en Algérie, 2007, Euro développement PME, Ministère PME et artisanat
- **Recensement** général de la population et de l'habitat RGPH, 2008
- Ministère de l'Industrie,
- Etude sur le développement des filières industrielles, HAMILLTON, 2004
- **ABI21**, ANAT, BNEDER, INGEROP – MEAT LIVRE VERT pour l'aménagement du territoire l'horizon 2020, Mars 2004.
- **ANAT**, Maitrise de la croissance de la métropole Oranaise, Aout 1996
- **Mustapha CHACHOUA**, réflexions portant sur l'innovation, réseaux, et territoires, Oran 2008
- **André JOYAL**, le concept de "milieu" et les PME innovantes et exportatrices : études de cas le Québec non métropolitain, Toulouse 1995, séminaire sur le développement local
- **Mise en valeur** du savoir faire local vitivinicole de la wilaya d'Ain témouchent, diversification et dynamisation de la viticulture d'Ain temouchent, Séminaire de clôture du projet, 03 décembre 2009.AsociacionTierrasSorianasdel Cid/ Espagne.
- **Cinquante ans d'Industrie**, revue no 04//2012, Ministère de l'Industrie

B/ REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Augusto PERELLI et Abdelkader SID AHMED, Savoir-faire LOCAUX, nouvelles technologies, une perspective de coopération euromaghrébine, sous la direction de, Editions PUBLISUD, 1996.
- Abderrahim KHALDOUN, L'ANCRAGE TERRITORIAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE, de nouvelles perspectives, réflexions méthodologiques sur la stratégie de mise en œuvre des instruments d'aide à la prise de décision en matière de développement local en Algérie, L'Harmattan 1999.
- AYDALOT Ph. Milieux innovateurs en Europe, Paris: (éd.) 1986, GREMI.
- CAMAGNI R., Innovation networks, GREMI. London: Belhaven Press. (Éd.) 1991
- MAILLAT D. et PERRIN J.-C. Entreprises innovatrices et développement territorial, GREMI. Neuchâtel: EDES. , 1992.
- Gilbert BENHAYOUN, Bernard PLANQUE, Nathalie GAUSSIER, l'Ancrage territorial du développement durable : des nouvelles perspectives, emploi, Territoire et Industrie, 1999 L'Harmattan.
- GREMI, Denis Maillat Michel Quévit, Lanfranco Senn, réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional, 1993.
- Hayat KENDEZ, Agglomération des PME et développement Technologique, CRRM, 2007.
- Numéro spécial, INSANIYAT, 39/40, CRASC, développement local.
- Emilie LANCIANO, Les mécanismes locaux de production d'externalités : tentative de construction de concepts à partir de l'étude de cas de VICENZA, laboratoire d'économie et de sociologie du travail Aix En Provence. Février CNRS 2001.
- Claude LACOUR et sylvette PUISSANT, La métropolisation : croissance, diversité, fractures, anthros, collection villes ,1999.
- Savoir-faire LOCAUX, nouvelles technologies, une perspective de coopération euromaghrébine, sous la direction de Augusto PERELLI et Abdelkader SID AHMED, Editions PUBLISUD, 1996.
- LIVRE VERT pour l'aménagement du territoire l'horizon 2020, Mars 2004, ABI21, ANAT, BNEDER, INGEROP – MEAT
- L'ANCRAGE TERRITORIAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE, de nouvelles perspectives, réflexions méthodologiques sur la stratégie de mise en œuvre des instruments d'aide à la prise de décision en matière de développement local en Algérie, abderrahimKhaloud, L'Harmattan 1999.
- AYDALOT Ph. (éd.) 1986, Milieux innovateurs en Europe, Paris: GREMI.
- CAMAGNI R. (éd.) 1991, Innovation networks, GREMI. London: Belhaven Press.
- MAILLAT D. et PERRIN J.-C., 1992, Entreprises innovatrices et développement territorial, GREMI. Neuchâtel: EDES.
- Ministère de l'Industrie, étude sur le développement des filières industrielles, HAMILLTON
- Gilbert Benhayoun, Bernard planque, Nathalie gaussier, l'Ancrage territorial du développement durable : des nouvelles perspectives, emploi, Territoire et Industrie, 1999 L'Harmattan.
- GREMI, Denis Maillat Michel Quévit, Lanfranco Senn (eds)

- Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional, 1993
- Hayat KENDEZ, Agglomération des PME et développement Technologique, CRRM, 2007.
- Numéro spécial, INSANIYAT, 39/40, CRASC, développement local.
- Projet d'appui au développement économique et à la transition vers l'économie de marché, session 13 au 20 mai 2012 BORDEAUX / FRANCE / MIPMEPI.
- AUTANT – BERNARD C (2000), Géographie de l'innovation et externalités locales de connaissances ; une étude sur données françaises, thèse pour le doctorat en sciences économiques, université Jean Monnet St-Etienne.

C/ Les textes réglementaires liés au secteur de l'industrie, de la PME et l'investissement

- Décret exécutif n°02-373 du 06 ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2012 portant création et fixant les statuts du fonds de garantie des crédits à la petite et moyenne entreprise
- ordonnance n° 01-02 de l'Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 instituant un nouveau tarif douanier.
- Décret exécutif n° 200-192 du 14 Rabie Ethani 1421 correspondant au 16 juillet 2000 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale le n°302-102 intitulé « fonds de promotion de la compétitivité industrielle
- Arrêté interministériel du 27 rabie el aouel 1427 correspondant au 25 avril 2006 portant organisation interne des centres des centres de facilitation des petites et moyennes entreprises
- Décret n°86-250 du 30 septembre 1986 portant création de l'office national métrologie légale (O.N.M.L)
- Décret exécutif n°03-374 du 04 ramadhan 1424 correspondant au 30 octobre 2003 relatif à la déclaration d'identification des petites et moyennes entreprises (PME)
- Décret présidentiel n° 10-236 du 28 chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics
- Décret exécutif n° 06-240 du 08 Joumada Ethania 1427 correspondant au 4 juillet 2006 fixant les d'affectation spéciale n°302-124 du intitulé « fonds national de misa à niveau des PME
- Arrête interministériel du 15 Rabie Ethani 1431 correspondant au 31 mars 2010 complétant l'arrête interministériel du 27 ramadhan 1426 l'organisation de l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise
- Arrête interministériel du 27 Ramadhan 1426 correspondant au 30 octobre 2005 fixant l'organisation de l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise

- Arrête interministériel du 12 Dhou Kaada 1429 création d'annexes de l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise à Alger , Oran, Annaba , Sétif et Ghardaïa
- Décret exécutif n° 03-374 du 4 ramadhan 1424 correspondant d'identification des petites et moyennes entreprises (PME)
- Décret exécutif n°03-78 DU 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003 portant statut-type des pépinières d'entreprises
- Décret exécutif n°05-165 du 24 rabie el aoul 1426 correspondant au 3 mai 2005 portant création organisation et fonctionnement de l'agence nationale de développement de la PME
- Décret exécutif N°06-356 du 16 Ramadhan 1427 correspondant au 9 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de développement de l'investissement.
- Décret exécutif N°11-19du 20 safar 1432 correspondant au 25 janvier 2011 portant création, missions et organisation de la direction de wilaya de l'industrie de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement
- Décret exécutif n°03-79 du 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003 fixant la nature juridique les missions et l'organisation des centres de facilitation des petites et moyennes entreprises.
- Décret exécutif N° 03-80 du 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003 portant organisation et fonctionnement du conseil national consultatif pour la promotion du conseil national consultatif la promotion des PME
- Loi n° 01-18 DU 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise PME
- Décret exécutif n°02-373 du 6 ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2002 portant création et fixant les statuts du fonds de garantie des crédits à la petite et moyenne entreprise
- Décret présidentiel n° 04- 134 DU 29 Safar 1425 correspondant au 19 avril 2004 portant statuts de la caisse de crédits d'investissements pour les PME
- Décret exécutif n° 03-188 du 20 safar 1424 correspondant au 22 avril 2003 portant composition , organisation et fonctionnement du conseil national chargé de la promotion de la sous –traitance
- Décret exécutif n° 06-240 du 08 Joumada Ethania 1427 correspondant au 4 juillet 2006 fixant les d'affectation spéciale n°302-124 du intitulé « fonds national de misa à niveau des PME
- Arrête interministériel du 15 Rabie Ethani 1431 correspondant au 31 mars 2010 complétant l'arrête interministériel du 27 ramadhan 1426 l'organisation de l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise
- Arrête interministériel du 27 Ramadhan 1426 correspondant au 30 octobre 2005 fixant l'organisation de l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise

- Arrête interministériel du 12 Dhou Kaada 1429 création d'annexes de l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise à Alger , Oran, Annaba , Sétif et Ghardaïa
- Décret exécutif n° 03-374 du 4 ramadhan 1424 correspondant d'identification des petites et moyennes entreprises (PME)
- Décret exécutif n°03-78 DU 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003 portant statut-type des pépinières d'entreprises
- Décret exécutif n°05-165 du 24 rabie el aoul 1426 correspondant au 3 mai 2005 portant création organisation et fonctionnement de l'agence nationale de développement de la PME
- Décret exécutif N°06-356 du 16 Ramadhan 1427 correspondant au 9 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de développement de l'investissement.
- Décret exécutif N°11-19du 20 safar 1432 correspondant au 25 janvier 2011 portant création, missions et organisation de la direction de wilaya de l'industrie de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement
- Décret exécutif n°03-79 du 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003 fixant la nature juridique les missions et l'organisation des centres de facilitation des petites et moyennes entreprises.
- Décret exécutif N° 03-80 du 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003 portant organisation et fonctionnement du conseil national consultatif pour la promotion du conseil national consultatif la promotion des PME
- Loi n° 01-18 DU 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise PME
- Décret exécutif n°02-373 du 6 ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2002 portant création et fixant les statuts du fonds de garantie des crédits à la petite et moyenne entreprise
- Décret présidentiel n° 04- 134 DU 29 Safar 1425 correspondant au 19 avril 2004 portant statuts de la caisse de crédits d'investissements pour les PME
- Décret exécutif n° 03-188 du 20 safar 1424 correspondant au 22 avril 2003 portant composition , organisation et fonctionnement du conseil national chargé de la promotion de la sous –traitance

RESUME

Notre recherche actuelle est essentiellement consacrée à comprendre le lien entre la notion de « milieu innovateur » qui intègre la dimension géographique comme critère déterminant dans la nouvelle économie et l'approche entrepreneuriale qui repose avant tout sur l'initiative individuelle à l'échelle de l'aire métropolitaine Oranaise. En effet, le milieu innovateur se définit comme un ensemble territorialisé dans lequel les interactions entre agents économiques est forte (notion de réseau) et aussi par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources.

Ainsi, les territoires se présentent comme les milieux actifs au sein desquels naît l'innovation. **Ceci nous amène dans notre recherche à s'interroger dans quelle mesure, ces assertions et réflexions se vérifie-t-elle dans notre espace d'étude ?**

L'analyse sous l'angle de la « nouvelle géographie économique et l'économie géographique » renvoie de fait à considérer le milieu géographique comme un système formé de l'ensemble des éléments capable de fournir à l'entreprise innovantes les intrants qui lui sont indispensables pour valoriser le territoire et cela renvoie forcément aux notions de synergies locales ou de « synergies territoriales ».

L'esquisse d'une réponse a cette question centrale se fera à partir de notre analyse de quelques entreprises productives situées dans le périmètre d'étude et également certaines formes d'organisations innovantes mises en place localement, en occurrence le système productif localisé, filières innovantes : viticulture, pierre dimensionnée et les initiatives locales d'emploi, projet pilote à Ain Témouchent.

Le dénominateur commun de ces projets et le recours aux ressources locales pour développer et manager le territoire, considéré comme matrice de base de l'innovation.

Mots clés :

Milieu Innovateur; Innovation; Réseau; Territoire; SPL; Proximité Géographique; Valeur Ajoutée; Espace; Filière; Pôle De Compétitivité.